

# VERBATIM

**Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.**

## LÉGENDE

**La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons : soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.**

**[Propos hors micro]** : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

**[Mauvaise réception sonore]** : Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

**[Propos non compris par l'interprète]** : Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

**[Prises de paroles simultanées]** : Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

**[Bruits parasites]** : Bruits ambiants qui viennent perturber la compréhension de la voix.

\* : Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

\*\* : Passage manquant.

# Séance plénière du Conseil départemental de la Manche

## Vendredi 27 janvier 2023

\_ Le quart d'heure étant écoulé, je vais vous demander de vous installer à vos places. Et nous en manque encore quelques ans. Frédérique Boury est excusée. Je vois son chevalet.

Bienvenue dans l'hémicycle en ce début d'année nous nous sommes tous souhaiter les vœux, mais on peut se les souhaiter une nouvelle fois. On va s'installer sur le trajectoire optimiste.

Je déclare cette séance ouverte. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Monsieur Jacky Bouvet. Il va être très sollicité aujourd'hui. Et Frédéric Chauvel peut procéder à l'appel.

\_ Hervé Agnès. Philippe Bas, Emmanuelle Bellée. Brigitte Boisgerault. Frédérique Boury est excusée. Jean-Claude Braud. Jacques Coquelin. Valérie Coupel-Beaufils. Daniel Denis. André Denot. Hervé Desserouer. Karine Duval. Franck Esnouf. Marie-Pierre Fauvel. Damien Ferey. Benoît Fidelin. Axel Fortin-Larivière. Jean-Marc Frigout. Sylvie Gâté. Nicole Godard. Philippe Gosselin. Carine Grasset. Dominique Hébert. Adèle Hommet est excusée. Maryse Le Goff. Odile Lefaix-Véron. Pierre François Lejeune. Gilles Lelong. Françoise Rossignol. Hervé Marie. Jean Morin. Alain Navarret.

Valérie Nouvel. Jessie Orvain. Le quorum est atteint.

\_ Merci. Avant de rentrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour, je vais faire une petite prise de parole pour décrire ce que nous vivons aujourd'hui.

La construction budgétaire s'est avérée difficile. Cela génère des effets indésirables. Mais il a fallu trouver une issue lors de la construction d'un TP, d'une façon assez soudaine, puisque cette spirale inflationniste s'est installée dans le second semestre. On pourrait même dire dernier trimestre 2022. Il a fallu prendre en compte des dépenses d'énergie assez conséquente. Plus de 5 millions d'euros. L'effet RH qui est lié au Ségur, à l'augmentation du SMIC. Des facteurs qui ont généré du mouvement. Dans vos collectivités respectives, vous subissez les mêmes effets et vous avez été dans la même problématique.

Il a fallu procéder à des arbitrages. Vous avez vécu cela. Je remercie le vice-président et les vice-présidentes qui ont pu contribuer lors des échanges aux efforts. Ça n'était pas simple. Il a fallu faire deux tours pour arriver à construire ce budget et arriver à un budget en équilibre. Les efforts de mes prédécesseurs et entre autres, de Marc Lefèvre, trouvent ici tout leur impact et l'avantage que nous pouvons en tirer. Nous nous sommes allégés de quelques millions d'euros dans l'endettement sur la construction de ce budget où nous voulons maintenir une allure et un montant d'investissement toujours ambitieux. Donc 100 millions d'euros. Nous sommes sur un hypothétique montant qui sera

confirmé au mois de juin, lorsque nous aurons validé le compte administratif et lorsque nous aurons des certitudes sur les chiffres.

Cet effort qui a été fait dans les années précédentes nous permet d'avoir recours plus facilement à un emprunt. Cela a changé aussi en termes de taux. Les taux ne sont plus du tous les mêmes qu'il y a six mois ou 12 mois. Ces impacts qui s'additionnent font que nous allons arriver à une perfection budgétaire qui va répondre aux besoins. Jacques Coquelin se plaît à le rappeler. Dans les efforts qui étaient demandés, 75 % du budget. On doit travailler sur des économies sur 22 %. Tout cela dans une période où nous n'avons aucune main-d'œuvre en termes de levée d'impôts. Nous avons eu une évolution du même ordre que l'année dernière, en tout type plus, parce que nous entendions qu'il y avait des tensions au début de l'année 2022 et que les stocks de ventes des biens immobiliers ont baissé. Ils ont tellement baissé que les agences étaient dans l'inquiétude, parce que l'année s'annonçait très mal. Elles ont su convaincre certains propriétaires qui n'étaient pas vendeurs qu'il y avait une opportunité et que le marché étant là, il pourrait tirer profit en conservant cela en épargne. Beaucoup de ventes ont été liées à cet aspect. Après une période de léger affaissement sur octobre et novembre, le mois de décembre a été très dynamique. Bon nombre d'acquéreurs ou de vendeurs souhaitaient finaliser avant le 31 décembre. C'est ce qui a généré cette forte dynamique qui nous a permis de travailler sur une ligne quasi égale à l'année dernière. Tout cela est déterminant, bien entendu.

En ce qui concerne la taxe sur les conventions d'assurance, c'est assez difficile à évaluer. Elle a un avantage. Elle ne baisse pas. Vos cotisations d'assurance ne baissent pas. On dit même qu'elles vont augmenter cette année. Donc il pourrait y avoir un effet bénéfique pour le département. Elle pourrait percevoir le fruit d'une partie de cela.

Concernant les transferts de charges, il y a des transferts de charges sur les collectivités, pas uniquement les départements. Ce sont aussi les EPCI qui sont touchés. Tout cela change un peu les règles du jeu. Et l'ADF elle-même qui s'en inquiète. Certains présidents des conseils départementaux ont alerté sur les effets négatifs des transferts.

Vous le constaterez dans le budget, en termes d'investissement, nous souhaitons tenir nos 100 millions d'investissements pour la Manche. Cela fait de nous un investisseur particulier. Peut-être le plus important du département.

Je salue la présence de Monsieur \*\*, payeur général du département. Je le salue et je le remercie de sa présence. Mais en termes d'investissement nous sommes bien présents et nous répondons pour qu'une dynamique s'installe dans le département, comme nous avons pu le faire les années précédentes. L'objectif est de rester dans une constante, que ce soit dans un ratio de désendettement, que ce soit sur le nombre d'années que nous pourrions mettre à rembourser notre dette. Avec une capacité d'autofinancement qui tiendrait sur la ligne des 25 millions d'euros. Ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui, c'est que l'idée que les contrats de confiance 2023 ne sont pas au rendez-vous. Il n'y a pas

de contrat de passé. Il y aura un effet retard. Et peut-être qu'on nous dira l'année prochaine que l'on n'a pas été bon élève. L'État cherche à réguler, bien entendu. Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui en démarrant cette séance. Je ne vais pas faire voter le budget en dernier ressort, mais en premier, parce que nous allons être amenés à voter les adhésions, subventions ligne par ligne et tout cela ne peut être voté que si le budget est voté en amont.

Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui. Je ne sais pas si... Karine Duval demande la parole. Je vois que le feu est au vert.

\_ Merci de me donner la parole. Placée à quelques jours de la fin du mois de janvier, cette séance plénière nous donne encore l'occasion de présenter publiquement des vœux. Avec mes collègues du groupe, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite. Cet exercice des vœux peut paraître convenu, mais il reste une rare occasion d'offrir un regard positif, chaleureux sur l'avenir à nos amis, à nos collègues de travail ou de mandat. Sans vouloir être pessimiste, les raisons d'inquiétude sur l'avenir ne manquent pas et la responsabilité qui est la nôtre, cette responsabilité que les habitants de la Manche nous ont confiée peut paraître bien lourde. Parce que l'on regarde en face les défis de notre monde en transition. Savoir qu'il nous revient de construire ou non ce monde vivable pour tous, ce monde qui ouvre un avenir de et de prospérité pour les générations montantes. C'est une vraie responsabilité. Nous pensions trouver à l'ordre du jour de cette plénière l'étude sur l'empreinte carbone de notre département afin de pouvoir débattre sur le scénario dans lequel nous inscrivions notre territoire. Cela aurait permis de faire écho à notre demande exprimée lors de la plénière de décembre. Mais il va falloir attendre. Pourtant, ce choix sera notre boussole au-dessus des autres décisions politiques pour nous guider sur le chemin de la construction de cet avenir. Nos vœux s'adressent aux agents de la collectivité. Tout dans le département, il met en œuvre les décisions qui sont prises ici. Ils sont à l'interface avec le public, avec celles et ceux qui attendent un service public de qualité. Ils sont confrontés à des situations difficiles qui font appel à un engagement total au-delà de ce que nous pouvons imaginer. Ils oeuvrent avec les moyens que la collectivité leur donne. Et pour un certain nombre d'entre eux, il y a ce sentiment de frustration de ne pas pouvoir, faute de moyens de remplir parfaitement leurs missions.

Au-delà des murs de cette assemblée, nous voulions présenter aux habitants de la Manche nos vœux d'une belle année 2023. Nombreux sont ceux qui devront s'accrocher qu'il y ait des difficultés actuelles et nous pèserons de tout notre choix politique pour que le conseil départemental soit là pour les protéger. Il reste encore du chemin à parcourir. Un en chemin. Nous verrons que les choix politiques que vous proposez dans les grands équilibres du budget sont sources d'inquiétudes pour nous. Nous étions vents debout contre le mal nommé pacte de confiance. Il semble que nous soyons libérés de cette obligation avec l'inflation et le contexte politique et économique. Qui peut savoir ce que seront les conséquences budgétaires pour cette année qui s'ouvre.

Pour cet exercice budgétaire, nous avons innové sur la forme. Fini les programmes de performance. Fini la présentation austère. Le budget est mis en forme comme un outil de communication. En réalité, on passe d'un extrême à l'autre. Nous aurions préféré des indicateurs préférant le pilotage. Avec mes collègues, nous interviendrons sur chacun des sujets qui vont suivre. Je terminerai mon propos par un véritable sujet de préoccupation. Cela aura des conséquences directes pour notre collectivité, à la fois comme employeur et comme premier acteur des solidarités. C'est pourquoi nous invitons les élus locaux que nous sommes à nous opposer au départ à la retraite. Ce projet est pénalisant pour les femmes. Nombre de nos agents sont et seront concernés. La pénibilité de certains métiers abîme les corps. Je pense aux assistants familiaux. Et nous refusons de voir les agents de nos collectivités travailler plus longtemps et avoir besoin d'être reclassé. Repousser la date de départ à la retraite aura aussi des conséquences pour la vie critique de notre pays et de nos territoires. Un président d'association sur deux est actuellement à la retraite. Cette mesure remettra en cause le rôle essentiel que jouent les seniors et les retraités en matière de cohésion sociale à travers leur engagement dans les associations. Et nous le savons bien, alors que le conseil départemental soutient nombre d'associations qui œuvrent dans nos territoires dans le champ de la solidarité de la culture et du sport. Cette réforme aura nécessairement un impact à terme sur notre budget des solidarités, notamment à travers le RSA. L'objet de mon propos n'est pas de remplacer ici le débat parlementaire. Pour autant, nous avons ici comme élus locaux apporté la voix de nos agents et la voix de nos territoires. Nous ne pouvons rester indifférents. En tout cas, en ce qui concerne notre groupe, nous sommes opposés à cette mesure.

En cette période de vœux, je vous souhaite une belle journée de débats et d'exercice démocratique. Profitons pleinement de cette chance que nous avons de pouvoir conduire de riches débats politiques, puisqu'il n'y a pas de vérité absolue, souhaitons que de ce débat naisse des décisions pour répondre aux attentes de la population. Gardons toujours à l'esprit que quelles que soient les priorités politiques que nous exprimons, notre objectif reste le même : être service des habitants de la Manche.

\_ Merci, chère collègue. Monsieur Philippe Bas souhaite-t-il prendre la parole ?

\_ Je vous remercie. Je n'avais pas demandé à prendre la parole. J'ai été convaincu par votre propos introductif, Monsieur le Président. Mais puisque vous me la donnez, j'en profite pour adresser mes vœux au nom du groupe de la majorité départementale à chacune et à chacun de nos collègues, en leur souhaitant le meilleur et que cette nouvelle année leur soit favorable. Et ces vœux s'étendent à tous nos collaborateurs. Nous savons l'engagement au service des habitants de la Manche et de la collectivité. Nous avons adopté notre budget. Je sais le travail qui a été accompli sous la houlette de Jacques Coquelin. C'est un travail très difficile, parce que nous tenons absolument à la fois à honorer toutes nos obligations en termes de solidarité dans une période qui n'est pas facile pour nos concitoyens en raison de l'explosion d'un certain nombre de dépenses, dont nous subissons nous aussi les répercussions. Et de maintenir un très haut niveau d'investissement. C'est un chiffre très élevé. Nous

avons une situation financière tout à fait exceptionnel, au regard même de ce que peuvent faire d'autres départements français. Merci, Monsieur le Président.

\_ Merci, cher collègue. Une petite chose concernant le format de présentation du budget. Il y avait certaines lourdeurs. C'était un document volumineux qui a demandé beaucoup de travail au service. Vous appeliez de vos vœux quelque chose de plus synthétique, de plus parlant.

Rien n'est parfait du premier coup. J'ai entendu vos remarques. On peut toujours mieux faire. Mais il faut avouer... Je me suis dit que peut-être qu'aujourd'hui, certains allaient regretter le PAP et le RAP. Ce n'est pas du FALC. La déclinaison qui est faite, entre les chiffres clés...

Il faut savoir que les 55 % intègrent la sécurité civile. Si on retire ce budget 12 10... Cette année 2023 sera marquée par des évolutions sur la PMI. Il faut que nous traitions cela. La trajectoire est là. Mais néanmoins, nous réjouissons de ce ratio de 51 % du budget consacré à l'action sociale. Cela mérite d'être souligné. Il faut être content de soi. C'est peut-être de l'autosatisfaction.

Ensuite, après ces chiffres-clés, le budget primitif 2023 par commission. Et après, par section. Et par chapitre.

Concernant le bilan carbone, Valérie Nouvel en a fait un bilan très détaillé. Et cela a commencé par la fresque sur le climat. On le voit sur les interactions et sur les effets de la permanence sur terre. Cela nous pose aujourd'hui quelques soucis. Mais l'agence écologique s'est manifestée. Voilà ce que je souhaitais compléter dans mes propos.

S'il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole, je propose d'étudier les rapports. Il y a quand même le rapport 2-3 sur les JO de Paris 2024. Et cette convention que nous devons signer avec le comité d'organisation. Ce dossier a été ajouté au dernier moment, mais c'est une raison majeure. Il faut que ce dossier soit signé rapidement. Il faut signer ce dossier avec Tony Estanguet. Il vous sera demandé de vous prononcer sur ce point.

Vous avez l'imprimé mauve sur table qui a été distribuée à chacun d'entre vous. Merci de le signaler autant que besoin. C'est une procédure à laquelle il faut prêter attention. Je vous en remercie.

**Nous commençons par les affaires générales et l'approbation du procès-verbal de séance de la séance du 9 décembre. C'est Jacky Bouvet qui vous pose la question et nous donne l'information. Il a la parole.**

\_ Merci. J'adresse tous mes vœux à l'ensemble des Manchois, à nos collaborateurs qui travaillent au service du Conseil départemental. Encore faut-il avoir des personnes pour faire le travail au quotidien. Mes meilleurs vœux à vous toutes et tous. Ma première prise de parole concerne l'approbation du procès-verbal du 9 décembre. S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de l'adopter.

\_ S'il n'y a pas eu de remarque particulière...

\_ S'il n'y a pas de remarque, je considère que ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

\_ Je n'ai pas vu de micro s'allumer ni de main levée. Mais nous posons la question traditionnellement. Nous reprenons le point 2 des affaires générales. Il s'agit donc de la présentation du budget primitif 2023, le budget principal. C'est Jacques Coquelin qui est à l'exercice. Je lui donne la parole pour ce faire.

\_ Merci, Monsieur le Président. Sophocle a dit que pour agir avec prudence, il faut savoir écouter. Je vais vous demander de m'écouter quelques instants. Je vais vous présenter les chiffres retenus pour ce budget 2023. Des chiffres qui sont la traduction budgétaire de la politique du département de la Manche pour cet exercice. Au-delà de l'exercice 2023, je dirais pour les années à venir dans ce mandat. Comme vous le savez, la loi de finances a été définitivement adoptée le 9 décembre. C'était le jour de notre débat d'orientation budgétaire. Les contrats de confiance ont été abandonnés, même s'il faut s'attendre à un retour de telles dispositions pour les budgets à venir. Deux dispositions particulières ont été prises, à savoir le filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques et l'amortisseur électricité qui n'auront aucun impact pour nos collectivités. Nous ne sommes pas éligibles. Je passe très rapidement sur ces sujets. En préambule à la présentation de ce budget 2023, je veux rappeler que malgré le contexte très contraint, malgré de nouvelles dépenses pérennes qui s'imposent à nous, et face à l'incertitude des finances locales, nous avons construit ce budget 2023 dans la droite ligne des orientations budgétaires que nous avons débattues le 9 décembre dernier. Trois principes forts. Le premier : maintenir un investissement conséquent avec un objectif de 100 millions. Deuxième principe : maîtriser l'endettement afin qu'il reste en deçà des seuils de surveillance. Le ratio est à 8 ans. Tout en maintenant l'encours de dette proche du niveau de 2021. Et le troisième principe, c'est de conserver une capacité d'autofinancement nette aux environs de 25 millions d'euros en fin de mandat. Pour vous permettre d'avoir une vision très claire et précise de ce budget, nous avons procédé de la même manière que pour le débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire que nous avons réalisé un document qui se décompose en quatre parties.

La première partie a pour but de vous livrer les chiffres clés du budget, les évolutions des recettes et dépenses, la capacité d'autofinancement prévisionnel, notre endettement et les chiffres du budget commission par commission. En deuxième partie, vous avez le détail du budget commission par commission. En troisième partie, vous avez les chiffres arrêtés par section et l'équilibre du budget. La dernière partie du document reprend l'ensemble des tableaux pour faciliter votre vote tant pour le budget principal que pour le budget des sites et musées, les budgets annexes. Nous vous présentons des diapositives à l'écran. Je vous précise qu'en haut de chaque diapo, vous avez la page du document qui est concernée par la présentation. Un premier tableau qui reprend les chiffres clés des dépenses réelles qui sont arrêtées à 633 millions d'euros, à savoir 490 millions en fonctionnement et 143 millions en investissements dont 12 millions pour Manche Numérique. Certains d'entre vous sont déstabilisés. On avait évoqué le chiffre de 746 millions d'euros. Il faut savoir que le chiffre de 633 millions correspond aux dépenses réelles. Il ne prend pas en compte les remboursements d'emprunts, les dépenses d'ordre et les dépenses imprévues. Vous constatez sur la même diapositive que l'action sociale correspond à 55 % de nos dépenses totales, fonctionnement

et investissements. Nature et infrastructures représente 21 % et 4 % pour les affaires générales.

Ensuite, nous détaillons davantage les chiffres qui figurent à la page 8 de votre document et qui permettent de mieux appréhender la structure même du budget délégation par délégation. Ensuite, nous avons voulu faire ressortir les besoins en investissements et le besoin de 90 millions d'euros d'emprunt pour réaliser l'ensemble de ces investissements. Évidemment, nous aurons recours à l'emprunt à cette hauteur de 90 millions que si nécessaire et en fonction de nos recettes réelles de l'année. Les recettes réelles que nous ne maîtrisons pas totalement. À cette date, on n'a pas les chiffres précis. Nous avons seulement des estimations. On reverra l'emprunt en fonction de la réalité des choses. Nos dépenses de fonctionnement sont revues à la hausse pour 7,73 % à cause de l'augmentation des charges de l'énergie, l'inflation, la masse salariale, des dépenses nouvelles pour le projet de mandature, et la revalorisation du RSA. S'agissant de la dette, nous calculons l'encourt en fonction de nos besoins prévisionnels que nous affinons après le compte administratif et en fonction de nos recettes. Je pense raisonnablement que notre besoin d'emprunt ne dépassera pas les 90 millions d'euros. À la page 11 de votre livret, nous avons repris le budget commission par commission s'agissant du fonctionnement et page 12, la même opération pour la partie investissement. Pour la première fois, pour les frais de fonctionnement, nous avons souhaité inclure les charges de personnel délégation par délégation et non plus séparément. Dans chaque budget, vous avez la part RH concernée par la délégation. Vous retrouvez ensuite le détail des pages 11 et 12 reprenant les chiffres clés dans le livret aux pages 13 à 59, services par service, avec les éléments de contexte, les objectifs, quelques chiffres clés spécifiques ainsi que les éléments d'explication en lien avec le contenu l'évolution du budget.

En troisième partie, à compter de la page 60 de votre livret, nous revenons à une présentation plus classique. Elle est obligatoire. C'est par section et par chapitre pour appréhender ensuite l'équilibre. Ce qu'il faut retenir de la page 63 de votre livret, c'est que nos recettes de fonctionnement devraient augmenter de 37 600 000 par rapport au budget primitif 2022. Un autre enseignement que je trouve intéressant, c'est que nos recettes fiscales représentent 74 % de nos recettes totales, ce qui nous confère une certaine autonomie, même si nous n'avons quasiment plus aucun pouvoir de taux. Cette précision se confirme à la page 64 du livret sur laquelle figure le détail des recettes fiscales. La part de TVA est conséquente, tout comme la taxe sur les contrats d'assurance. Les DMTO dont on parle souvent ne représentent que la moitié de la part de TVA. Je passe assez vite sur les dépenses de fonctionnement qu'on a déjà vues dans une diapo précédente. Leur évolution est bien de 7,73 % de budget primitif à budget primitif, mais elles sont seulement de 2,92 % en tenant compte de l'ensemble des votes que nous avons faits en 2022. J'en viens maintenant à l'équilibre de la section de fonctionnement qui figure à la page 66 de votre livret. À droite, vous avez les recettes de fonctionnement pour un peu plus de 560 millions d'euros. Et à gauche, les dépenses courantes avec les dépenses imprévues, les intérêts de l'emprunt qui donnent une épargne de 56 millions. Nous arrivons à notre CAF nette qui est de 23 500 000. C'est légèrement supérieur au plancher de 20 millions d'euros que nous nous sommes fixés. C'est dégradé par rapport à la CAF nette de 2022 du fait de l'augmentation des dépenses.

S'agissant de la section d'investissement, le tableau d'équilibre reprend le total des dépenses hors dette à 143 millions, portés à 186 millions en tenant compte des opérations d'ordre et des dépenses imprévues. C'est une progression sensible malgré le contexte actuel. Ce budget d'investissement permet de soutenir l'activité économique de notre territoire et de mettre en œuvre notre projet de mandat. Pour équilibrer ce budget d'investissement, nous procédons à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 22 900 000. Et l'inscription d'un emprunt à 90 millions. Nous avons inscrit 71 400 000 d'emprunt en 2022. Vous retrouvez ces deux tableaux page 69. Mes chers collègues, au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous invite à délibérer et à voter par section et par chapitre le budget primitif 2023 du budget principal du département de la Manche qui s'équilibre à 560 millions en section de fonctionnement et 186 millions en section d'investissement. Je vais peut-être parler du budget annexe des sites et musées qu'il faudra voter séparément. En ce qui concerne ce budget annexe, je vous invite à procéder à ce vote pour un équilibre à 4 millions d'euros en section de fonctionnement et 1 000 € en section d'investissement. Le budget principal prend les investissements de ce budget annexe. J'espère avoir été assez clair et précis dans cette présentation que vous avez pu suivre. J'en profite pour remercier les services pour la présentation qui a été réalisée.

\_ Merci, cher collègue, pour la présentation toujours aussi claire. Il est donc aidé par cette projection et ce format que nous découvrons avec satisfaction aujourd'hui. Je mets au débat ce budget primitif 2023. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vois deux boutons qui s'allument.

\_ Juste un mot pour dire que nous souhaitons intervenir section par section.

\_ Du coup, je vais inaugurer et intervenir en premier sur les politiques d'action sociale. Le problème avec les outils de communication, c'est que quand il n'y a plus de vernis, ça sonne creux. Le document budgétaire que vous nous proposez aujourd'hui en est le parfait exemple. Au niveau du budget primitif, concernant la politique d'action sociale, vous préférez faire de l'affichage politique plutôt que de répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain, et surtout de réaliser de manière ambitieuse les politiques qui nous sont confiées par la loi NOTRe, positionnant ainsi le Conseil départemental comme le chef de file de l'action sociale et médico-sociale. Affichage, car vous présentez une pléthore de chiffres. "Les chiffres sont des êtres fragiles qui, à force d'être torturés, finissent par avouer tout ce que l'on veut leur faire dire." Vous indiquez que 55 % du budget primitif sont consacrés aux politiques d'action sociale. Si nous reprenons les modes de calcul du précédent mandat, à l'heure où Philippe Bas était président de cette assemblée, où il n'était pas intégré les dépenses pour les ressources humaines, nous arrivons à un pourcentage moins glorieux, 45,34 %. Largement en dessous des 50 %. Pour le cœur de compétence du Conseil départemental, ça fait mal. Nous sommes loin du chiffre moyen de l'Assemblée des départements de France qui présente que 60 % du budget est consacré à l'action sociale. Avec 379,8 millions, soit 60 % du budget débattu, nous pourrions mener des politiques sociales et médico-sociales fortes pour mieux accompagner nos concitoyens, pour gérer les initiatives des associations de nos territoires, pour mieux répondre à nos prérogatives et faire preuve d'innovations sociales. Votre choix est tout autre. Vous maximisez les dépenses de fonctionnement alors même que nous savons pertinemment que ces dépenses ne seront pas consommées cette année. Cela pose une vraie question de sincérité du budget. Par exemple, au niveau de l'aide sociale à l'enfance, vous inscrivez au

budget les créations des 30 places en maison d'enfant à caractère social et les 20 places en maison parentale dans le Centre Manche. Nous savons pertinemment qu'il faut au moins trois ans pour aboutir à un tel projet. En inscrivant l'application stricte des conséquences financières de la loi Taquet, le budget que vous présentez à l'aide sociale à l'enfance manque d'ambition. Vous occulrez une grande partie des missions de l'aide sociale à l'enfance. Vous ne parlez pas des mesures d'accompagnement des familles comme les aides à domicile. Vous n'évoquez pas les interventions des techniciennes d'intervention sociale ou familiale. Et que dire du néant concernant la protection maternelle et infantile ? Vous n'en parlez pas, alors que les agents font un travail remarquable quotidiennement auprès de ces familles.

Ce qui est aussi fortement regrettable, c'est le manque d'ambition. Vous nous indiquez qu'au 30 septembre 2022, nous avons 438 assistants familiaux. Malheureusement, nous n'avons aucune information concernant le nombre d'agents qui partiront en retraite dans les prochaines années, aucun élément précis sur les enjeux autour du recrutement et donc de l'attractivité de ce métier, ainsi que de la reconnaissance sociale et financière que nous devons avoir envers eux. Si nous analysons une autre politique importante pour les habitants, celle de l'autonomie, celle de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des seniors, nous pouvons nous questionner également sur l'ambition que vous avez pour le bien vieillir dans la Manche. Et le manque de perspectives pour les seniors. Nous devons aller au-delà du recopiage du cahier des charges de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA. Nous ne devons pas nous limiter à donner d'une main les sommes reçues dans le trauma par la CNSA. Nous devrions investir massivement dans les établissements médico-sociaux, les EHPAD, afin qu'ils soient conformes aux attentes et adaptés pour les nouvelles générations qui vont les intégrer. Au lieu de ça, nous limitons les ambitions des conseils d'administration, des associations, des collectivités territoriales en évoquant que le département de la Manche "n'a pas la capacité financière et a un budget très contraint". Il n'a pas assez d'ambition pour les seniors et pour les personnes en situation de handicap. Ils ne sont pas un coût pour notre collectivité. Ce sont des richesses pour notre territoire. Nous n'allons pas revenir sur la question du PRIAC que nous avons évoqué lors de la dernière session. Le Conseil départemental de la Seine-Maritime a fait ce que nous avons proposé, avoir un avis défavorable à ce PRIAC parce qu'il avait de l'ambition pour leur territoire. Concernant la politique de l'insertion sociale et professionnelle, alors que nous devrions avoir une politique volontariste pour accompagner sur mesure les bénéficiaires du RSA, le Conseil départemental de la Manche a fait l'inverse. Il baisse son budget d'1,3 million d'euros alors même que le montant du RSA a été revalorisé. Il ne donne pas suffisamment les moyens aux professionnels de bien accompagner les habitants de la Manche.

Comment comprendre que les bénéficiaires du RSA les plus en difficulté, ceux qui ont une orientation sociale, qui représentent plus de 40 % des orientations, ne soient pas accompagnés à la hauteur de leurs besoins ? Comment expliquer cette différence flagrante entre les budgets alloués aux bénéficiaires du RSA selon leur orientation validée par le Conseil départemental ? N'a-t-on pas les mêmes égalités de chances selon la situation sociale de l'habitant ? Pour les orientations sociales et les missions locales, c'est un forfait de 280 € par accompagnement qui est versé aux structures. Pour les orientations socioprofessionnelles, c'est un forfait de 640 € par accompagnement. Pour les orientations professionnelles, c'est un forfait de 630 € par accompagnement. On voit bien les différences. Ce sont des montants que j'évoque par année. Comment expliquer ces différences flagrantes ? En commission

départementale RSA, il nous a été expliqué que l'accompagnement social des habitants ne nécessitait, sauf exception, que quatre rendez-vous par an et par habitant. Quatre rendez-vous. Comment voulez-vous bien accompagner les personnes, les sortir de la précarité en si peu de temps ? Nous devrions mettre le paquet et leur proposer des rendez-vous au moins mensuels pour les sortir de la spirale négative qu'ils subissent parfois. Qui est sanctionné ? Les habitants qui n'ont pas l'accompagnement suffisant est nécessaire. Les CCAS qui accompagnent leurs missions de service public et d'accompagnement inconditionnel sont aussi sanctionnés.

Aujourd'hui, l'Union départementale des CCAS de la Manche tire la sonnette d'alarme face à ces décisions ubuesques du Conseil départemental. Aujourd'hui, le subventionnement relatif à la mission ne couvre pas le coût réel alors que cette compétence relève de la loi du Conseil départemental. Le financement du département s'élève après deux 35 000 € pour un ETP, alors que le coût d'un ETP pour un travailleur social s'élève à 47 000. Le reste à charge pour le CCAS s'élève à 12 000 € par ETP. Le professionnel est aussi sanctionné. Comment comprendre que les professionnels doivent accompagner 140 personnes en même temps ? L'objectif 2023 donne pour objectif cette diminution de 150 foyers allocataires. Ce chiffre ne correspond pas à la réalité des évolutions réglementaires envisagées par le gouvernement. Je parle ici de la réforme de l'assurance chômage qui va s'appliquer à partir du 1er février 2023. Cette réforme va faire des dégâts. Je ne reviens pas sur la réforme des retraites. Notre Conseil départemental devrait se poser la question d'accès au droit. Comme l'UDAF de la Manche le souligne dans son dernier rapport, un grand nombre de personnes, surtout les plus vulnérables, ne font pas valoir leurs droits. Ils estiment à 30 % des bénéficiaires du RSA qui ne font pas de demande. Selon une étude de la DREES, un tiers des foyers éligibles ne bénéficie pas du RSA chaque trimestre. Les raisons sont variées, mais ça implique souvent des difficultés liées aux démarches administratives. Nous pouvons également parler de la crise énergétique. Les factures augmentent. Beaucoup d'habitants vivent dans des passoires thermiques. Ce sujet a été évoqué dans la presse ce matin, ce sujet de la flambée des prix nous préoccupe également beaucoup. Comme le dit Annie Godefroy, il y a de quoi en faire des cauchemars. Il y a également les violences intrafamiliales. Les acteurs du territoire ont de grandes attentes pour lutter contre ce fléau. Malheureusement, les promesses réitérées à de nombreuses reprises n'ont pas été tenues. Le fonds concernant l'appel à projets départemental pour soutenir des associations luttant contre les violences intrafamiliales a baissé de 40 % par rapport aux annonces faites l'année dernière et inscrites dans les orientations politiques. Les habitants attendent non pas des paroles, mais des actes concrets. Merci.

\_ Monsieur Philippe Bas demande la parole. Je lui accorde.

\_ Merci, Monsieur le Président. Nous avons l'occasion ce matin de présenter l'ensemble des actions dans le domaine social du département ainsi que leur financement. Je dois dire que le réquisitoire de notre collègue ne m'a pas du tout convaincu. Au-delà de la grande éloquence de certaines expressions et des postures, il faut revenir au réel. Je veux rappeler une chose essentielle. Tous ceux qui veulent réduire la compétence départementale aux seules politiques de solidarité commettent une erreur majeure. Nous avons la mission d'assurer la solidarité en faveur des personnes dépendantes, des personnes qui sont désinsérées dans la société, des enfants en souffrance, des femmes en difficulté. Ceci est une exigence absolue pour nous tous. Mais la politique d'un département, si elle devait se réduire à la politique

sociale, alors elle ne marcherait que sur une jambe. Nous sommes comptables auprès de nos concitoyens de la cohésion territoriale, du développement du territoire. C'est la raison pour laquelle nous devons faire attention à ce que chaque euro dépensé dans chacun des domaines de notre action publique soit judicieusement dépensé. Si certains croient que pour régler les problèmes sociaux de ce pays, il suffit d'augmenter la dépense publique, ils se trompent lourdement.

La première condition pour que la politique sociale soit efficace, c'est qu'elle puisse s'adosser à la création de richesses. Ceci suppose que nous ayons un territoire attractif avec des investissements importants, avec des entreprises qui peuvent s'installer parce que le contexte général leur est favorable. Le département doit aussi s'occuper de cela sans consacrer l'intégralité de ses budgets aux politiques sociales. Deuxièmement, nos politiques sociales sont très importantes. Je ne vais pas revenir sur les chiffres. Le dénigrement d'un travail qui bénéficie à des milliers de concitoyens, plutôt 10 000 qui sont aidés par l'allocation personnalisée d'autonomie, avec cette priorité que nous voulons donner au maintien à domicile, l'effort qui a été consenti après d'autres efforts déjà absorbés dans le passé pour la politique de l'enfance, l'année dernière. Vous y avez veillé personnellement, Monsieur le Président et avec Nicole Godard. C'est un effort important que nous avons consenti. Il faut être juste si on veut être crédible. Notre politique sociale est simple. Un accompagnement aussi individualisé que possible, car le but, c'est l'autonomie, c'est d'aider les gens à s'en sortir. Ce n'est pas de les enfermer dans des revenus d'assistance. Préférer le retour à l'insertion, à toute forme d'assistantat pérenne, c'est notre politique. Assumons-la ! Ne refusons pas de le dire. Venir en aide aux plus vulnérables, c'est aussi notre politique. Permettre que nos enfants handicapés puissent aller à l'école de la République ou alors d'obtenir de l'État la création de nouvelles places en établissements spécialisés, c'est notre politique. Elle est constante. Nous devons faire en sorte que les allocataires du RSA ne soient pas condamnés à vivre avec le RSA, mais puissent retrouver un emploi.

Consacrons nos efforts à ce que cet accompagnement qui permet le recouvrement par chacun de son indépendance, de son autonomie, de son sentiment de la dignité par ce qu'il peut apporter à la société et à sa propre famille soit la priorité que nous recherchons. Cessons de dénigrer l'action du département et de l'ensemble de ses services sociaux. Je crois qu'il faut prendre au sérieux la qualité de ce travail, l'ampleur de l'effort qui est accompli. Les questions de pourcentage, il n'y a pas un pourcentage à atteindre dans la dépense sociale. Il y a une qualité de la dépense sociale à assurer et des besoins à satisfaire par une prise en compte précise de ces besoins et l'adaptation de notre service social. Nous rencontrons des difficultés. Les situations sociales ont plutôt tendance à s'aggraver qu'à s'améliorer. C'est un défi pour nos services sociaux. Mais soyons rassemblés et unis pour que ce travail puisse s'accomplir dans les meilleures conditions possible. Et ne renonçons pas à toutes les politiques qui consistent à permettre le développement de notre territoire. Son développement du territoire, il n'y aura pas de consolidation des situations sociales difficiles que nous connaissons dans notre département.

\_ Merci, cher collègue. Valérie Nouvel a demandé la parole.

\_ Merci. Il ne s'agit pas de torturer les chiffres à travers la présentation. Il s'agit juste de préparer la mise en œuvre du plan de transition que vous réclamiez en début de séance. Déjà,

la présentation budgétaire cette année a changé. Lors du débat d'orientation budgétaire, conformément à la loi, nous avons présenté les premiers résultats des calculs de l'empreinte du département. Ce premier calcul nous a guidés dans l'élaboration du budget qui est présenté aujourd'hui. Pour élaborer le plan de transition, je vous avais dit que ça allait être notre tâche pour toute l'année 2023. Nous avons besoin de disposer d'indicateurs sur l'évolution des politiques départementales par rapport à la première empreinte que nous avons réalisée. Ces indicateurs, vous les réclamez. Quand on parlait des politiques sociales, on ne peut pas avoir d'un côté les politiques sociales dans une fameuse section budgétaire, de l'autre côté, les RH qui travaillent sur les politiques sociales, dans une autre classe, les bâtiments qui abritent l'ensemble des activités sociales. Si on continue à fonctionner comme ça, on n'arrivera jamais à avoir des indicateurs et à apprécier l'évolution de nos politiques dans un plan de transition. Cette année, nous avons commencé à préparer ce travail. Déjà l'année prochaine, si on pense au collège, c'est pareil, on ne va pas pouvoir continuer à avoir une ligne collège, de l'autre côté, des associations qui interviennent auprès de nos collégiens. Ça ne fonctionne plus. La transition écologique que vous appelez de vos vœux nécessite aussi des changements. Il va falloir s'adapter, évoluer aussi sur des points méthodologiques. Les élus de la majorité ont déjà bien digéré ce nouvel exercice budgétaire. Je vous souhaite une bonne digestion. Vous avez un an pour qu'on se retrouve à l'année prochaine tous, en phase, pour développer un vrai plan de transition.

\_ Merci. Jacques Coquelin ?

\_ Merci. Je suis prêt à entendre toutes les critiques possibles sur la présentation. Mais ce que je ne peux pas accepter, c'est que l'on remet en cause la sincérité du budget. Ce budget est sincère et véritable. Dire le contraire, c'est outrancier. Pour répondre à Monsieur Lejeune, je vais citer Talleyrand : "Ce qui est outrancier devient insignifiant."

\_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Philippe Gosselin.

\_ Merci. Je voulais rebondir sur les propos que je trouve très forts et même un peu déplacés de notre collègue. Parler d'insincérité du budget, vous savez bien quel sens ce mot peut avoir au sens juridique. Quand on voit un budget dans nos collectivités, un budget insincère, c'est un budget qui serait falsifié et qui masquerait la réalité. Il faut éviter ce genre de choses qui décrédibilisent ceux qui les utilisent. Parler de manque d'ambition, au contraire, c'est un budget qui a de l'ambition dans le contexte économique et social que nous connaissons. Une augmentation des recettes cette année relativement importante. Nos dépenses augmentent davantage. C'est plutôt le contraire d'un budget contraint et qui manquerait d'ambition. Rappelons aussi que les compétences du département, ce ne sont pas uniquement des compétences sociales. En réalité, les compétences sociales ou de solidarité s'expriment aussi dans d'autres politiques. Quand vous avez l'appui aux territoires, quand vous avez le fonds d'intervention rurale, des contractualisations avec les collectivités, c'est de la solidarité. C'est aussi une forme de social qui s'exprime quand on bâtit un bâtiment communal, contourner sur une salle de convivialité où les gens se retrouvent, quand on aide à l'installation de la télémédecine. Tout ça, c'est aussi une forme de solidarité. La cantonner uniquement aux aspects sociaux auxquels nous sommes habitués, je crois que c'est restrictif. Ce n'est pas sincère, en réalité. Le département se donne les moyens d'accompagner de la naissance jusqu'à la fin de vie nos concitoyens. On parle du bien vieillir. Nous sommes dans un

département où il fait plutôt bon vivre. Comparer aux moyennes nationales, c'est abusif. On pourrait avoir d'autres interventions sociales. Je constate que l'on fait beaucoup pour nos anciens. Jusqu'à présent, si certains scandales ont fait la une de certains bouquins et ont secoué la société, on ne peut pas non plus transposer ces scandales. On ne peut pas l'affirmer dans la Manche. Le laisser penser serait abusif. De même qu'il serait abusif et malhonnête de laisser penser que le département, la majorité ne se préoccupe pas des personnels qui, au quotidien luttent pour faire bien leur boulot. L'immense majorité fait bien son travail. Je le redis ici. Ce que l'on vient d'entendre pourrait laisser penser qu'en réalité, ils ne le font pas, alors que réellement, c'est difficile. Il ne s'agit pas de gérer des machines, mais de travailler avec de l'humain. Tout ce qui est humain est compliqué et demande du temps, de la patience. Tout cela ne se fait pas d'un claquement de doigts. C'est le choix de l'assistance et pas de l'assistantat. Nous avons quelques divergences sur ce point. Monsieur le Président, je trouve que ce budget, qui est compliqué vu le contexte économique qui nous préoccupe, ce budget me paraît à la hauteur de nos attentes. Il ne souffre pas d'autant d'indignité que ce que certains veulent dire.

\_ Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

\_ Merci. Dans les réactions, on retrouve un certain nombre d'éléments de langage historique d'une droite conservatrice avec les retours de l'assistantat. Vous confondez les propos de mon collègue Pierre-François Lejeune. On ne parle pas d'assistantat, mais d'accompagnement social de la population, surtout dans une période avec la crise Covid, et aujourd'hui, avec la crise liée à l'inflation, l'augmentation sur les charges énergétiques. On ne parle pas d'assistantat, mais d'accompagnement social des habitants de la Manche. Il y a une forme de caricature dans la réponse. Peut-être que l'attaque de Pierre-François vous semble un peu difficile à digérer. Nous sommes dans notre rôle d'opposition de critiquer certaines choses qui ne semblent pas avoir l'ambition que vous voulez démontrer à travers de beaux documents. Lorsque vous dites, Monsieur Bas, que nous réduisons la politique sociale à un pourcentage, c'est vous qui l'avez affiché en gros, ce pourcentage de 55 %, en essayant d'y intégrer par des tours de passe-passe les ressources humaines. On a toujours été en dessous de 50 %. Vous essayez de retourner les choses sur votre position en termes de politique sociale à travers une forme de caricature des propos de Pierre-François Lejeune. Nous ne réduisons pas l'action du département aux politiques sociales. Nous allons intervenir. Karine Duval l'a bien précisé. Nous allons intervenir section par section. Vous allez voir que contrairement à ce que dit notre collègue, nous n'avons pas de difficultés à digérer cette présentation de ce nouveau budget. C'est plutôt vous. Le développement économique, c'est vous qui avez du mal à digérer la loi NOTRe et la répartition des compétences.

\_ Je demande la parole pour moi. Philippe Bas a parlé de réquisitoire. C'est un réquisitoire. Et la caricature dont nous ressemblons être victime été aussi dans les mots qui nous ont été adressés. Je reprends sur l'insincérité. Mais là, ça ne passe pas. Un budget insincère, s'est allé très dans la démarche. Le débat démocratique, ce n'est pas répandre des contrevérités. Je refuserai toujours de supporter les contrevérités. Vous allez prendre la parole section par section. Si ce Budget primitif 2023 est réputé insincère, je m'inquiète. Nous avons connu des mots similaires. Mais je trouve qu'après tout le travail qui a été réalisé, ce mot me choque. Je compatis avec mes collègues d'entendre ces mots. Les

ressources humaines, ce serait finalement peu fructueux et stérile. Mais comment ne pas compter dans le fonctionnement du service majeur... Je m'interroge. Peut-être par excès de précision, j'ai cru utile de vous préciser en préambule que je ne comptais pas... Nous allons tellement loin que certains départements prennent ce ratio des dépenses de l'action sociale par rapport au budget de fonctionnement. Le ratio qui est calculé est calculé sur un budget global. C'est important. Et c'est encore plus révélateur de notre sincérité. Nous n'avons pas cherché à manipuler les chiffres.

Je ne vais pas entrer dans le débat, parce que l'on peut en parler. Une discussion budgétaire peut prendre tout ou partie de la journée. Et c'est normal. À condition qu'elle reste dans des normes de bienséance et de vérité. Concernant la PMI, l'année 2022 était consacrée à l'enfance. L'année 2023 sera consacrée à ce problème de la PMI. Et nous avons à travailler dans la difficulté. Recruter des médecins de PMI, ce n'est pas une mince affaire, vous le savez.

J'ai entendu copiage aussi. On va chercher et copier sur d'autres. On nous taxe aujourd'hui de tous les maux. Le parcours RSA est confirmé encore par un pack qui va agir au niveau de certaines professions, et notamment sur les professions sociales, notamment l'emploi et aller rechercher le RSA.

Le FSL, dont vous avez parlé vous désoler que les communes et les bailleurs sociaux cotisent et que le département ne cotise pas. Pourtant, le département est à 90 % dans ce budget FSL. Les bailleurs n'ont qu'une part très minime dans ce budget FSL. J'ai quand même parlé des CCAS.

Il y a un effet qui est là avec les effets de bord qui en découlent. Et des associations sur lesquels il a fallu compenser l'effet de cela. Entre autres, les associations que nous connaissons bien dans le domaine des SAAD et le département a été mis dans l'obligation de participer.

Il faut considérer que nous n'avons pas à subir l'effet de ce Ségur directement. Les CCAS sont adossés à un budget communal. Les communes et les villes sont appelées à compenser. Nous avons cru bon, parce que j'ai eu des demandes d'aller au-delà de ce que nous devons faire. Une ligne de 60 000 € a été mise sur cela. Mais pour montrer notre bonne volonté aussi. Et voilà qu'on nous le reproche aujourd'hui. Se tourner délibérément et régulièrement vers le département pour trouver la solution de tous ces maux, c'est peut-être une habitude mais au bout d'un moment, ça ne peut plus faire. Nous avons assumé responsabilité au niveau du Ségur. Nous avons appliqué cela au sens même de nos équipes. Le gouvernement a acté que si nous devons subir les effets auprès des associations, nous n'avons pas le subir dans la mesure où il y a des CCAS. Voilà ce que je tenais à préciser.

\_ Je voulais intervenir par rapport à l'insincérité du budget évoqué par Pierre-François Lejeune. Nous sommes des gens responsables niveau du département. Et effectivement, sur le budget. C'est quand même complexe pour pouvoir mettre en œuvre les 30 places. Il faut des lieux et des opérateurs. Nous en avons tenu compte au niveau de notre budget. C'est un budget sincère. Le département voit une baisse au niveau des bénéficiaires du RSA. Le président a parlé du RSA. Et enfin, je voulais intervenir sur les SAAD au niveau du CCAS. Le département n'a pas cette obligation d'aider les SAAD au niveau du

CCAS. Il faut rappeler aussi que le département de la Manche apporte aux différents SAAD des compléments, notamment sur les situations complexes et pour les SAAD qui interviennent en milieu rural. Il ne faut pas l'oublier.

\_ Monsieur le président, je reprends la parole pour essayer d'apaiser le différend sur le mot "insincérité". Il n'est pas question de dire ici que les gens de la majorité sont des malfrats. Je pense quand même qu'il faut dissiper quelques malentendus. Nous avons bien compris que c'est un outil de travail pour reprendre ce dont tu as parlé par rapport à la transition énergétique. C'est juste l'affichage et l'utilisation des chiffres. Ce n'est pas le souci. C'est effectivement ce que l'on met en place. Par rapport à l'assistantat, je tenais à rebondir. Nous sommes bien d'accord. Plus on reste peu de temps dans le RSA, mieux c'est. Mais le GIP Tandem touche les gens qui sont près de l'emploi. Nous ne pourrions pas ouvrir 30 places en 2023. C'est l'inscription budgétaire sur l'année. Après, je pense que l'on peut continuer à débattre sur d'autres sujets. On peut raisonnablement continuer à débattre sur les services à domicile, sur les SAAD et les CCAS. Tu nous disais que l'on nous renvoie la balle. On demande aux départements s'ils sont volontaires pour prendre en charge cette dépense. Qui s'adressent les SAAD des CCAS ? Au jour les plus démunis. Certaines personnes ont fait le choix d'accompagner. Oui, nous avons fait un choix qui n'est pas un choix que je qualifierai d'un mauvais choix. C'est le choix que vous avez fait. Je l'ai qualifié de mauvais choix. Nous avons le droit de dire que c'est un mauvais choix. Cela ne remet pas en cause les personnes. Ce sont des choix politiques. Je pense que nous avons raison de le dénoncer. En commission, nous avons demandé des critères par rapport à cette convention. Un forfait. Mais un forfait, ça veut dire quoi ? Nous n'avons pas eu de réponse. Nous ne sommes pas d'accord avec ça. Merci, Monsieur le Président.

\_ Merci, chère collègue. Sylvie Gâté demande la parole.

\_ Je revenir sur le RSA. L'accompagnement n'est pas le même. Chacun des accompagnements ne demande pas la même mobilisation. Je m'étonne de tes propos, Pierre-François. L'accompagnement se fait aussi... Ne se fait pas uniquement par un référent, mais aussi par les différents dispositifs dont l'école parlait tout à l'heure et sur la participation des personnes différentes actions.

\_ Les structures à domicile, associatives ou privées, interviennent aussi auprès des plus démunis. Je comprends votre difficulté, mais nos structures associatives et privées interviennent essentiellement en campagne avec les coûts énergétiques, nous avons beaucoup de plans d'aide qui peine à être honorés. Les autres structures interviennent aussi pour les plus démunis. Je voulais le préciser.

\_ Grégory Galbadon a la parole.

\_ Bonjour à tous. Je ne vais pas avoir un propos partisan. Je ne mets pas en doute la sincérité du travail des collègues de la majorité. Je vous fais confiance. J'ai du mal avec le mot "assistantat". C'est vrai qu'il y a des gens qui tirent les ficelles dans tous les milieux.

Mais il y a aussi beaucoup de gens qui souffrent et qui ont le droit à ces dispositifs.

L'action sociale du département, elle est ce qu'elle est. Mais ce que j'aimerais bien avant de voter ce genre de budget, c'est avoir des politiques départementales. Nous avons rarement des évaluations de ce qui fonctionne ou non.

Au niveau du département, malgré tout le travail qui est bien fait, il y a des choses qui ne vont pas, notamment au niveau de l'aide sociale à l'enfance qui dysfonctionne complètement. Les éducateurs ne peuvent plus travailler. Les gamins sont violentés, menacés ou autres. Il y a aussi les personnes vieillissantes handicapées. La prise en charge est difficile. La prise en charge des services ne se fait pas toujours. La réponse au téléphone et parfois rare ou difficile. Il y a des choses qui sont faites par le département, mais il ne faut pas occulter tout ce qui dysfonctionne, et notamment au niveau de l'assistance des enfants en grande difficulté et des personnes âgées. Tout ne va pas si bien non plus dans notre département. Merci.

\_ Si tout allait bien dans le meilleur des mondes, bien sûr... On sort d'une période au niveau de l'action sociale qui a été particulière. Nous avons un nouveau DGA qui est parmi nous. Il est arrivé tout récemment. Nous étions en souffrance, en l'absence d'un directeur de la petite enfance. Sébastien Bertoli a quitté sa fonction. Vous savez combien l'exercice du recrutement d'une personne est difficile aujourd'hui. L'entité de l'action sociale va pouvoir reprendre force.

Au niveau de l'enfance, vous avez parlé des vices et des souffrances qui peuvent être constatées. Mais c'est aussi une évolution sociétale qui est lourde. Il faut le dire. Nous vivons en ce moment des évolutions sociétales qui sont dramatiques. Il y a une progression exponentielle dans les besoins auxquels nous devons répondre.

Et nos travailleurs sociaux le font. Ils sont pleinement conscients de tout cela. J'ai encore eu des échanges puisque je suis revenu de rendre visite à des CMS qui étaient déjà dans des difficultés. Je suis revenu sur la PMI. Mais l'exercice est difficile. Il y a des tâches qui sont lourdes de conséquences, et dont ils ont la charge morale. Ils sont aussi dans ce questionnement et cette inquiétude. Ils me le disent. Ils ne peuvent pas ce multiplier. Il y a une demande croissante qu'il faut gérer. C'est cette évolution sur laquelle il faut travailler aujourd'hui. Vous citez des départements voisins. Et les constats sont les mêmes chez eux, bien évidemment. Merci.

\_ Mon intervention va porter sur la participation du conseil départemental au SDIS. Il aura connu une année difficile. Il y a eu des incendies d'importance, mais aussi une augmentation des aides des secours à la personne avec un certain nombre d'interventions hors champ des compétences. Même si cela doit sembler bien abstrait aux habitants de la Manche qui font appel au corps des sapeurs-pompiers. Il y a une pénurie chronique des médecins. Une multiplication des carences ambulancière. Ajoutez à cela une crise des vocations dans le volontariat. Autant de raisons qui continuent de mettre en grande tension le SDIS de la Manche. Le nombre d'interventions est passé de 34 599 en 2021 à 40 862 en 2022 soit une augmentation de plus de 18 %.

Face à ce constat très inquiétant, nous aurions pu penser que le conseil départemental avait pris la mesure de ces problèmes. Et pourtant, vous avez décidé, sous la pression de certains EPCI, d'en ajouter une autre, celle d'une réduction budgétaire avec une inflation non compensée.

Lors de la présentation du DOB\*, la participation des collectivités était appelée à croître à hauteur de l'inflation, soit 6,2 %. Vous avez décidé de ramener cette augmentation à 3,5 % pour la part des EPCI, mais aussi plus surprenant, pour la part départementale. Au contraire des EPCI, le conseil départemental reçoit de l'État la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, réservée en partie au SDIS. Elle est en augmentation de 600 412 361 €. Non seulement la participation des conseils départementaux est largement compensée. Comble de l'ironie, cette augmentation de cette compensation sera supérieure à l'augmentation de notre participation.

La destination de la TCA\* sur des financements autres que le SDIS est intolérable. La part de notre département atteint péniblement le chiffre très à la mode ces temps-ci de 49,3 %. La Manche est en 27e position sur 36. Cette diminution de moyens va impacter les missions de nos casernes. Notre SDIS pourra-t-il encore se déplacer sur l'ensemble des interventions, comme par exemple relever les personnes âgées qui sont isolées à domicile ? Rien n'est moins sûr aujourd'hui. Il a été évoqué la fin de la surveillance des plages. Est-ce le chemin que vous voulez prendre ? Le SDIS devra compenser cette absence de ressources en ayant recours à l'emprunt ? Notre département est riche. Quelle signification donnait à ce choix ? Face à ce constat, nous demandons que l'esprit de la loi soit respecté et que le département participe au SDIS à hauteur de l'inflation afin que l'ensemble des missions puisse continuer à être accompli sur la totalité de notre département. Je vous remercie.

\_ Merci, cher collègue. Ce matin, on nous taxe de tous les maux. Le SDIS est un dossier que je connais bien. J'ai travaillé dessus dans des conditions particulières. L'examen du budget primitif du SDIS laissait entrevoir qu'il allait y avoir une augmentation significative. Le tout est-il de se plier à des exigences budgétaires dont l'origine réside essentiellement dans un transfert de charges progressifs de l'État vers les collectivités ?

Vous avez cité les 6000 interventions de plus qui ont été constatées par rapport à l'année 2021. Nous sommes passés à 6000 interventions de plus. Et cela doit poser question. Si nous avons eu des incendies plus nombreux, des feux de landes plus nombreux, le chiffre de 6000 explique pas cela. Ne faut-il pas se poser la question de se demander d'où vient cette croissance soudaine de 20 % ?

Vous l'avez vu dans vos centres de secours. Nos sapeurs-pompiers volontaires sont amenés de plus en plus souvent à intervenir sur des motifs non urgents. Ils deviennent des ambulanciers. Maintenant, ce sont les ambulanciers que les gens appellent la nuit. Quel est ce recours ultime ? Le sapeur-pompier et le dernier secours. C'est celui vers lequel on se tourne. Les sapeurs-pompiers un appel, ils se déplacent. Force est de constater que les exemples sont nombreux où dans une même nuit, ils sont amenés à se déplacer trois fois pour relever une personne ou pour transporter de manière non urgente quelqu'un à

l'hôpital, en passant par le service des urgences qui est embolisé. Cela repose la question des soins non programmés. Mais les pompiers eux-mêmes se trouvent confrontés à ce problème et ils mettent en difficulté la sécurité des autres. Quand vous avez un camion avec trois pompiers qui part au minimum trois heures, puisque c'est le temps moyen de déplacement, et trois fois dans la nuit, les pompiers sont absents du centre. Il y a un appel avec un motif urgent, il n'y a plus personne. J'en ai échangé avec les pompiers. Certains d'entre vous étaient peut-être aux vœux au SDIS. Sans que nous soyons concertés, le colonel \*\* a parlé de son domaine. Mais le président Franck Esnouf a parlé de même sur les difficultés. Ces interventions multiples pour des raisons que l'on pourrait qualifier de mineures, cela génère un déplacement. Nous sommes à la peine pour recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Ce système décourage certains sapeurs-pompiers de rester, mais d'autres, de venir, parce qu'il y a une demande trop forte sur ces interventions. C'est la question qui se pose. Je veux me poser en lanceur d'alerte. Financer aveuglément sans se poser la question, avons eu un débat.

S'il y avait eu un arbitrage du préfet, certains ne suivraient pas cette ligne. Il faut vraiment se poser la question. Le moment est venu. Il est prévu à l'issue de cette séance plénière de poser la question. Il nous faut véritablement faire une motion autour de cela, alerter l'État sur ce glissement, sur ce transfert d'activité progressif. Les pompiers eux-mêmes m'ont dit que dans certains secteurs, ça peut soulager, mais il y a une tension très forte là-dessus quand même. Cette question que je pose, pour l'intervention du département, c'est à hauteur de 49 % pour les EPCI et 2 % pour les communes. J'ai tenu à rester sur cette ligne, de même que l'investissement. Nous portons le projet. Je rappelle quand même que nous avons, en plus de cette augmentation qui a été acceptée cette année, pris en charge le remboursement d'un capital d'emprunt de SDIS. J'ai redit aux pompiers que je ne les laisserai pas et que je les soutiendrai toujours. Je soutiendrai toujours le fait qu'il y ait des sapeurs-pompiers volontaires qui portent secours aux autres personnes. Pour qu'ils portent secours, il faut aussi que leurs conditions soient acceptables. Aujourd'hui, ça ne l'est pas. Je voulais vous dire ça et vous expliquez les motifs de cette réflexion. J'espère que cette motion pourra être portée. L'ADF a réfléchi sur le sujet. Un rapport a été produit par deux présidents de départements, la Saône-et-Loire et la Gironde. Ils en arrivent aux mêmes conclusions. Ils en appellent à la responsabilité de l'État en la matière.

\_ Très rapidement, Monsieur le Président, notre collègue Gilles Lelong a parlé de fonctionnement. J'aimerais aussi qu'on parle d'investissements. Quand je me regarde, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure. On peut se comparer à d'autres départements qui interviennent davantage, mais qui interviennent beaucoup moins dans l'investissement. Nous intervenons à hauteur de 80 % et 20 % pour les collectivités. C'est considérable. Lorsque le colonel est arrivé dans notre département a salué cet effort tout particulier et a salué la qualité des matériels mis à disposition du SDIS. Il ne faut pas oublier l'investissement. Si vous regardez les reports sur ce qu'il reste à faire sur les casernes, 5,5 millions qui sont presque en report de financement sur l'année 2023. Le fonctionnement, peut-être, mais l'investissement aussi.

\_ Je voulais juste revenir... Monsieur Hébert, vous avez parlé des attaques de notre collègue. Cela marque pour moi une position qui me semble éloignée de la volonté d'être un groupe

d'opposition de propositions. J'espère qu'il n'y aura pas de virage à 180° tout au long de ces débats. Je ne comprends pas bien quelle pourrait être la place d'attaques et de critiques dans un débat que nous souhaitons tous constructifs. J'espère que ce débat sera le plus constructif possible, aujourd'hui.

\_ Merci de ce rappel. Gilles Lelong ?

\_ Je vous amène une réponse sur ce que vous avez dit sur le SDIS. On ne méconnaît pas les problèmes. Ce qui nous choque le plus, c'est que la part de l'État ne soit pas intégralement reversée pour le fonctionnement du SDIS.

\_ Vous avez raison de revenir sur ce point que j'ai omis. Mais il y a un ratio sur la TSCA qui est réservée au SDIS qui est à hauteur de 12 millions. Nous versons 18 800 000 € au SDIS. C'est la somme que nous allons verser. Nous arrivons sur un total de 21 millions au budget primitif 2023. Nous sommes bien au-delà par rapport aux exigences du reversement de la partie TSCA. Je voulais simplement vous rassurer sur ce point.

\_ Merci. J'ai bien entendu votre réponse, Monsieur le Président. Vous évoquez le surcroît d'activité du SDIS lié à des motifs non urgents. Vous voulez avoir une position de lanceur d'alerte avec l'annonce de faire une motion. Sur le constat, nous sommes d'accord. Ce matin, nous sommes sur des enjeux budgétaires. Notre alerte est de dire que la réponse pour le SDIS, c'est une non-compensation des coûts d'inflation dans leur budget. Le SDIS se pose des questions au conseil d'administration. Allons-nous pouvoir continuer à intervenir sur les motifs non urgents ou sur le relevage des personnes à domicile ? Si on ne va plus relever les personnes à leur domicile, c'est une mise à mal de la politique de maintien à domicile. Ça engendre des coûts beaucoup plus importants pour le Conseil départemental. De petites économies, comme le dit Jacques Coquelin... C'est avec les petites rivières... Vous connaissez la suite. Ces petites économies, je ne suis pas sûr que le département sont gagnants à l'arrivée. Si on ne veut pas faire ce travail qui n'est pas dans le champ de compétence du SDIS, mais c'est aussi une autre source d'étonnement. Le champ de compétences ne doit pas être à géométrie variable. Je parlais de la loi NOTRe tout à l'heure. Quand elle clarifie la compétence des uns et des autres, le département peut toujours intervenir sur le développement économique des territoires. Ce matin, on ne va pas prendre en charge un certain nombre de choses parce que ce n'est plus dans notre champ de compétences. Ça ne peut pas être à géométrie variable. On vous alerte ce matin pour dire de faire attention avec la non-compensation de l'inflation pour le SDIS. Si jamais cela se concrétise avec l'arrêt d'actions du type relevage des personnes âgées à leur domicile, cela pourrait avoir des conséquences sur le budget du département à terme beaucoup plus importantes que la petite économie que vous faites sur cet exercice budgétaire.

\_ Avant de laisser la parole à Jean-Claude Braud, je vous dis simplement : oh là ! Qu'allez-vous me prêter ? Je ne dis pas qu'il ne faut plus relever les personnes à leur domicile. Je dis que de plus en plus d'appels sont faits en ce sens, alors que ce relevage à domicile se faisait avant par d'autres intervenants. Ça pouvait être des ambulanciers, des infirmiers et des voisins. C'est ce glissement qu'il y a eu. J'alerte sur cette progression relativement importante. 20 % en un an. 6 000 interventions de plus. Il va falloir clarifier les choses entre l'ambulancier, les voisins, les personnes médicales qui peuvent venir au secours, et les pompiers qui vont être mobilisés à

trois pendant trois heures. Il y a un autre sujet, qui est le temps d'attente. Les pompiers ne sont plus prioritaires. Ils restent beaucoup plus longtemps dans les services des urgences. Je laisse la parole à Jean-Claude Braud.

\_ Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur les contributions du SDIS. Début 2021, j'étais encore vice-président en charge des finances du SDIS. À l'époque, les finances étaient très saines. Je ne pense pas qu'elles se sont dégradées en l'espace de deux ans. Demander un niveau d'inflation au-delà de 7 % aux collectivités, cela me semble être un effort insurmontable pour les collectivités qui ont des budgets contraints, toutes les collectivités, que ce soient les EPCI, les départements ou les communes. Demander un effort au SDIS puisque la contribution va augmenter de 3,5 %, ça ne me semble pas insurmontable. Voilà ce que je voulais dire concernant les contributions. Aujourd'hui, c'est Valérie nouvelle qui est en charge des finances. Elle signe, comme j'ai signé dans le passé, les demandes de contributions au niveau des EPCI, ce sont des sommes excessivement importantes. Les budgets des EPCI... Ils ont aussi leurs difficultés. Je comprends bien la démarche des EPCI concernant les augmentations des contributions qui étaient intolérables pour les EPCI et pour le département. L'effort du SDIS n'est pas insurmontable pour 2023.

\_ Je voulais simplement dire que faisant partie du bureau du SDIS, je n'ai pas entendu dans le bureau dire que l'on n'interviendrait plus pour relever les personnes qui ont fait des chutes. L'autre jour, dans ma commune, il y avait quelqu'un en grosse difficulté. J'ai été obligée de faire le 15. Ce sont les ambulanciers qui sont venus. Je n'ai jamais entendu dans le bureau qu'on ne fera plus cette mission.

\_ Y a-t-il d'autres... La motion va vous être proposée. Elle sera soumise au vote. À moins que vous vouliez le faire maintenant ?

\_ On va finir le budget.

\_ On fait ça à la fin. À moins que l'on vote le budget tout de suite. Je peux mettre le budget au vote. Et l'annexe. Avant d'en arriver là...

\_ Monsieur le Président, avant, vous avez parlé d'une motion dans la session de vote. Ce serait bien d'avoir le texte.

\_ D'autres questions ? J'imagine que vous avez d'autres sujets à aborder sur ce BP 2023 ?

\_ Merci, Monsieur le Président. C'est pour évoquer un autre chapitre. Je suis membre du groupe de travail sur les politiques en soutien aux territoires. La parole est libre dans ce groupe et nous avons des consensus. Dans la nouvelle contractualisation présentée en juin dernier et que nous avons voté, vous avez ajouté le CPU ainsi que la volonté d'augmenter le budget de cette politique d'un million d'euros chaque année sur la durée de la mandature. Cette nouvelle orientation est intégrée dans le budget prévisionnel 2023. Lors de la commission appui aux territoires, nous avons échangé sur les 5 villes qui rentrent dans le nouveau CPU de pouvoir bénéficier de financement via leurs EPCI sur des projets dont ces 5 villes ont la maîtrise d'ouvrage. L'administration et la majorité ne sont pas sur cette ligne. Nous avons un désaccord profond. Ces 5 villes doivent avoir des financements pour leurs propres projets, comme

aujourd'hui. Tout d'abord, vous avez souhaité créer ce CPU afin d'avoir un échange direct avec les 5 plus grandes villes urbaines du département et afin de vous assurer qu'elles aient accès aux aides financières du département. Ces villes portent des charges de centralité qui bénéficient à l'ensemble des habitants des EPCI. Vous avez souhaité faire évoluer les contrats de territoire en offrant plus d'autonomie et de souplesse pour les collectivités. Lors de vos vœux de ce mois de janvier, Monsieur le Président, vous avez affirmé que ce nouveau contrat de pôle urbain serait un plus pour les 5 villes concernées. Ces trois objectifs nous ont semblé sains. C'est bien dans ce cadre que cela peut apparaître technique, mais notre groupe demande que ces 5 villes puissent financer leurs investissements et financer leurs investissements via le CTM dans le cadre d'un dialogue avec leurs EPCI. Cela établirait l'autonomie que vous avez appelée de vos vœux.

Nous avons voté la nouvelle contractualisation au mois de juin dernier. Sauf que cela ne se vérifie pas dans la mise en œuvre de cette politique. Notre groupe estime avoir été trompé au mois de juin lors de la présentation de cette nouvelle contractualisation. Sur mon canton et ceux de plusieurs de mes collègues, y compris de la majorité départementale, la ville de Cherbourg-en-Cotentin, si vous refusez notre proposition, perdra 1,24 million d'euros en comparant avec le montant prévisionnel du contrat actuel. Où est le plus annoncé lors de vos vœux ? Comment devons-nous interpréter le discours de vos vœux ? Quels crédits pouvons-nous porter à vos autres annonces ? Nous sommes des élus, nous devons défendre les intérêts de nos cantons. Nous sommes des élus du Conseil départemental de la Manche. Les crédits doivent être équitables pour tous les habitants et pour toutes les collectivités. Équitable ne veut pas dire égalitaire. Je comprends que nous affichons des montants calculés à raison de 200 € par habitant. Au sein de chaque catégorie, le montant par habitant est le même sur l'ensemble du territoire de la Manche. Monsieur le Président, pourquoi n'avons-nous pas la même équité sur les deux autres contrats ? J'ai fait quelques calculs. Pour les EPCI et les 5 communes, sur l'enveloppe pour la Côte Ouest Centre Manche, ça donne 91,01 euros par habitant. Mont Saint-Michel Normandie et Avranches, 89,90 € par habitant. Saint-Lô Agglo et Saint-Lô, 59,55. La Baie du Cotentin, 62,92. Coutances Mer et Bocage, 60,63 €. J'ai fait le même calcul pour les 5 villes du CPU. Pour Coutances, 119,33 € par habitant. Avranches, 97,30. Cherbourg-en-Cotentin, 32,13. Toutes les villes sont situées entre 80 et 120 euros. Parmi vous, il y a des maires, des conseils municipaux. Comment allez-vous expliquer ces différences ? Les élus des 233 communes, soient plus de la moitié des communes du département, ont de nombreux grands électeurs en leur sein. Afin de corriger les écarts entre les territoires, notre groupe vous demande de permettre le cumul de financements de projets sous maîtrise d'ouvrage via le CPU et via le CTM. Vous respecterez votre promesse des vœux, que le CPU soit un plus pour les 5 villes et que cette nouvelle contractualisation apporte plus de souplesse pour les collectivités. D'autre part, que l'augmentation budgétaire annuelle d'un million d'euros sur toute la durée du mandat soit consacrée à gommer les écarts que je viens de vous démontrer. Ainsi, vous pilotez une contractualisation équitable sur l'ensemble du département de la Manche. Cela montrera que vous êtes un président au service de l'ensemble des collectivités et non en faveur de quelques-unes au détriment des autres.

\_ Cher collègue, après l'insincérité du budget, maintenant, c'est l'insincérité de mes vœux. J'avoue que la pilule est amère. Bon. Je réitère ce que j'ai dit, il y a bien... Je vais laisser Alain Navarret qui piaffe de patience de répondre. Il y a peut-être une incompréhension quelque part entre CPU et contrat de territoire Manche CTM. Il y a bien cette interactivité qui est restée

en termes d'enveloppes budgétaires. Elles sont restées inchangées. Quant à la recherche d'égalité par habitant, attention. Il faut prendre compte tous les investissements. Pour Ports de Normandie, il y a des sommes importantes qui sont versées. Dans l'animation et dans l'aménagement d'un territoire, il faut prendre tous les investissements. Le fait est que la masse de l'enveloppe globale telle qu'elle était dans les contrats de territoire de 4e génération et qui incluait les villes qui semble maintenant appeler les CPU, il n'y a pas de changement dans l'enveloppe. Le souci premier a été de s'assurer que les enveloppes qui étaient distribuées auparavant n'aillent pas à la baisse, bien évidemment.

\_ Ce n'est pas forcément facile. On a déjà eu une conversation animée avec Dominique lors de la commission. Je vais lui répondre. J'espère qu'il est présent ici, dans cet hémicycle, en tant que conseiller départemental et non pas en tant que représentant de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Ce que je souhaiterais lui dire, il a parlé de chiffres. Vous ve de rappeler que les contrats de 4e génération ont été intégralement reportés dans leur valeur globale sur les communautés en particulier d'agglomération et avec un fléchage que l'on a voulu. Je suis à l'initiative pour avoir un relationnel plus direct avec ces 5 communes que vous connaissez désormais. On a essayé de faire les choses de manière équitable. Je vais vous donner deux chiffres qui vous montrent comment il peut y avoir des fonctionnements et des appréciations différents dans la distribution de cette enveloppe globale des contrats de territoire 4e génération. Puisque la mode est aux grands mots, je vais parler de phagocytose. Cherbourg-en-Cotentin a pris 43 % de l'enveloppe du contrat de territoire. Avranches en a pris 4 %. On arrive à un chiffre de 3,5 millions. Nous, on a refléché 2,5 millions. On a fléché pour les projets dans la ville de Cherbourg-en-Cotentin puisque c'est le sens du propos de Monsieur Hébert. Ne doutons pas que s'il n'y avait pas eu ce cas précis, cette irruption de remarque n'aurait pas eu lieu dans l'hémicycle. Ce fléchage a résulté d'un travail en collaboration entre la ville et l'agglo. On a refléché 2,5 millions. Ce que demande Dominique, c'est que la ville puisse puiser dans le contrat Territoire Manche. Il y a des choix politiques opérés entre les collectivités. J'espère que je ne serai pas taxé d'aller m'immiscer dans la politique entre la ville de Cherbourg et la CAC. Il y a un exemple qui est le complexe sportif Chantereyne dont les collectivités ont décidé que cet équipement était un équipement de la ville de Cherbourg et non pas un équipement à dimension communautaire. C'est leur choix, il est respecté et il est respectable. Ce choix est très contraignant parce que le département ne peut aider cette réalisation qui a été revue traitée à la hausse dans sa modernisation et dans son nouvel équipement. Le département ne peut l'aider que via la participation qu'il peut avoir auprès de la commune alors qu'il serait bien plus intéressant que ça soit dimensionné au niveau communautaire où l'enveloppe pourrait être supérieure. Voilà des alchimies respectives qui font que l'on peut se trouver démuné. J'ai essayé d'expliquer à Dominique, en vain, que je n'imagine pas que la CAC puisse consacrer l'intégralité de son enveloppe propre pour des projets structurants dont elle a la compétence exclusivement sur des territoires en dehors de Cherbourg-en-Cotentin. Je ne l'imagine pas une minute. L'exemple du centre sportif en est une illustration. Ce qui me paraît quand même plus urgent, le département a certes fléché des choses, mais il aura l'ouverture que du moment où la ville ou la communauté d'agglo est compétente... L'accompagnement sera fait. Les sommes globales sont un héritage des contrats de territoire. Ce n'est pas équitable sur tous les territoires, mais en tout cas, il n'y a pas un euro qui est sorti de l'enveloppe de la CAC et de la commune de Cherbourg-en-Cotentin réunies. J'espère avoir répondu à votre question. Voilà la réponse du département.

\_ Effectivement, les enveloppes n'ont pas bougé. Je ne l'ai pas contesté dans mon intervention.

J'espère avoir répondu à votre question. Voilà la réponse du département.

\_ Effectivement, les enveloppes n'ont pas bougé. Je ne l'ai pas contesté dans mon intervention. Ce que vient de dire Monsieur Navarret, Cherbourg-en-Cotentin.

Cherbourg-en-Cotentin a perçu 43 %. Mais ça représente 43 % de la population du Cotentin. Vous dites que je suis là uniquement avec des arrière-pensées. Mais puisque vous refusez l'accès au CTM pour les cinq communes qui rentrent dans le CPU, demain, avec les 2,5 millions dans l'enveloppe, Cherbourg-en-Cotentin n'aura plus accès qu'à 31 %.

Monsieur Navarret nous dit qu'il ne veut pas interférer dans les choix politiques de l'agglomération du Cotentin. Mais il le fait. Si le Cotentin estime que la salle Chantereyne peut avoir... Il souhaite intervenir pour accompagner le financement de cette salle, j'estime qu'elle devrait en avoir le droit. Mais vous interférer dans ses choix et l'on ne respecte pas la promesse du président d'amener plus de souplesse aux collectivités. C'est à l'agglomération de pouvoir faire ces choix. C'est valable pour les cinq communes que vous avez choisi de mettre dans les CPUs.

\_ Je voulais rassurer notre collègue Dominique Hébert. Nous aurions pu à une certaine période modifier la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Nous ne l'avons pas fait. Le conseil départemental dans son financement n'a rien contre Cherbourg-en-Cotentin. Nous n'avons pas modifié cette répartition.

\_ Merci de cette précision. Alain Navarret qui arrive demande la parole.

\_ Je vais aller voir mon mentor. Il y a un dialogue entre la commune et la communauté d'agglomération.

\_ Vous m'en voyez ravi. Nous aurons réussi à faire changer une ligne ce matin dans les décisions du département. J'entendais que le contrat de territoire Manche n'était pas accessible à la ville sur des projets structurants. C'était le cas avant. Sur des projets structurants, voilà ce qu'il en est.

\_ Il reste la question de l'équité pour les territoires. Percevoir entre 30 et 50 % de moins, est-ce que cette proposition du million d'euros, mais au moins que l'on arrive à travailler à une diminution des écarts entre chacun des territoires sur les financements qui sont apportés par le département. C'est aussi l'aménagement du territoire bénéfice des habitants.

\_ Il y a certains qui sont dotés d'autres financements plus important par ailleurs sur des projets de nature départementale, mais qui sont sur leurs territoires aussi.

Il y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Si, Stéphanie demande la parole.

\_ Nous allons poursuivre notre regard sur ce budget. Par ses prises de parole, nous souhaitons dire que nous regrettons que le budget alloué à la jeunesse et à l'éducation et au sport n'a pas seulement été maintenue. Le budget est en augmentation cette année. La jeunesse est un enjeu stratégique et

transversal pour notre territoire. Au moment où les chiffres de la démographie nous montrent que le manque d'activités de la Manche pour les jeunes, quel signe envoyons-nous pour les jeunes et à leurs familles ? Pourtant, dans le projet politique, nous avons l'impression que les départements voulaient offrir les moyens d'une réussite éducative pour chaque élève. Les chiffres en augmentation pour les collèges sont en trompe-l'œil. Nous accompagnons les surcoûts dus à la flambée des énergies. Nous avons l'obligation de fournir au collège les moyens de fonctionner. Pour le reste, on reste dans le flou. Ou alors, on constate le manque d'ambition. Il est indiqué que le budget de fonctionnement pour les collèges est en baisse de 193 000 €. Comment ne pas s'interroger quand on lit que seulement 12 000 € supplémentaires sont inscrits pour le PEAC. La Manche, ce sont 22 500 élèves. Cette augmentation représente 0,44 centimes par élève. Que dire des -75 000 € pour l'accompagnement des initiatives pédagogiques ? Que dire de la baisse des aides alors que de nombreuses familles expriment des difficultés pour régler la cantine en termes de crise sociale vous proposait seulement 50 000 € supplémentaires pour acheter un logiciel de gestion. Avec l'inflation, que va-t-il rester dans l'assiette des collégiens ? Et l'on s'inquiète de la baisse de la bourse de l'aide à la mobilité. Comme elle est peu utilisée, on aligne le budget sur le réalisé. Mais vous ne cherchez pas à développer le dispositif. Pour rappel, le manque de mobilité est un axe prioritaire de l'éducation nationale car c'est le frein majeur pour les jeunes d'accéder aux études supérieures. Maintenant, sur le budget sport et jeunesse, alors que vous écrivez que les départements s'engagent dans des actions d'envergure relative à l'attractivité du territoire et en faveur du sport de haut niveau, une hausse du budget de fonctionnement limité à 85 200 grâce à un effet sur portants sur plusieurs dispositifs. Alors que les départements disent tenir l'accès à la pratique du plus grand nombre alors que le contexte est à la reprise, nous relevons -48 000 pour l'investissement de ce domaine. Certains dispositifs se verront moins dotés et vont pénaliser la jeunesse et les associations. Par exemple, l'effort portera sur la baisse des subventions pour les activités nautiques. C'est aussi une baisse pour le dispositif permettant l'achat de véhicules pour les transports et les associations. C'est une baisse des subventions pour les activités sportives olympiques. Les choix ont été faits, dont celui de s'appuyer sur le réalisés 2022 pour les inscriptions budgétaires 2023. Merci de votre attention.

\_ Quand on regarde le budget 2023, aussi bien en fonctionnement comme en investissement, nous sommes sur une progression. Nous sommes soumis, puisqu'il n'y a pas de bouclier de prix sur l'énergie et le collège.

\_ Je me demandais qui allait répondre. Visiblement, c'est un peu moi aussi. Quoi de plus naturel que des politiques qui marchent pas ou peu. Vous mettez en avant le fait qu'elles soient mal fléchées ou mal connues. L'alignement budgétaire me paraît relativement naturel. Ça ne veut pas dire que les actions ne peuvent pas être revues à la hausse. L'effort du département me paraît considérable dans les équipements des collèges. J'étais hier en visite dans un collège. Je n'ai pas eu l'impression que le

principal avait une quelconque défiance concernant le nouvel équipement dont il est en train d'être pourvu pour un internat de filles. Et avec un retentissement bien au-delà des frontières et même au-delà de la région. Évidemment, c'est un sujet qui sera abordé. 30 quelques parts un petit livre de couleur blanche pour lequel il va falloir travailler. Il va falloir un peu de courage et de persuasion pour affronter une réalité qui est celle de l'adéquation entre les moyens physiques d'accueil des élèves dans les collèges. Et la qualité pédagogique que l'on souhaite y développer et y maintenir. En tout cas, la garantir. Il y aura des choix politiques qui ne seront peut-être pas faciles, mais qu'il faudra bien envisager. Ma collègue Adèle et moi-même ne sous porterions pas qu'il pleurait ne soit pas abordé dans le fond, ce sujet-là. Je referme cette parenthèse. Concernant les cantines, je vous rappelle que l'harmonisation des tarifs sur tout le territoire de nos collèges a plutôt été bien accueillie, avec des efforts qui ont été faits pour une qualité qui ont fait la réputation du département. Plusieurs collectivités, dans la mienne, en particulier, une des dernières en route vers la contractualisation avec le département pour faire bénéficier les cantines municipales de la prestation alimentaire sont très nombreuses. Le dernier point que vous avez évoqué est celui du sport. Lors de la dernière session que beaucoup d'entre vous tout fait sur l'accueil des JO avec tous les appels à projets. C'est un montant très important qui a été fléché. C'est une vraie impulsion qui est donnée dans l'accueil sportif pour tous. Le département n'a pas cette timidité et ce désengagement concernant l'accompagnement qu'il doit à sa jeunesse, à ses sportifs et à la structuration de ses collèges. Je vous remercie.

\_ Concernant les sommes que nous avons du avancé au collège, je laisse la parole à Catherine Honorine qui a demandé la parole. Mais je voulais vous dire que les PEAC ont vu des crédits supplémentaires qui leur ont été affectés. Au travers de toutes ces lignes budgétaires, je ne vois pas trop que nous baissions la garde sur les collèges. Je tiens à vous le préciser. Concernant la réflexion d'Alain Navarret, elle est toujours en cours sur le réseau des collèges avec ce livre blanc. Nous travaillons dessus, bien évidemment. Vous serez informés de l'issue possible dans le courant de cette année. Nous travaillons en amont sur le dossier. Je laisse la parole à Catherine.

\_ Merci. Petite précision concernant les PEAC. On voit la somme supplémentaire fléchée. On peut se dire qu'elle n'est pas suffisante. Au-delà de la somme qui va quand même permettre à trois ou quatre collèges par an de rentrer dans les PEAC, il faut voir que l'investissement humain est très important. Il y a le temps d'instruction, mais aussi tout le travail en amont pour amener les collèges à rentrer dans une démarche, dans un profil culture. C'est un grand pas. Il y a un besoin d'accompagnement énorme. J'en veux aussi pour exemple le forum culture collège qui a lieu hier matin, qui a réuni une centaine d'acteurs culturels du territoire et 70 représentants de 40 collèges qui étaient présents. Et aussi tout ce travail qui est fait en amont pour mettre en relation, pour inciter les projets. C'est un grand succès du forum. Nous nous en félicitons. Tout cela demande de la disponibilité des agents de la collectivité. Et quelque chose qui se voit peut-être moins en amont. Nous avons créé un poste à la culture. Il y a un mi-temps a minima

pour venir en support des PEAC. Cela ne se limite pas simplement à la ligne budgétaire. Il y a eu un effort aussi du côté des RH.

\_ Pour confirmer les propos d'Alain Navarret, dans d'autres collèges, nous avons beaucoup de retours positifs sur l'action du département en termes d'investissement et sur les outils informatiques. Mais cela fait partie de votre présentation du budget avec une enveloppe d'investissement record. Le département est présent sur les investissements. Notre intervention est aussi sur l'accompagnement des projets. Il y a une baisse de 73 000 € sur l'accompagnement des projets pédagogiques. C'est plutôt dans ce sens-là.

Concernant la question énergétique, il y a un acompte. Et en fonction de l'évolution des choses, il y a une réserve qui peut être allouée.

Sur la partie jeunesse, sur la partie collège, sur l'accompagnement pédagogique des collèges, l'accompagnement de la jeunesse aussi, le projet ambition jeune. Cela nous donne ce sentiment que c'est de l'application. On réduit les budgets. Après deux années de Covid que la jeunesse a subi, de réduire le budget sur la mobilité des jeunes, alors que la période Covid, les mobilités se sont réduites. On amène le budget réalisé alors que le réalisé ne pouvait être que faible. Deux fois par an, la rectrice rencontre les élus du département. Le manque de mobilité des jeunes, c'est le frein principal pour permettre l'accès aux études supérieures. Contrairement à l'appellation de notre dispositif, on manque d'ambition sur l'accompagnement de la jeunesse. Peut-être pourquoi pas imaginer un consortium à l'échelle du département qui permettrait à tous les collèges de moins avoir apporté les démarches administratives qui sont très lourdes et comment le département pourrait les accompagner sur ce genre de choses. Notre intervention n'est pas tellement sur l'accompagnement des collèges sur les locaux, les outils informatiques, mais sur les accompagnements pédagogiques et aussi sur le politique jeunesse qui me semblent manquer d'ambition, surtout après la période Covid.

\_ De nombreuses actions... Je voudrais simplement rappeler que le contexte est là. Cette idée Erasmus, pourquoi pas. Nous sommes dans la proposition. Je suis attentif, bien évidemment. L'accompagnement que nous menons et le fonctionnement des collèges... Cet investissement unique de 5 millions d'euros pour les logiciels de dans le suivi de l'alimentation, la traçabilité et toutes ces choses, pour avoir visité les cuisines des collèges, quand on voit les équipes, sont très au fait d'aller vers les bons interlocuteurs locaux, quand il s'agit d'acheter. On tisse des liens de confiance. Les cuisiniers nous ont dit qu'ils travaillaient. Il y a une vraie confiance. Certains auraient pu revaloriser les prix. Ces interlocuteurs ont patienté. Il y a des liens qui se sont tissés. Il y a une volonté d'aller dans cette direction.

Les agents sont très performants. Créer une dynamique aussi de cela, cela fait partie du rôle du département. C'est pour vous dire que du bio, du local et du bio, on tend vers cela, même si j'en appelle à cette remarque. Tout ne pourra pas être 100 % bio, bien évidemment, parce qu'il y a un problème de fourniture et de rupture. Mais il y a cette volonté d'aller dans cette direction. Nous ne baissons pas la

garde dessus. Il se peut qu'il y ait des corrections, mais nous sommes dans un contexte budgétaire particulier. Il y a aussi cette volonté de ne rien lâcher. Nous maintenons le cap, bien entendu.

Alain.

\_ Oui, deux petite précision. Une sur les transports. Attention aussi tu la compétence concernant les transports. Je reste attentif à tes prérogatives. Concernant la commission, elle est très ouverte. Le dialogue est très libre. En tout cas, il n'est pas cadenassé. Je n'omets la piste de réflexion que Stéphanie a rappelée tout à l'heure concernant la dimension sociale de cantine. Nous l'avions suggéré. Elle sera examinée dans la mesure où l'on souhaitera se pencher sur cette approche.

\_ J'avais demandé la parole. Mon micro est ouvert.

\_ Je voulais revenir sur la question des profils Manche. Adèle Hommet est absent aujourd'hui. Mais je ne peux pas te laisser dire que c'est de l'affichage. Nous sommes l'un des rares départements à agir en ce sens. J'en veux pour exemple les principaux qui arrivent d'autres départements dans nos collègues. Ce n'est pas du toute une compétence obligatoire. C'est une vraie volonté politique du département. Il faut apporter du soutien à nos collégiens pour travailler sur tous les projets : avenir, citoyenneté, culture et sport. Ce n'est pas de l'affichage. Il y a une volonté politique forte. On reste quand même à un niveau très important. C'est vraiment reconnu à l'extérieur. J'aimerais que ce soit reconnu au sein de notre propre département.

\_ Je vais revenir sur les derniers propos sur le plan blanc, le livre blanc, pardon. À chaque fois, je fais le lapsus. Même si sous le précédent mandat, nous nous sommes parfois écharpées avec Christine Lebacheley sur l'élaboration de ce plan, de ce livre, pardon, c'était l'objet d'un travail de concertation énorme et qui a abouti à quelque chose. Depuis le début de ce mandat, je me demande si ce livre blanc reste un blanc-seing, est-ce que l'on va le travailler ? Tu as parlé de courage. Je pense qu'il faut plutôt parler d'ambition. Il est largement le temps de se mettre autour de la table. Cela fait 18 mois que nous sommes élus. Il y aura des décisions qui fâchent. Pour avoir une ambition par rapport à nos jeunes, il faut s'y mettre dès aujourd'hui.

\_ Y a-t-il d'autres interventions ?

\_ Nous passons au chapitre Nature et infrastructures. Je vais essayer d'apporter une critique constructive à la proposition du budget concernant les compétences de la commission Nature et infrastructures. Cette année, nous sommes passés à quelque chose de plus visuel et pédagogique. Au-delà, il ne faut pas que la présentation cache le fond. Ici, pour détourner l'attention d'un projet politique qui manque de substance, on a bien senti la tentation d'utiliser des phrases un peu convenues, voire sorties de leur contexte. On en trouve au détour de chaque page. "Assurer la sécurité des usagers." On trouve assez souvent cette phrase. C'est un projet politique ambitieux. Je me demande qui pourrait écrire le contraire. Qui pourrait faire un choix politique autre que celui de s'occuper de la sécurité des usagers ? C'est notre mission. Mais quand il écrit "développer les réseaux routiers", c'est un choix politique. Ces

objectifs politiques sont confus. Vous me permettrez non pas de réagir, mais de dire ce que l'on ne trouve pas dans cet exposé. Vous allez peut-être me trouver le pessimiste de service, c'est pour éviter d'en arriver là que je reviens sans cesse sur ce genre de propos. Pourtant, ce n'est pas mon intention. Je cherche juste à décrire avec lucidité la situation actuelle qui nécessite impérieusement que nous sortions de ces modèles construits après la guerre. S'ils sont encore la référence culturelle d'une certaine classe dirigeante, nous ne pouvons nier que la succession des crises que nous vivons et qui sont le révélateur de ces bouleversements et qu'il convient de regarder en face. Parlons agriculture. Quand nos étés seront tous chauds et secs, plus encore que celui que nous venons de vivre, quand nos hivers seront pluvieux, alors le modèle agricole que nous avons développé depuis l'après-guerre sera changé. Je regarde Hervé Marie. Quand le prix des intrants aura été multiplié par 20, 50, quand nourrir le bétail ne sera plus possible faute de coûts de transport devenus prohibitifs, alors notre modèle agricole sera changé. Nos conséquences seront économiques et sociales.

Parlons logements. Les Manchois qui ont déjà des difficultés à se chauffer seront plus nombreux encore. Demain, alors que les difficultés sont croissantes... L'isolation des logements de 20-30 ans est un chantier monstrueux. Parlons déplacements. Nous avons voté il y a quelques mois un Plan Vélo. Concernant nos déplacements, ne limitant pas de réflexion à la bicyclette. Le plan doit être plus global, plus ambitieux. Il doit répondre aux modifications des habitudes de transport. Nous aurions pu parler du littoral, du foncier, des populations concernées par la montée des eaux, de la pêche, mais je vais conclure. J'ai déjà eu l'occasion de le dire et je le répète. C'est l'énergie qui sera le facteur limitant de nos organisations, limitation par le prix et par la quantité. Nos prédécesseurs s'en étaient déjà fait la réflexion. Ils étaient en avance. Ils avaient essayé d'accélérer la recherche d'un mix dans notre consommation d'énergie. Nous aurons le compte-rendu du partenariat public-privé sur la performance énergétique. À la même époque, ils lançaient une expérimentation sur l'hydrogène. Qu'avons-nous fait depuis ? On espérait découvrir officiellement le bilan carbone de notre collectivité à l'occasion de cette session, un bilan qui devrait être un outil fort d'orientation de nos politiques. Mais nous attendons encore. Nous allons devoir gérer "plus d'emmerdes avec moins de moyens". C'est Jean-Marc Jancovici qui dit ça à la fin de la plupart de ses interventions. Nous ne pouvons que voter contre. Mais entendez notre opposition. C'est un vote empreint d'espoir que nous vous proposons. Nous vous proposons d'y travailler ensemble.

\_ Merci. Concernant le bilan carbone, il a été présenté le 9 décembre. C'est Valérie Nouvel qui avait travaillé sur ce bilan et qui avait pris la parole pour le présenter. De même que l'accélération du Plan Vélo. C'est à l'ordre du jour. C'est Jean-Claude Braud qui va nous présenter ce rapport. Les choses avancent. Axel a demandé la parole.

\_ Merci. Je voudrais revenir sur les obligations de sécurité. Je suis totalement d'accord. Nous avons fait de grands débats concernant le social, concernant les collègues, l'éducation, la sécurité. Je voudrais m'interroger avec vous... Nous partageons beaucoup de points communs. Au niveau des mobilités, si vous cherchez "mobilité", sur Internet, vous trouvez beaucoup d'articles qui vont parler des mobilités de demain. L'utilisation de plus de transport en commun, l'utilisation de plus de covoiturage. C'est un moyen de se déplacer. Ce qui n'existe pas, c'est le support sur lequel on se déplace. Pour pouvoir se déplacer, il faut un support. Aujourd'hui, l'avenir de nos routes, personne n'en parle. Je suis d'accord avec vous. Je pense

que nous devons avoir un grand débat sur comment penser nos grands projets routiers. C'est pour ça qu'on a lancé une consultation auprès de nos concitoyens, un grand débat sur quelles routes modernes de demain nous avons besoin, sur quelle architecture routière nous avons besoin. Nous n'avons pas l'autorité ni le pouvoir d'empêcher les gens de se déplacer. Ce serait allé à l'encontre de leur liberté chère dans notre pays. Il est nécessaire de se poser les bonnes questions concernant nos futures infrastructures routières. Plus j'y réfléchis, plus je pense que pour avoir une bonne transition pour permettre à nos citoyens de faire des choix, il va nous falloir faire des choix sur des projets d'infrastructures qui vont permettre faire cohabiter tout le monde, tous les usages de la route en toute sécurité. Et s'assurer que les modes de déplacement qui, pour certains, vont diminuer. Sans essence et avec moins de pétrole, il y aura forcément moins de voitures, donc il y aura aussi moins de bus. Ça dépend ce qu'on met dedans. Il nous faut une phase de transition. On ne peut pas arrêter un mode de déplacement au profit d'un autre du jour au lendemain. Il nous faut aussi réfléchir à notre capacité à cohabiter pendant cette transition, faire cohabiter les gens qui ont la nécessité d'utiliser leur voiture, mais aussi proposer aux EPCI, à la région un développement plus grand du transport collectif sur des routes sûres et modernes.

\_ Merci. La parole est demandée par Valérie Nouvel.

\_ Vous m'entendez quand je parle ? Tout va bien ? Il me semblait que c'était la même situation quand j'ai proposé la dernière fois le rapport du développement durable avec les premiers éléments de calcul de l'empreinte. J'avais dit qu'il ne fallait pas que je le présente après le déjeuner. Peut-être que vous vous étiez un peu assoupi. Le calcul de l'empreinte, on s'en est servi pour faire le budget. 2023, on déploie le plan de transition. Je ne vais pas le répéter à chaque intervention. Je suis sûre que cette fois-ci, vous avez bien entendu. Concernant l'ambition sur la rénovation des logements, vous savez que le département est soumis au décret tertiaire. C'est une obligation de rénover des bâtiments publics. Pour cela, nous avons jusqu'en 2030. Le département s'est engagé sur une trajectoire qui lui permet d'être prêt dès 2028. On est le premier département français à s'être emparé de ce décret tertiaire. On a cette année, dans le budget, de quoi dérouler la rénovation de tout notre parc de bâtiments publics. On n'a pas commencé ce matin. L'effort qu'on a enclenché, c'est pour la rénovation des 550 000 m<sup>2</sup> de bâtiments. Si vous faites un rapide calcul, c'est 19 000 logements de Manchois. C'est l'effort que nous allons consentir sur cette mandature. On ne manque donc pas d'ambition. Ce que je préfère, c'est isoler les maisons avant de penser à d'autres énergies. Quand on isole un logement ou un bâtiment, tout le monde gagne en confort. Quand on permet à des personnes de vivre dans ce confort thermique, on évite aussi des problèmes de maladies. Sur les autres points, je serai amenée à y revenir tout à l'heure, comme sur le littoral, des points qui vous montreront l'engagement du budget. On va non seulement voter le budget, mais aussi commencer à engager des dépenses.

\_ Merci, chère collègue. Concernant ce qu'évoquait Axel... Il redemande la parole. Mais sur la sécurité sur les routes, on le voit tout de suite, c'est aussi la cohabitation des modes de déplacements. On le voit avec ce que l'on appelle les trottinettes et autres engins qui vont à vive allure et qui mettent en danger la vie de la personne qui est sur l'engin et les piétons aussi. Tout cela, il faut le travailler. Chez nous, nous avons aussi des véhicules lents et groupes qui sont des tracteurs, qui sont de plus en plus larges. Faire cohabiter tout ce monde-là, la question se pose quand nous réalisons de nouveaux axes. Ça fait partie des travaux sur

lesquels nous travaillons. La concertation est importante. En ce qui concerne le projet tertiaire et les travaux qui sont réalisés par les bailleurs sociaux, les bailleurs sociaux réalisent un projet qui est relativement lourd, c'est celui qu'ils ont à faire sur des milliers de logements tout en sachant qu'il y a un diagnostic énergétique qui est en cours de refonte. Il faut réaliser tous les diagnostics sur tous les immeubles. Certains ne peuvent se faire qu'en deux ans. Derrière, nous avons les autorités de tutelle qui exigent que nous écrivions notre plan pluriannuel dès maintenant alors que les diagnostics ne sont pas réalisés sur tous les immeubles. Vous voyez les difficultés qui sont engendrées. On ne peut pas réellement les réaliser... Le sujet est immense. En ce qui concerne la prise de conscience, et là, je me tourne vers Thierry Touzet, elle arrive. Je suis plutôt optimiste. Pas plus tard que lundi, nous avons assisté à la Fresque sur le Climat. Un certain nombre d'intervenants étaient présents et ont dressé une carte postale avec l'activité humaine qui génère tellement de difficultés. Tout le monde en est conscient. Parmi les intervenants, c'est ce qui m'a beaucoup plu, c'est que l'intervenante en question qui était pleinement consciente était très optimiste, a fortiori sur la Manche. Je ne l'ai pas payée pour me dire ça. Mais je peux vous dire que j'ai écouté ça avec les oreilles grandes ouvertes. Elle m'a dit qu'elle est optimiste parce qu'en Manche, on a commencé de bonne heure. Et ce que l'on fait aujourd'hui, c'est très peu ailleurs. Elle a dit que l'on prend la bonne direction. Ça me rend optimiste. Je voulais vous transmettre cette note d'optimisme pour vous dire que nous sommes sur le bon chemin. Je remercie les vice-présidents qui agissent dans ce sens de tous les jours. Soyez rassurés. Ce n'est pas facile pour autant, mais la direction est prise. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Axel ?

\_ En ce qui concerne la question sur le Plan Vélo, effectivement, je communique beaucoup dans les couloirs à chacun d'entre vous qui me pose des questions. C'est l'occasion de parler plus globalement du sujet. En novembre dernier, il y a eu le premier comité de pilotage. Le 6 janvier, on a fait le deuxième comité de pilotage. Le troisième est planifié en mars. Nous avons invité l'ADEME. Nous nous devons de lui présenter tout ce que nous avons envisagé de faire. Courant mai-juin, on fera aussi une grande présentation aux EPCI, aux élus en charge de cette politique au niveau des EPCI et des agents techniques en charge afin de se concerter le plus possible de travailler de manière collective pour atteindre des objectifs et des résultats concrets. Dans cette période, nous vous ferons une présentation. Il y a déjà des choses qui vont être dites par Jean-Claude aujourd'hui, sur le sujet.

\_ Merci de cette précision. J'imagine qu'il y a eu un report de ces copils qui ont été faits sur le Plan Vélo. Il n'y a pas eu de retour ? Ce serait bien qu'il y en ait un pour que tout le monde puisse participer. C'est un projet majeur.

\_ Les attentes sont tellement importantes que l'on veut bien s'assurer que notre projet est bien ficelé et sec pour éviter de se tacher.

\_ Merci de ces précisions. D'autres demandes de prise de parole ? Emmanuelle demande la parole.

\_ Je voulais prendre la parole sur un autre sujet. Je voudrais attirer votre attention sur un minuscule point du budget 2023 : l'aide aux tiers dans la commission Collectivités et attractivité numérique. En diminution de 50 000 euros par rapport à 2022. Cela représente 0,3 % du budget du fonctionnement que vous soumettez au vote aujourd'hui. Autant dire les

miettes des miettes. Pour vous donner une échelle, le budget prévisionnel du seul Festival de Jazz sous les Pommiers était de 2,4 millions d'euros. Il était plus élevé de 800 000 € que celui du Conseil départemental. Je vais vous rappeler qui sont ces acteurs. Ce sont 250 personnes en CDI, 200 personnes en CDD, 7 000 personnes bénévoles. Ce sont des estimations. On a des intermittents, des bénévoles qui sont très investis. Ça montre combien de personnes sont concernées par ces événements. Ils sont plusieurs milliers à s'investir. Ce ne sont pas de grandes structures, mais de petites associations qui reposent sur des bénévoles qui n'espèrent rien de plus que d'animer notre département. Pourtant, leur présence sur le terrain, leurs compétences sont si peu valorisées. Eux qui portent l'offre culturelle du département à bout de bras, les festivals, les manifestations, les expositions, les spectacles. C'est indigne de ce qu'ils offrent. La culture n'est pas un accessoire de luxe. Ces personnes sont indispensables pour le développement du territoire, sans parler des retombées économiques. Elles sont animées du désir de dépasser notre simple condition d'animal évolué pour devenir humain et faire société. Merci pour votre écoute.

\_ Emmanuelle, on sait qu'il y a eu cette baisse pour participer à l'effort collectif. Je le regrette aussi. Toute la commission et le groupe Culture le regrette. Ça fait aussi partie de l'effort commun et de la solidarité avec nos collègues qui ont subi aussi des baisses dans leur budget. Là encore, on regarde la partie financière. Certes, on peut toujours faire plus et on peut toujours faire mieux. L'accompagnement ne se limite pas à l'aide financière, même si nous avons été très présents, et l'ensemble des acteurs culturels nous en remercie. Je n'ai pas eu de retour négatif, y compris sur la baisse que nous avons dû appliquer. Pendant la période de la crise Covid, le fonds d'urgence a été débloqué très vite. Les 500 000 € ont été distribués à l'ensemble du monde artistique et culturel, quelle que soit la taille des acteurs en présence. Tous ceux qui nous ont sollicités ont eu un soutien. Ils en sont très reconnaissants. On sait aussi mettre le paquet dans les moments difficiles. L'accompagnement est financier, mais nous sommes aussi au plus près d'eux pour les accompagner dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. J'ai parlé de la crise sanitaire. On a aussi la partie environnementale avec certains festivals qui se trouvent sur le littoral et que nous accompagnons pour trouver des solutions. Hier, on devait être en réunion à la préfecture. La réunion a été déplacée ce matin avec l'ensemble des festivals sur des questions de sécurité. Ce sont quelques exemples. Nous accompagnons fortement les acteurs et ils nous en sont très reconnaissants. Je suis d'accord avec toi, Emmanuelle. On aurait préféré ne pas diminuer cette année. On a déjà vu des baisses. On a déjà remonté ensuite l'aide aux acteurs. Je voulais juste préciser tout ceci est dire qu'ils sont très reconnaissants de l'aide que nous pouvons apporter. Par rapport aux autres départements, on n'a pas à avoir honte.

\_ Merci de ces précisions.

\_ Merci, Monsieur le Président. J'ai entendu des mots qui m'ont écorché les tympans. "Des miettes." Nous passons à un budget de 2 956 000 millions d'euros pour 2023. Comment qualifier ça de miettes ? Je vais dire de manière moins ironique que c'est dur pour tout le monde en ce moment, d'abord pour les Français. La mesure de la pertinence d'une politique budgétaire n'est pas à l'augmentation de la dépense. Quand les collègues sauront nous rendre témoins de leur esprit de responsabilité en proposant des mesures d'économie dans des périodes difficiles qu'ils n'hésitent pas à prendre dans les collectivités qu'ils administrent, le débat sera plus équilibré.

\_ Je n'entends que des éléments négatifs. Je comprends qu'il y a une place pour le débat démocratique, qu'on ait des points de vue différents. Je ne crois pas avoir d'œillères. Mais ce matin, rien ne va. Des propos outranciers, des "personnes de luxe" à propos de la culture, comme si nous n'étions pas à l'écoute de nos territoires. On pourrait rappeler que des quantités d'associations dans ce département sont aidées sur le plan culturel, sur le plan sportif. On essaye de répondre à leurs demandes et à leurs besoins. On a l'impression que tout ça n'existe pas dans un budget qui serait insincère, dans un budget où il y aurait un "hold-up", je reprends les mots. Dans ce département, on a beaucoup de choses qui vont bien. Arrêtons un peu l'autoflagellation. Il y a des enjeux climatiques, des enjeux d'aménagement du territoire, des enjeux de solidarité, mais il n'y a pas d'un côté les bons qui auraient la réponse et de l'autre, les mauvais qui seraient forcément en train de participer au hold-up. Il y a encore d'autres chapitres, mais de temps en temps, n'hésitez pas à dire quand il y a des choses qui vont bien. Il y a des choses qui vont bien, et heureusement. Merci.

\_ C'est reprendre mon message d'optimisme de tout à l'heure. Dominique Hébert ?

\_ Ça pique. Il y a une opposition qui flèche un certain nombre de choses. Il y a des choses qui vont bien sur les investissements des collèges. Monsieur Bas, vous étiez peut-être absents de la salle. On a deux parlementaires dans cette salle. Je ne sais pas si ça fait partie de la déformation des assemblées. On essaye d'intervenir sur le fond des dossiers de manière détaillée. Et vous nous répondez sur des questions de posture. Je préférerais que l'on ait des échanges sur le fond des dossiers. C'est aussi le respect du débat démocratique. Nous avons potentiellement des désaccords. On ne dit pas que tout est mauvais. On peut aussi... C'est un moment important, la session sur le budget. Permettez-nous de flécher un certain nombre de choses sur lesquelles nous sommes en désaccord.

\_ Chacun est dans son rôle. Ce n'est pas ça qui est gênant. À vous entendre, cela a été commencé par Pierre-François en début de séance, on avait déjà l'ambiance générale. Ce n'était pas une flèche, mais un festival. C'était un concours de haut niveau de tir à l'arc. Tu parles des collèges. Je siége comme d'autres dans 4 collèges. De temps en temps, il y a des demandes. Il y a des interrogations qui sont légitimes. C'était sur l'énergie, la restauration, etc. Mais très honnêtement, je pourrais pour Adèle, Brigitte, Jean-Marie, on ne se fait pas dézinguer parce que la politique départementale serait en dessous de tout. J'entends bien les critiques. Elles sont légitimes. Je n'ai pas de difficultés à ce qu'on puisse pointer différentes choses, y compris quelques dysfonctionnements quand ils existent. Ce matin, j'essaie de ne pas être avec des œillères. On n'est pas sur du droite/gauche. On a l'impression que rien ne va. De temps en temps, il faut parler des trains qui arrivent à l'heure.

\_ Jacques Coquelin demande la parole.

\_ Je vais être très bref. Je ne suis pas parlementaire et je ne le serai jamais, rassurez-vous. Je ne vais pas parler de posture. Il faut quand même se dire que nous sommes en train de voter un budget contraint. Philippe Bas l'a rappelé tout à l'heure. À vous entendre, la question que je me pose, c'est : comment ils vont payer tout ça ? Comment vous allez faire pour faire tout ça C'est la question qu'il faut vous poser. Depuis 2017 que je suis en charge des finances, on a connu une période un peu difficile en 2017, mais ce budget a été extrêmement difficile à

réaliser et à construire. Il faut savoir raison garder. Attention, c'est de l'argent public. Il devient rare. Je veux bien que l'on ouvre toutes les vannes, on est milliardaires comme dit Philippe Bas, mais nous ne sommes pas milliardaires. Nous devons avoir beaucoup de prudence, il ne faut pas non plus exagérer les choses. On a dit que nous serons ambitieux. Et nous devons être raisonnables. Excusez-moi, je m'emporte un peu, mais ça me tient à cœur.

\_ Nous sommes audacieux, mais dans la sobriété. Je le rappelle. Jacques Coquelin rappelle que nous ne sommes pas milliardaires. C'est un budget à 750 millions tout additionné. Il nous manque encore quelques deniers pour arriver au milliard. Toutes les communes sont confrontées à des problèmes cette année. Le budget, ça n'a été simple nulle part. Malgré cela, nous tenons un budget qui va progresser ou évoluer. Ce sont des choix que nous sommes obligés de faire. Il y a une file d'attente. C'est le premier micro demandé qui s'installe.

\_ Je voulais revenir sur le CCAS que j'ai travaillé longuement. Le CCAS a souhaité faire la proposition d'un courrier vers l'État pour solliciter ce SEGUR pour la fonction territoriale. C'est une démarche que le CCAS cette année à faire avec le Conseil départemental.

\_ Merci. Dominique Hébert ?

\_ Merci, Jacques, il me permet de gagner un pari. J'avais parié que nous aurions droit au récital de la Cigale et de la Fourmi ce matin, au discours sur la prudence. Odile va pouvoir intervenir sur ce point. Tous les ans, on a les droits des DMTO, prudence, prudence. Il y a un certain nombre de sujets. Je reviens sur la question de la loi NOTRe. On développe ce matin un certain nombre de choix politiques d'orientations qui sont différentes de la majorité. Il y aurait donc des choix dans le budget de réorientation, de lignes que vous avez affectées sur certains dossiers que nous, nous aurions orientées sur d'autres. Jacques, on siège à l'agglomération du Cotentin ensemble. On sait faire preuve de responsabilités. On peut faire des choix politiques qui diffèrent. Ne nous chantez pas de manière systématique la fable de la Cigale et de la Fourmi.

\_ Alors il faut assumer et dire ce que l'on enlève. Aussi on dit qu'il faudrait ajouter ça, à ce moment-là, il faut avoir le courage de dire qu'on enlèverait tel ou tel service à la population. Sinon le discours n'est pas complet.

\_ Je prends la parole. Ça fait deux heures que notre groupe parle. Je vais terminer ces paroles. 3 heures même !

\_ Sans paraphraser la Cigale et la Fourmi, nous allons bientôt crier famine !

\_ Mes collègues ont plus exprimé au cours de ce débat sur la présentation par service de ce projet de budget 2023. À la fin de ce débat, je souhaite revenir sur les grands équilibres du budget que vous nous proposez. D'abord, un petit retour en arrière. Pouvoir comparer, nous allons ajouter le remboursement de la dette et les dépenses imprévues au budget total, ce qui nous donne 675 millions d'euros. Sur la même base, il y a 5 ans, ce montant n'était que de 556 millions d'euros, soit une évolution de +25,5 %. Et on ne remonte pas plus loin. Depuis que nous sommes élus ici, chaque année, c'est le même refrain : la prudence. Il ne s'agit pas de jeter l'argent par les fenêtres et être dispendieux. Oui, l'argent public n'est pas le nôtre. Il ne

sort pas de votre poche, Monsieur le Président. Ici ou dans nos collectivités, nous avons cette responsabilité d'utiliser au mieux cet argent collectif. Pour autant, vous ne pouvez pas nous faire croire que nous avons des difficultés financières, que nous devons être excessivement prudents pour justifier des baisses de subventions, pour justifier de ne pas accompagner les EHPAD au juste besoin, pour justifier de ne pas donner plus de moyens pour l'enfance en danger et le travailleur social, pour justifier de ne pas financer les secours à la hauteur du besoin ou des coupes sombres dans les politiques de jeunesse. Vous franchissez une ligne rouge. Si nous regardons objectivement nos finances, notre département est riche. Arrêtons de nous mentir et de mentir aux Manchois. Il est difficile d'aborder le sujet des recettes de fonctionnement sans avoir l'impression de sans cesse nous répéter. Les droits de mutation. À vous entendre chaque année, il faut être prudent. Et chaque année, on constate l'existence d'une cagnotte de plusieurs millions d'euros. En rapprochant plusieurs pages de ce rapport, on se rend compte que vous vous attendiez à un niveau de droits de mutation 2022 identique à 2021. 2021, année record. Clairement, dans les équilibres budgétaires, vos priorités politiques apparaissent. Il s'agit de consacrer toutes les marges pour l'investissement. Si nous regardons d'un peu plus près, que constatons-nous ? L'augmentation de budget à budget des dépenses d'investissement, 18 millions d'euros correspondant à l'emprunt d'équilibre. Mais ne dites pas vouloir continuer la maîtrise de l'endettement.

Emprunter 90 millions d'euros ferait bondir notre encours de dette comme nous ne l'avions pas connu depuis longtemps, effaçant des années de désendettement. Est-ce vraiment cela que nous voulons pour notre département ? Est-ce cela la sobriété et la prudence ? Notre budget marque cette volonté de transférer massivement les dépenses de nos compétences de fonctionnement vers l'investissement. Il n'est pas dans notre intention de dire que l'investissement n'est pas important. Mais il faut trouver un juste équilibre. La loi nous a donné la compétence de l'action sociale. Notre compétence principale génère des dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas de dépenses nobles que seraient de l'investissement et des dépenses moins valorisantes. Ce sont nos missions, nos compétences et les besoins de notre population qui devraient guider nos choix. Nous ne sommes pas nés de la dernière pluie. On se doute que certaines années, il faut flatter plus les élus locaux en subventionnant les projets portés par les collectivités. Il est simplement dommageable que cela se fasse au détriment des besoins réels, sociaux en particulier. En continuant d'évoquer les recettes, dans votre prévision, les rentrées liées aux taxes sur les produits énergétiques ne sont pas revenues à la hausse. Il y a probablement une sous-évaluation des recettes. D'un autre côté, multiplier par 2,5 les dépenses imprévues laisse une bonne marge de manœuvre. Lorsque l'on met tout ça bout à bout, on se demande ce qui justifie les baisses de subventions, d'avoir autant rogné sur les dispositifs pour les jeunes. Nous sommes loin d'une utilisation des finances départementales pour soutenir les politiques qui sont prioritaires pour nous. Nos choix seraient différents pour améliorer le service rendu à nos concitoyens. Nous voterons donc contre ce budget 2023.

\_ Jacques Coquelin demande la parole.

\_ Si vous savez me dire combien nous avons de DMTO à la fin de l'année, je suis preneur. Mais dire qu'ils vont encore augmenter, c'est de la pure fiction. En ce qui concerne les DMTO, et pas seulement. J'espère d'ailleurs m'être trompé. J'assumerai au moment venu. J'espère pouvoir avoir une meilleure fortune au cours de l'année. Vous nous demandiez il y a quelques

années de ne pas nous désendetter, mais de continuer à nous endetter. Aujourd'hui, on va se réendetter un peu, mais avec les remboursements que nous allons effectuer, nous allons être à peu près au même niveau que notre endettement actuel à la fin de l'année. Il y a l'emprunt nouveau, mais il y a aussi le remboursement des emprunts en cours. Il y a un certain équilibre. Il faut regarder dans le détail le budget.

\_ Les DMTO, nous en parlons tous les ans. C'est le caractère fluctuant de cette recette qui fait que c'est devenu une recette beaucoup plus conséquente qu'il y a une autre époque. Il y a beaucoup plus de mutation. Mais cette année, nous avons suivi au fur et à mesure les évolutions. Une DM a augmenté la perspective de recettes en DMTO. Je remercie Jacques d'avoir travaillé en ce sens. Nous avons été totalement transparents. Jusqu'à la fin de l'année, sachant qu'il y avait un plateau plutôt baissier sur octobre et novembre, nous avons eu la bonne surprise de voir en décembre que c'est bien que ce soit légèrement supérieur par rapport à 2021. Appeler ça une cagnotte... Ce n'est pas une cagnotte. Cet argent a été utilisé l'année dernière. Les DMTO qui étaient de l'ordre de 91 millions d'euros ont été utilisées. On n'a pas une cagnotte que l'on met de côté. Tout cela est dans le flux. C'est une recette de fonctionnement. Tout est employé avec justesse et équité.

\_ Une précision. C'est ce qui nous permet d'avoir moins recours à l'emprunt. Nous avons prévu 90 millions. Je vous ai dit, en même temps, que je pense que nous pourrions faire un emprunt de peut-être moins. Ce sera en fonction de ce que nous aurons comme rentrées financières. À ce moment-là, nous aurons moins recours à l'emprunt. Ça nous permettra de nous désendetter encore.

\_ Nicole Godard ?

\_ J'ai entendu que nous n'allions pas assez loin sur la protection de l'enfance niveau des EHPAD. Je vous rappelle la volonté du président au moment de l'installation de ce Conseil départemental avec cette volonté d'aller sur la protection de l'enfance. L'année dernière, un budget très conséquent. Cette année, c'est plus de 9 millions d'euros supplémentaires pour la protection de l'enfance. C'est 4 millions de plus pour l'autonomie. Une attention particulière aux difficultés de l'EHPAD. On ne peut pas entendre ça. Ce n'est pas possible.

\_ Pour corroborer les dires de Nicole Godard, je vous invite à vous reporter à la page 14 du fascicule. Vous aurez les chiffres, entre autres la grosse progression de l'enfance. C'est la priorité. Il y a eu des créations de postes. Vous pourrez regarder ce que nous allons consacrer à l'autonomie et assertion. Nous travaillons activement. L'action sociale est la priorité des priorités, l'enfance en particulier. Vous avez le parfait reflet dans le budget de cette perspective. Si je suis bien conscient que certains ne vont pas pouvoir voter ce budget, je suis persuadé qu'ils apprécieront quand même les avancées qui ont été faites sur ce domaine. Il y avait fort à faire. Nous sommes tout à fait dans cette direction aujourd'hui. Gilles Lelong ?

\_ Une intervention rapide. Jamais nous ne nous sommes opposés du désendettement du département de la Manche. Nous nous en sommes même félicités lorsque la parole a été prise lors du dernier mandat. Le désendettement de la Manche ne devait pas être un prétexte pour ne pas investir dans les sujets qui nous tenaient à cœur, notamment le social. Voilà quelle était notre position à l'époque et qui l'est toujours maintenant.

\_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Ça fait 3h20 que nous travaillons sur ce budget. Le débat a eu lieu avec des mouvements divers et variés. Je vous propose de mettre ce budget au vote. Sachant que nous aurons le budget annexe après. Cette délibération du budget est adoptée à 45 voix pour et 9 contre. Je vous remercie. Nous allons voter le budget annexe. Nous n'allons pas le laisser pour clos. Délibération adoptée par 45 voix pour et 9 contre. Je vous remercie. Est-ce qu'on fait les AP-CP ? De façon à ce que Jacques Coquelin puisse déjeuner tranquillement après ce vote dès AP-CP. Il a la parole.

\_ Cette après-midi, je dors ! Je vous propose de voter les autorisations de programme sur les crédits de paiement. Les crédits de paiement ouverts pour 2023, c'est 70 millions. Il restera en 2024 130 millions d'euros. Après 2024, 272 millions d'euros. Voilà ce que je vous demande d'approuver à présent.

\_ C'est un strike ! Merci à tous. Bon appétit. Merci de votre participation. Nous reprenons le fil... À 14h30 ? On essaye pour 14h30. Sinon on mettra un quart d'heure de plus si nécessaire. C'est en fonction du service.

\_ Je pense que tout le monde est revenu. En préambule de cette reprise, je ne sais pas si vous avez tous été informés du décès de Tristan Germain, qui est un jeune collégien qui faisait partie de la précédente mandature du CDJ, et qui est décédé à l'approche de Noël. Je n'ai plus la date précise. Maryse, c'est toi qui m'avais avisé de son décès. J'ai eu la nouvelle lorsque la nouvelle mouture du CDJ a été installée ici. Je ne voulais pas que cette séance de joie ou du plaisir soit entachée. Je vais vous demander de vous lever et d'avoir une pensée pour ce petit et sa famille. Merci. Maryse était sa tutrice. Tu peux nous en parler.

\_ C'était un petit jeune qui avait 17 ans. Il était heureux et fier de faire partie du Conseil départemental des jeunes. Je l'avais accompagné plusieurs fois. Je l'avais invité dans des cérémonies. Pour lui, ce n'était pas facile. Il était pratiquement tétraplégique. En plus, il souffre de mucoviscidose. Quand il venait aux cérémonies, il était très fier d'être là. Il angoissait très vite. Il fallait toujours être là pour le rassurer. On sentait qu'il est important pour lui de faire partie du CDJ.

\_ Avant de reprendre le cours des travaux, j'ai fait adresser à chacun d'entre vous le projet de motion qui sera débattu en fin de séance. Ensuite, nous devons initialement inverser la présentation des rapports avec l'appui au territoire, mais Alain s'est libéré de ses tâches. Nous allons donc pouvoir reprendre le fil sur les Affaires générales avec l'évolution de la commission Affaires générales concernant les subventions, participations et adhésions. C'est Jacky Bouvet qui commence l'exercice. Je lui donne la parole.

\_ Merci. Le présent rapport a pour objet d'examiner les différentes subventions et participations proposées à votre vote pour l'année 2023. Pour les nouvelles attributions, lorsque le montant dépasse les 23 000 €, vous trouvez les conventions qui s'y rapportent. Il y a une première partie qui concerne les subventions et participations, et un deuxième volet qui concerne les années des adhésions à divers organismes. On retrouve le SDIS avec la participation au fonctionnement à hauteur de 18 millions d'euros. Pour l'investissement, 1,813 million d'euros. Pour le syndicat mixte de l'Association Normandie, il s'agit d'un montant

de 100 000 €. La CLI Orano, 50 000 €. Voilà l'objet de ce premier volet. Concernant les adhésions, l'adhésion à l'Association des départements de France pour un montant de 39 000 €, l'Association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales, 7 500 €, les collectivités territoriales pour 150 €, 400 € pour l'Association finances, gestion et évaluation des collectivités territoriales, 40 € pour le Club des experts de la sécurité de l'information, 140 € pour le Club utilisateurs Coriolis. Vous êtes invités à délibérer sur l'attribution des subventions et autoriser le président a signé les conventions correspondantes.

\_ Merci. Y a-t-il des questions ou des prises de parole ? Je mets aux voix. Délibération adoptée par 42 voix pour et 9 abstentions. Jacky Bouvet présente l'évolution des postes et l'état actuel des indemnités des conseils départementaux.

\_ En préambule, une modification pour vous indiquer que ce rapport a été vu en commission Affaires générales le 20 janvier 2023. Il devait être présenté aux autres commissions. Il a été reporté au 26 janvier, donc hier. Il a été présenté cette proposition d'évolution de la Maison départementale de l'autonomie dont les créations et suppressions de postes sont présentées dans le rapport dont je vais vous faire lecture. Après échange des représentants du personnel lors du CST d'hier, il a été convenu de maintenir en interne le poste de médecin coordonnateur initialement prévu en suppression dans le rapport qui vous a été envoyé. La MDPH devait reprendre à son compte les missions dévolues au médecin coordonnateur. Il y a une diminution de la dotation versée à hauteur de 100 000 €. Aspect non traité ici, mais dans le rapport de la commission Affaires générales. C'est Nicole qui évoquera ce point tout à l'heure. Je reprends la chronologie du rapport. Il est indiqué que ce rapport se décompose en trois parties. D'une part, les différentes créations et suppressions de postes répondant aux enjeux des politiques départementales. Les modalités de mise à disposition d'agents du département de la Manche auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, et un état annuel des indemnités des conseils départementaux. Concernant la création de postes permanents ou non permanents pour la direction de l'insertion et de l'emploi, le département a réaffirmé son rôle de chef de file en souhaitant que tout bénéficiaire du RSA ait référent dans des délais relativement courts. Il vous est proposé la création d'un poste de chargé de mission en contrat de projet pour une durée de 18 mois.

Concernant la MDA, ça se décompose en 4 volets. Le département de la Manche a signé une convention qui faisait suite au diagnostic élaboré avec la mission d'appui opérationnel avec la CNSA et les professionnels de la MDA de la Manche. Un plan a été déployé depuis l'automne 2021 avec pour objectif de réduire significativement le volume de dossiers en attente. Ce plan permet à la MDA de disposer d'un tableau de bord et permet de s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité. Afin de maintenir l'efficacité du service au début du parcours administratif, il vous est proposé la création de deux postes permanents de gestionnaire administratif au sein de la mission accueil du service ressource pour l'autonomie. Il est indiqué qu'une redéfinition des missions au sein du service permet en parallèle la suppression d'un poste vacant et d'un poste gestionnaire. Par ailleurs, le service évaluation de la MDA pilote le processus évaluatif de la compensation des besoins. Il met en place et anime les partenariats permettant l'approche globale de l'évaluation des besoins de compensation. Le travail engagé a permis de constater que nombreux dossiers étaient non renseignés, d'où le travail sur la complétude en amont de l'évaluation. La nécessité de dégager du temps

pour les infirmières et travailleurs sociaux pour qu'ils puissent rencontrer des partenaires, mais aussi se rendre au domicile des personnes. Il est proposé la création de trois postes supplémentaires d'infirmières et la création de deux postes de travailleurs sociaux supplémentaires pour réunir toutes les équipes pluridisciplinaires. D'autre part, dans la mesure où la rédaction des procédures est encore largement un objectif à réaliser, il vous est proposé que le recours à un contrat à durée déterminée d'une année supplémentaire soit proposé à l'agent actuellement en renfort sur cette mission. Afin d'assurer la gestion complète des 300 demandes annuelles en moyenne de recours administratifs préalables obligatoires, il vous est proposé la création d'un poste d'assistant et de social. Concernant le centre départemental de l'enfance, un article impose le détachement d'un des chefs des établissements dans la fonction publique territoriale. Voilà pour la première partie. La deuxième partie concerne la convention de mise à disposition de personnel du département de la Manche auprès de la MDPH de la Manche.

Il vous est proposé de délibérer pour me donner délégation de signature de la convention de mise à disposition de 31 agents auprès du GIP MDPH. Vous trouvez aussi l'état annuel des conseillers départementaux. Ça doit être présenté chaque année. Ça ne fait pas l'objet d'un vote. Voici l'objet de ce rapport. Je synthétise pour bien vous préciser les choses. Vous êtes invités à délibérer sur l'ensemble des propositions que je viens de vous énoncer, notamment sur la création d'un poste de chargé de mission au sein de la direction de l'insertion et de l'emploi dans le cadre d'un contrat de projet pendant 18 mois, la suppression d'un poste de gestionnaire au sein du service ressource pour l'autonomie, la création de trois postes d'infirmières au sein du service, évaluation de la MDA, la création de deux postes de travailleurs sociaux, la suppression d'un poste de médecin, la création d'un poste permettant une intégration par voie de détachement du directeur du centre départemental de l'enfance. Il vous est proposé de prendre connaissance de l'état annuel des indemnités des conseillers départementaux pour l'année 2022. Voilà ce rapport.

\_ Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je vous propose de mettre aux voix. Merci. Délibération adoptée par 52 voix pour. Nous passons au rapport suivant qui est le projet de mandature, le plan d'actions sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

\_ Un rapport très riche et très fourni. Je vais aller à l'essentiel. Vous avez eu le temps d'en prendre connaissance. Il est rappelé que l'égalité est l'une des valeurs fondamentales de la République. Les inégalités perdurent. Nous devons participer collectivement à la réduire dans tous nos domaines de compétences. Au-delà des obligations juridiques et des impulsions nationales, l'égalité professionnelle constitue un axe fort de la politique des ressources humaines de notre département. Elle se décline de différentes façons. La recherche d'une meilleure mixité professionnelle, l'accompagnement des parcours professionnels favorisant la professionnalisation et l'accès aux responsabilités, la promotion de l'équilibre des temps de vie et l'amélioration des conditions de travail. Le département souhaite également être exemplaire en développant une culture professionnelle exempte de sexisme préservant de bonnes relations de travail entre les femmes et les hommes. L'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévoient l'élaboration et la mise en œuvre par les employeurs publics d'un plan d'action pluriannuel. Il doit s'articuler au minimum autour des 4 axes suivants : prévenir et traiter les écarts de rémunération entre

les femmes et les hommes, garantir l'égal accès des femmes et des hommes au cadre d'emploi, favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence et de harcèlement moral. Le département de la Manche a engagé début 2020 un chantier de dialogue social sur l'égalité professionnelle avec les représentants du personnel. L'objectif est d'aboutir à la signature d'un protocole d'accord avec les représentants du personnel.

Un diagnostic exhaustif de la situation comparée des femmes et des hommes a été élaboré au sein de la collectivité. Ce diagnostic a également été partagé auprès des agents sous forme d'ateliers interactifs ouverts aux volontaires. Ils ont permis d'entendre le ressenti des agents et de recueillir leurs propositions afin de corriger les écarts constatés. Beaucoup d'idées ont émergé sur les différents axes. Elles ont fait l'objet d'un arbitrage par le représentant du personnel et la direction générale afin de garantir la réalisation de 14 actions sur les trois années. C'est à la page 50 du document. L'une des actions est d'inviter les femmes cadres de la collectivité à rejoindre les réseaux existants pour partager leur expérience. À ce titre, il est proposé que la collectivité puisse adhérer à l'association Elles Bougent visant à féminiser les équipes techniques et à attirer les jeunes femmes. L'une des mesures majeures vise à sécuriser la situation financière des agents en renfort ou en remplacement affectés sur des missions non pérennes. 85 % de ces agents sont des femmes. Désormais, dès qu'ils atteignent 6 mois d'ancienneté, ils bénéficieront du même montant du régime indemnitaire que les agents départementaux affectés sur un poste permanent. Cela représente un effort financier de 400 000 €.

Cela représente un effort financier de 400 000 €. Dans le même temps, une procédure de signalement des agents qui s'estiment victime d'attente volontaire à l'intégrité physique, d'agissements incorrects ont été intégrés dans ce protocole. Le présent rapport a pour objet de vous présenter le protocole d'accords relatifs à l'égalité professionnelle femme/homme sur les trois années à venir qui sera proposé à la signature des représentants du personnel. Ce protocole d'accord est composé de 62 pages. Je ne vais pas vous en faire la lecture exhaustive. C'est un sujet que l'on a bien travaillé avec les organisations syndicales. Compte tenu que les organisations syndicales à l'unanimité ont émis un avis favorable lors du comité technique du 8 décembre 2022 indiquant leur souhait de signer ce protocole d'accord, je vous invite à l'approuver et à m'autoriser à le signer au nom de la collectivité. On vous invite à approuver l'aide à l'association Elles bougent. Voilà l'objet de ce rapport synthétisé.

\_ Merci. Est-ce que cela appelle des interrogations ou des questions ? Je vous propose de mettre aux voix.

La délibération est adoptée à 52 voix pour. Je vous remercie. Nous en avons terminé avec la partie affaires générales. Nous passons au rapport deux, appui au territoire. Le 2.1. Il s'agit des subventions, participation et des adhésions 2023. Alain Navarret va se prêter à l'exercice.

\_ Merci, Monsieur le Président. Je n'étais pas prêt. Je m'attendais à du social. Je ne vais pas vous répéter les éléments annoncés par notre premier vice-président pour les mécanismes de ces participations et des adhésions 2023 dans le cadre de notre commission. Nous soutenons diverses politiques générales,

dont certaines flirte avec nos compétences, mais elles sont assumées au titre des politiques territoriales que nous souhaitons mettre en place. Il en va par exemple pour des relais de la mission Europe pour l'aide aux associations ou à des particuliers ou encore pour des aides à l'enseignement supérieur. Je retiens malgré tout les gros fléchages qui animent cette politique en matière de santé humaine, de santé animale, de protection de l'environnement et de divers autres organismes.

Il s'agit des aménagements autour de l'entreprise Acom\*. L'autre domaine, c'est la recherche et le développement, que je voulais citer en plus des appuis à la santé. Actalia\*, 170 000 € et quelques ajustements qui ont été débattus en commission, qui n'ont pas donné lieu à des débats bien insurmontables.

Les demandes de subventions et de participation ont recueilli un avis favorable des deux commissions affaires générales et d'appui aux territoires. Voilà résumé ce premier rapport, président.

\_ Merci, cher collègue. Y a-t-il des questions particulières ? Je n'en vois pas. Je propose de mettre aux voix.

Merci d'y penser. Je mets aux voix. Nous avons deux nouveaux arrivants.

52 voix pour cette délibération. Deux n'ont pas pris part au vote. Merci.

Pour le rapport 2.2, Michel de Beauhoudrey a la parole.

\_ Merci, Monsieur le Président. Je vais vous faire une synthèse du règlement financier de la politique financière. Il est indispensable de sécuriser juridiquement notre dispositif d'aide aux collectivités. C'est un rapport synthétique. Pour rappel, nous avons défini le 24 juin 2022 les dernières modalités de la mise en œuvre de la politique territoriale sous forme de quatre dispositifs que sont les contrats de territoire Manche, les CPUs, les CPS et les FIR\*. Il faut définir les modalités d'intervention financière, les modalités d'instruction et les attributions des subventions, ainsi que leurs modalités de versement.

Ces règles vont s'appliquer à l'ensemble des subventions attribuées au titre des contrats de territoire Manche, des contrats de pôle urbain de la politique territoriale de 2022/2028. Cela prend en compte les nouvelles évolutions apportées. Le présent rapport nous donne les opérations éligibles. Nous aurons 31 fiches de produits et d'opérations éligibles. Cela se fait essentiellement sous forme d'investissement, sous condition du fonctionnement. Les taux sont variables de zéro à 40 % avec une bonification de 20 %. Ça, c'est dans la nouvelle mandature.

Et avec une nouveauté pour les contrats de territoire et les CPUs, le montant de la subvention pour une opération ne pourra pas être supérieur à 50 % de l'enveloppe totale, avec un montant maximum d'un million d'euros. Ensuite, il y a les obligations de maître d'ouvrage bénéficiaire, et notamment en termes de communication et d'invitation des conseillers départementaux du territoire. Les modalités d'instruction et d'attribution des subventions, les modalités de versement des subventions, de versement de maximum deux acomptes possibles quand la subvention est supérieure à 20 000 €. Et enfin, une nouveauté : l'échelonnement obligatoire du versement de la subvention sur deux exercices

différents pour les subventions d'un montant supérieur à 400 000 €. Et enfin, les modalités de reversement de réalisation des aides lorsqu'il y a des difficultés par rapport au maître d'ouvrage. Voilà ce que je peux dire sur cette synthèse de ce rapport.

\_ Merci, cher collègue, pour cette présentation du règlement financier. Est-ce que ce rapport amène des remarques de votre part ou des interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix. Délibération approuvée par 54 voix. Je vous remercie.

Le rapport suivant concerne la stratégie Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024. Avec la convention avec le comité d'organisation pour l'accueil du relais de la flamme olympique sur le territoire.

\_ Il est nécessaire de signer des conventions avec le comité d'organisation des JO, et en particulier, Tony Estanguet dès le 8 février. Notre commission permanente aura lieu le 10. Les enjeux ont été débattus. 180 000 € à conventionner pour le passage de la flamme dans la Manche lors de l'arrivée des Jeux. Et ensuite, à conventions avec les pics du Mont-Saint-Michel pour la moitié de cette somme qui sera la participation, puisque la flamme sera en haut du Mont-Saint-Michel.

\_ Merci pour cette synthèse très brève sur ce rapport. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix pour. Merci.

Maintenant, l'action sociale avec le premier rapport qui concerne les subventions aux participations et aux adhésions. C'est Nicole Godard qui le présente.

\_ Merci. Nous allons examiner les différentes subventions, participation et adhésion du département. Vous avez en annexe toutes ces sommes. Et vous avez une liste d'organismes pour lesquels nous accordons des subventions. C'est subventions pour ces organismes s'élève à 3 422 000 €. Je ne vais pas vous lister toutes les subventions. Il faut retirer 100 000 €, comme le précisait Jacky Bouvet sur le GIP MDPH. Nous avons maintenant un poste de médecin au niveau de la MDA.

\_ Merci.

\_ Sur ce rapport, nous avons des élus concernés par des organismes qui ne peuvent pas prendre part au vote de la subvention de l'organisme concerné, à savoir pour le GIP Tandem, le CCAS de \*\* et Au Fil de l'eau de Pierre François Lejeune. Pour la commission action sociale, avis favorable avec trois abstentions et affaires générales, avis favorable.

\_ Nous trouvons la réponse du conseil départemental de la Manche à la question importante de la nécessaire compensation par notre collectivité de la revalorisation salariale obligatoire des aides à domicile employé par les centres communaux d'action sociale de notre territoire dans le cadre du service public du maintien à domicile des seniors. Il a fallu regarder les petites lignes en annexe pour avoir cette réponse. Cette revalorisation salariale, elle était nécessaire et nous l'appelions de nos vœux. 30 000 €, c'est la somme qui nous est proposée aujourd'hui de verser forfaitairement à chacun des CCAS, celui de Saint-Lô et celui de Cherbourg-en-Cotentin. Forfaitaire, c'est-à-dire sans critères, sans

concertation, alors même que le nombre d'heures effectuées par les deux CCAS sont très différents. 30 000 €, c'est par exemple pour l'un des deux CCAS reste à charge pour cette revalorisation de 70 000 €, ce qui entraîne un déficit total pour le CCAS de Saint-Lô 277 170 € et un déficit le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin de près de 301 000 €.

Alors qui va payer ce déficit ? Face à cette proposition, sommes fortement inquiets et notamment pour l'avenir de nos CCAS. Il s'agit d'un positionnement discriminatoire vis-à-vis des services d'accueil et d'accompagnement à domicile porté par les CCAS des communes de notre territoire départemental. Alors vous nous répondez que la loi ne vous l'impose pas, que contrairement à l'avenant 43 et nous avons pris cette décision à l'unanimité. Vous nous répondez aussi que le conseil départemental ne veut pas se substituer à l'État et qui doit prendre ses responsabilités des décisions qu'il acte. Pourtant, comme nous l'avions déjà rappelé, et Karine Duval a évoqué ces départements. Ils ont décidé d'apporter un soutien financier car ils savent que c'est leur compétence. Le bien vieillir dans la Manche et l'amélioration de la vie quotidienne des seniors sont des enjeux essentiels voir primordiaux aujourd'hui comme pour demain. L'INSEE, dans son étude, rappelle qu'un horizon 2070 la part des seniors va continuer d'augmenter et elle pourrait atteindre près de 40 % de la population dans la Manche. Au cours du vieillissement, maintien à domicile chez soi est essentiel. Pour qu'ils puissent rester alors domicile, les seniors ont besoin d'être aidés régulièrement pour leurs activités de la vie quotidienne. L'aide à domicile accompli un travail exceptionnel. Il est au cœur du dispositif du maintien à domicile. On peut rappeler que cette aide à domicile amoindrit la probabilité d'être contraint d'aller en EHPAD de 6 %, en augmentant la probabilité d'être en meilleure santé mentale et physique. La diminution des hospitalisations d'urgence, nous l'évoquions ce matin avec le SDIS réduit les coûts en matière de protection sociale. Le modèle de favoriser le maintien à domicile est vertueux. Mais ce secteur traverse une grave crise. Malheureusement, cette crise était prévisible. Nous tous, élus locaux, et même personnellement, nous sommes interpellés tous les jours par des familles qui ne savent plus comment faire. Les témoignages se multiplient. Ils sont perdus, ils se demandent comment maintenir leurs parents et leurs grands-parents à leur domicile. L'auxiliaire de vie est la seule aide qui leur permettrait de rester chez eux. Ceux appelés parfois les invisibles du milieu social sont épuisés. Les raisons sont multiples. Les manques de considération du métier. Autant, les aides à domicile étaient les premiers de cordée. Les salaires versés sont insuffisants. La dureté et la pénibilité physique et morale au travail, les temps partiels subis, le manque de soutien. Et donc un manque d'attractivité du métier. L'union nationale des centres communion d'action sociale exposée difficultés propres aux SAAD territoriaux dans son livre blanc. La cause principale : le coût de revient des services n'est pas couvert par le niveau de tarification. Et les spécificités des services rendus par les services gérés par les CCAS et les CIAS ne sont pas suffisamment prises en compte, même si, nous le savons bien, des SAAD qui ont un statut associatif en cette même difficulté et prennent en charge des bénéficiaires en situation complexe.

Face à ces éléments, il ne faudrait pas que le conseil départemental favorise une forme de concurrence déloyale entre les SAAD, alors que les différents rapports de ces dernières années montrent la nécessité d'une politique publique de soutien à l'autonomie des seniors ambitieuses est source de progrès en termes d'équité dans l'accès aux services et aux prestations. Aujourd'hui, vous faites le contraire. Nous vous demandons solennellement de compenser intégralement les revalorisations salariales des SAAD portées par les CCAS. C'est un choix politique. Nous vous demandons de le prendre. Si vous ne retenez pas notre amendement sur ce point précis, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

\_ Merci de cette précision utile. Nous adhérons sur le fait que les SAAD ont ce rôle historique. Ce que je vais vous dire, vous le savez. Vous avez préparé ma réponse. Mais une fois pour toutes, il faut que l'État assume. Nous avons une conséquence directe de ce Ségur sur nos agents du médico-social et du social. L'impact est de 1 440 000 € que nous subissons de plein fouet et auxquels nous répondons. Nous avons eu un impact car nous sommes soumis à cette contrainte d'aller dans cette même direction pour les associations avec un coût non négligeable. Il est vrai que ce positionnement que je prends aujourd'hui avec la majorité, c'est un positionnement qui est politique, dans la mesure où ce n'est pas de la politique politicienne, mais c'est une prise de position pour dire qu'il y a quelqu'un qui commande et qui demande aux autres de payer. Et véritablement, si nous avons des contraintes en partie, là encore, on se tourne vers d'autres pour payer. Ce sont les CCAS qui vont payer une partie ici, mais il est clair que nous avons de notre côté agit précédemment pour les CCAS, que ce soit au titre de la majoration de la situation complexe, que ce soit au titre du financement à égale hauteur du tarif pour les personnes qui n'ont pas de participation légale à leur aide. Saint-Lô représente 27 600 € qui ont été octroyés par le département et 44 170 € pour le CCAS de Cherbourg. Nous jouons notre rôle dans ce soutien. Mais au bout d'un moment, il faut quand même que l'État garde la mesure de tout cela. La question s'est posée ce matin. Nous l'avons évoqué dans d'autres syndicats mixtes. Mais c'est une habitude qui est maintenant récurrente. L'État prend des engagements pour les autres et demande aux autres de payer. C'est en cela que la décision d'aujourd'hui et je m'appuie sur cela pour dire : halte-là. Les 30 000 € que vous déplorez, qui auraient pu être plus, c'était pour être un soutien. Il est partiel, je l'entends. Ses engagements quelqu'un d'autre nous demande de les prendre comme vous. Nous nous retrouvons tous avec cette contrainte.

**Voilà ma réponse. Y a-t-il... Nicole Godard.**

\_ C'est l'aide apportée à nos CCAS et aux différents SAAD dans le cadre de la dotation de qualité. Le département, ça va être 4,3 millions qui sont amenés vers nos SAAD. Les CCAS et les SAAD vont en bénéficier. Pierre-François, tu étais présent.

\_ Effectivement, j'étais présent. On a évoqué ce sujet. Il ne faut pas confondre les sujets sur la démarche qualité. On le sait bien, on l'a évoqué ce matin, c'est un cahier des charges et de financement de la CNSA. C'est cette démarche qualité qui est là pour apporter un plus par rapport à l'aide qui est apportée. On parle du quotidien qui est apporté par les aides à domicile. On est en dehors de cette enveloppe de la démarche qualité. Vous évoquiez tout à l'heure des chiffres. L'effet néfaste de cette dotation qualité, c'est que ça va supprimer les sommes que vous avez évoquées, les centimes supplémentaires qui étaient versés selon les situations. C'est un choix qui a été fait. Par cette intervention, c'est pour ça que nous le disons assez fermement, aujourd'hui, on va mettre en difficulté très clairement des CCAS. Les collectivités, les villes doivent aujourd'hui se réinterroger sur les missions qu'elles apportent à leurs concitoyens. Je parle d'une situation que nous connaissons. L'Union départementale des CCAS a évoqué la même chose. C'est la subvention d'équilibre qui permet de compenser ce déficit. Ce que vous dites, c'est que ça aurait été plus clair si l'État disait aux départements de payer intégralement pour les SAAD du CCAS. Ça a le mérite de l'honnêteté, c'est un choix politique que vous avez fait, dont acte. Nous ne pouvons pas voter favorablement. Ça met en difficulté les CCAS et les travailleurs sociaux. Et ça nous met en difficulté sur les choix budgétaires que nous devons prendre en conscience dans nos collectivités territoriales.

\_ Merci. Je le conçois. Choix budgétaire tout de même. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix. Emmanuelle ? C'est fait. Merci. 45 voix pour et 9 abstentions. Toujours dans le cadre de l'action sociale, l'objectif d'évolution des dépenses 2023 des établissements sociaux et médico-sociaux. C'est Nicole Godard qui présente également.

\_ Chaque année, notre assemblée fixe un objectif d'évolution des dépenses pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il permet de fonder les décisions apportées aux propositions budgétaires présentées par les établissements et services, de piloter les dépenses sur la base de taux prévisionnels d'évolution des moyens et de définir des mesures nouvelles. Nous sommes dans un contexte difficile. Ce rapport vous montre l'effort consenti par le département avec des mesures nouvelles prises en application des orientations de notre projet de mandature. Et enfin, les besoins repérés notamment lors des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Et en raison des besoins nouveaux et en application de réglementations nouvelles. Dans le secteur de l'enfance, pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux hors contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, c'est la reconduction des moyens. Nous savons que les budgets de ces établissements sont liquidés en trois groupes fonctionnels. Le premier, c'est les dépenses afférentes à l'exploitation générale, les crédits 2022 sont majorés de 0,20 %. Les dépenses afférentes au personnel, le poste le plus important représentant deux tiers du budget. Appliquer différentes valeurs de point, à savoir dans la fonction publique hospitalière à 4,6186 €, la convention collective de 1951,4, 447 €, la branche de l'aide à domicile, 5,500 €. Pour ceux hors CPOM, il faut être informé de la vacance des postes.

Concernant les dépenses de location, en dehors des projets de travaux faisant l'objet d'une approbation, il est appliqué un taux d'évolution de 0 %. Et un rappel concernant nos 21 actions engagées dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance dont certains objectifs concernent les enfants en situation de handicap. Pour les établissements disposant d'un CPOM, pour le centre départemental de l'enfance, le prochain

CPOM sera signé à partir du 1er janvier 2024. Suite à notre engagement, nous travaillons aussi sur les 30 places supplémentaires en maison d'enfants à caractère social, mais aussi les 20 places en centre parental qui devront ouvrir dans le Centre Manche. Concernant le secteur des établissements pour les personnes âgées, le département a la volonté d'accompagner ces établissements afin de limiter leurs impacts budgétaires en complément des financements de l'ARS. Le tarif hébergement plafond qui était jusqu'alors un 56 € pour les EHPAD habilités à l'aide sociale, ce n'est dorénavant plus la référence.

Pour les établissements neufs ou ceux qui seront rénovés, un tarif pourra aller jusqu'à 62 €. Les mesures nouvelles sont limitées aux ouvertures de places prévues dans le cadre du PRIAC. En 2023, 6 places d'accueil de jour devront être créées en Manche. Le PRIAC prévoit de financer dans ce nouveau pôle d'activité et de soins adaptés dans la Manche pour un montant de 130 000 €. Pour les établissements et services dans le secteur du handicap, pour les établissements et services sous SEGUR contradictoire, il y aura une revalorisation à hauteur de 3 % des dépenses afférentes à l'exploitation courante et une revalorisation pour les dépenses de personnel à hauteur de 1 %. Les mesures nouvelles financées seront les suivantes : l'impact de l'application de la réglementation relative à la surveillance de nuit, l'incidence en année pleine de trois places de service d'accompagnement, la création de 7 places SAMSAH à compter de septembre 2023, la création de 10 places de service d'accompagnement à la vie sociale à compter de septembre 2023 et l'impact des revalorisations SEGUR en année pleine. En raison du déploiement de la dotation qualité à compter de 2023, des avenants aux CPOM conclus avec l'ADMR, l'ADESSA, le CCAS de Saint-Lô et Cherbourg-en-Cotentin permettront de prolonger l'année 2023 avec les modalités de financement. Des modulations positives pour les SAAD sous CPOM. Les gestionnaires médico-sociaux sont affrontés à une hausse significative de leurs charges liées à l'inflation, aux revalorisations salariales et aux évolutions réglementaires telles que la loi Egalim. Les gestionnaires pourront bénéficier du bouclier tarifaire sur le gaz et l'amortisseur électricité. Pour autant, le département se doit d'adapter les taux d'évolution des dépenses à ce contexte particulier au risque de voir les situations financières se dégrader. Dans le secteur du handicap, il y a une augmentation de 803 000 €. Dans le secteur de l'enfance, c'est une augmentation de 4 millions d'euros. Et au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement et en raison de l'augmentation de la valeur du point décidée par le département, elle était de 7,28 €. Elle est passée à 7,33 €. Ça engendre un coût supplémentaire de 353 000 €. Voilà sur ces dispositions.

\_ Merci, chère collègue. Y a-t-il des questions qui se profilent ?

\_ Chers collègues, je voulais revenir avec vous sur un débat que l'on a eu en commission à propos de la tarification. C'est très complexe. Je vais parler plus particulièrement du problème des EHPAD. Lors de la commission Action sociale, j'ai abordé le problème des EHPAD en posant une question. Je connaissais déjà la réponse. Est-ce que nous voulions un seul modèle proposé aux Manchois sur notre territoire avec du secteur privé lucratif et les dérivés que l'on a pu connaître dans certains cas ? La réponse est non. Cependant, je voulais évoquer avec vous quelques lignes qui m'inquiètent par rapport au financement des EHPAD privés à but non lucratif. C'est assez technique. J'espère ne pas dire de bêtises. En décembre 2022, notamment pour la branche de la convention collective 1951, une revalorisation a été votée pour les personnels des EHPAD privés à but non lucratif qui s'élève à 3 %. Nous avons proposé une augmentation des dépenses afférentes au personnel de 1 %. Il y a déjà un delta de 2 %. À

propos de la tarification des hébergements avec le tarif habilité à l'aide sociale qui disparaît pour les nouveaux établissements et pour les établissements rénovés, pour les autres, on vote une augmentation de 2 %. En sachant que 62 €, c'est le tarif qu'il faut atteindre, plus le ticket modérateur. Tout augmente. Les charges de personnel, les denrées, les fluides, l'inflation, etc. Je me demande comment nos associations privées à but non lucratif vont résister. En baissant la qualité des services, en rognant sur le personnel ? On connaît le manque d'attractivité des métiers des services. Dans certains établissements se pose déjà la question du déconventionnement à l'aide sociale. On arrive au bout d'un système de financement de nos EHPAD qui ont vu leurs missions changer et la pénibilité qui va avec. J'aurais aimé qu'on puisse se poser la question d'un passage pour tous à 62 €. Je sais, si on passe le tarif d'habilitation à l'aide sociale à 62 €, cela aurait un coût important, 1 million d'euros, peut-être en dessous, mais au moins 1 million d'euros. On n'a pas fait ce choix. Peut-être qu'on aurait pu augmenter des dépenses afférentes au personnel. Et ajouter à la tarification. 62 €, c'est la cible. J'appelle de mes vœux que l'on va réinventer un autre modèle qui verra disparaître cette tarification pour que le bien vieillir partout et pour tous ne se résume pas à cette tarification. Je connais la réponse, elle a été tranchée. Mais nous ne voterons pas cette délibération pour les mêmes raisons que précédemment et en accord avec notre vote. Je voulais faire un focus sur ce sujet. Merci.

\_ Merci. Est-ce que Nicole veut répondre ? En ce qui me concerne, j'ai bien pris en compte cette considération tout à fait légitime sur laquelle il faut se poser des questions. Les années précédentes, ce n'était déjà pas si facile, au niveau des EHPAD, de répondre à leurs besoins et d'arriver à un tarif qui puisse être acceptable et répondre aux besoins. En 2023, nous sommes dans une évolution due à une progression très importante des coûts et de l'inflation. Des questions se posent sur tous ces sujets. Comment allons-nous faire ? C'est toute la question. Répondre favorablement à ce que vous souhaitez, c'est plus d'un million qu'il faudrait. Je veux bien, mais en ce moment, ça nous tient un peu à cœur. On peut tous faire œuvre de bonne volonté, mais l'exercice devient de plus en plus difficile. Nous avons la chance, dans la Manche, nous n'avons pas eu ces affaires qui ont égrainé l'actualité avec ces établissements à but lucratif. Je laisse la parole à Nicole Godard.

\_ Si on augmentait le tarif hébergement de 6 %, c'est 1 million d'euros de plus pour le département. Nous avons rencontré tous les directeurs d'EHPAD. Nous analyserons finement les situations des EHPAD en fonction de leur capacité financière aussi.

\_ Christèle Castelein a la parole.

\_ Nous en discutons souvent. 1 %, le groupe du personnel, c'est le GVT. Jusque-là, il y avait une analyse fine qui a été faite. Globalement, ça et qui valait à 1 %. Il n'y a pas de perte ni de gains au niveau des EHPAD. Mais on répond à la demande. On voit bien que le système arrive à saturation. Je l'ai souvent dit. J'attends la 5e branche de la sécurité sociale. Elle écrit, mais pas financée. Nous en avons tous besoin pour financer nos EHPAD et répondre à ce que nos futurs résidents attendent. Le système est arrivé à bout de souffle. On a besoin d'inventer les EHPAD du futur. J'espère que le projet verra le jour pour être un jour un bel exemple pour notre Cotentin... Le lapsus ! Pour notre département.

\_ Le Cotentin était jusqu'à Avranches, à l'époque.

\_ Nous avons besoin de financements. 1 % d'augmentation du tarif hébergement, c'est 150 000 € pour l'aide sociale département. C'est énorme.

\_ Merci pour ces précisions. Je propose de mettre aux voix. La délibération était adoptée par 45 voix pour et 9 contre. Nous passons au rapport 1-3 concernant le projet de mandature 2022-2028, la création d'un pack de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA pour les métiers de l'autonomie et le renouvellement du RSA et Saison. Sylvie Gâté nous présente ce rapport.

\_ Depuis 2015, le département a souhaité renforcer ses actions auprès des bénéficiaires du RSA en proposant une palette de dispositifs. Dans ce rapport, nous vous proposons d'élargir cette palette. La première partie est en direction de l'aide à domicile. Les métiers du domicile rencontrent des difficultés de recrutement. Le département souhaite soutenir à l'emploi local en facilitant le recrutement des bénéficiaires du RSA dans les métiers du domicile en déployant une expérimentation emploi sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile dès février de cette année. Il est proposé la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle appelée "pack retour à l'emploi". Ça consiste au versement d'une prime forfaitaire pour les bénéficiaires du RSA qui signeront un contrat dans une SAAD. Le montant de la prime sera variable en fonction de la composition de la famille, à savoir 300 € pour une personne seule, 450 € pour une personne avec enfants à charge, et ce en soutien du financement de la garde d'enfants. Cette prime sera accompagnée d'un complément forfaitaire en fonction de la composition de la famille au 3e mois de l'embauche. Cette prime sera versée à la signature du contrat. Un bilan sera effectué. En fonction de son résultat, la reconduction de cette expérimentation pourra être proposée pour 2024 et développée sur l'ensemble du territoire. Il vous est également proposé le renouvellement de l'expérimentation RSA et Saison pour les secteurs du maraîchage, conchyliculture et ostréiculture, renouvellement jusqu'au 31 décembre 2023. Cette expérimentation est mise en œuvre depuis 2020. Le renouvellement comporte une évolution avec le versement d'une prime à l'embauche de 150 € pour une personne seule et 300 € pour une personne avec enfants à charge et pour 30 heures de travail réalisé sur trois mois. Une seconde prime de 150 € sera versée pour 100 heures ou plus de travail réalisé sur 12 mois. Un travail a été effectué sur les modes de garde sur les horaires atypiques. Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission Action sociale et un avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires générales.

\_ Merci.

\_ Nous voulons souligner cette expérimentation qui est une bonne chose pour le territoire. C'est une expérimentation gagnant-gagnant en faveur des bénéficiaires du RSA et pour les secteurs qui sont concernés par cette expérimentation. Le retour vers l'activité et l'emploi, c'est une priorité du département que nous partageons. Avoir des solutions volontaristes qui répondent aux réalités de terrain est une très bonne mesure. C'est un outil en plus pour le retour à l'emploi. Nous sommes favorables à cette mesure. Nous voterons pour.

\_ Merci, cher collègue, pour ce soutien. Je ne vois pas d'autres demandes. Je vous propose de voter en ce sens.

La délibération est adoptée pour 54 voix. Merci pour ce beau projet. Maintenant, l'ordre du jour nous transporte vers la commission nature et infrastructure, avec le premier sujet qui est relatif aux subventions, participation et adhésion. Valérie Nouvel nous le présente.

\_ Merci, président. Comme annoncé tout à l'heure, nous allons commencer à dépenser utilement l'argent du budget pour réaliser nos missions. Dans ce rapport très complet, vous allez trouver un certain nombre de subventions. Nous portons ensemble un projet audacieux pour la Manche, un projet sobre aussi. Et ce projet, nous ne le portons pas tout seul, nous le portons ensemble avec un certain nombre de structures. Un ensemble de partenaires, associatifs ou autres institutions, des Manchois aussi engagés. Le département de la Manche contribue financièrement le littoral, pour l'eau, pour la biodiversité à l'OMF, pour l'attractivité maritime au GIP maritime. Pour les ports également et à Port de Normandie. Un ensemble de partenaires qui nous permettent d'avancer et de développer nos politiques. Nous partageons aussi nos expériences avec d'autres départements, d'autres structures dans le domaine de compétence pour progresser, être plus fort et plus pertinent dans le choix des solutions techniques et financières. Pour cela, nous proposons d'accorder une aide, une subvention à différentes structures pour les ports, la PPN, l'union des aéroports de France, vélo et territoires, le club des villes et des territoires cyclables et marchables, France hydrogène, les routes et les infrastructures, le Cerema pour l'ingénierie. Nous répondrons toujours favorablement à la SNSM pour les canaux, la formation. Ce qui vous est présenté dans ce rapport, ce sont des subventions, des participations dans l'ensemble des structures que j'ai citées et qui représentent en tout un engagement du département à hauteur de 6 021 255 €.

\_ Merci pour cette présentation qui montre le niveau d'adhésion et de rapprochement que l'on peut envisager. Entre départements normands et normands du littoral, nous travaillons ensemble pour se littoral. Mais sur d'autres structures similaires, les excellentes relations que nous avons avec nos homologues des départements voisins, c'est essentiel. Et cet aspect littoral, j'y tiens beaucoup. Cela avait été mis en place en d'autres temps. C'est un signe d'activité de la commission et je m'en félicite. Y a-t-il des demandes de parole ?

\_ Je ne prendrai pas part au vote.

\_ J'ai pensé un peu. Y en a-t-il d'autres ?

\_ Oui, moi aussi. Je ne vais pas prendre part au vote de l'ensemble du rapport.

\_ Moi également.

\_ Vous pouvez remplir la petite feuille violette, dans ce cas-là. Continuez et je verrai combien il restera de votants.

C'est pour ça qu'il est intéressant de lister les organes auxquels vous appartenez.

\_ En tant qu'actionnaires des SPL, nous nous abstenons aussi.

\_ Inscrivez le nom de l'entité et la répartition sera faite par les assemblées. C'est la meilleure solution. Ceci étant dit, je vais mettre aux voix. Vous allez voter pour, contre ou vous vous abstenrez. Je mets aux voix.

Délibération de 49 voix pour et cinq voix ne prenant pas part au vote. Donc cinq conseillers départementaux qui ne prennent pas part au vote dans sa globalité. Et les autres seront déchargés de leur vote sur l'entité dans laquelle ils siègent. Je vous remercie. L'ordre du jour appelle maintenant les liaisons maritimes vers les Iles anglo-normandes. Il s'agit d'un bilan sur 2022 et de l'avenir des lignes. Yvan Taillebois nous présente ce rapport. Je lui donne la parole.

\_ Merci. En préambule, projet de délibération que je vais vous présenter a reçu un avis favorable avec deux abstentions et un vote contre et un avis favorable avec une abstention en commission affaires générales. Le présent rapport a pour objet de vous présenter un point d'étape sur les liaisons maritimes vers les îles anglo-normandes et de vous apporter des éléments de réflexion pour décider de l'avenir. Je vais vous présenter tout d'abord des éléments de contexte bien comprendre l'année 2022. Après deux années d'arrêt des liaisons maritimes vers les Iles anglo-normandes, la compagnie maritime DNO a relancé l'exploitation le 28 avril 2022. L'objectif partagé était de réaliser 400 rotations pour arriver à 650 rotations avec comme année de référence 2019. Le 19 juin 2022, il y a eu une avarie qui a immobilisé à quai Victor Hugo tout le mois de juillet. Ils ont dû remplir le deuxième bateau, le Granville. L'accueil de nos bateaux à Jersey pose aussi des difficultés puisqu'il n'existe plus qu'un seul terminal depuis la destruction du quai Albert 1er.

Il doit être partagé avec une autre compagnie, ce qui engendre des retards.

Pour le moment, et malgré les sollicitations de DNO aucune solution d'amélioration n'a été proposée. Maintenant, bilan financier de l'année 2022, il a été effectué 341 rotations. Son avarie du Victor Hugo, DNO aurait atteint l'objectif contractuel de 44 000 passages. En plus de ce forfait, il a été rémunéré des prestations suivantes. 67 150 pour le remboursement des annulations météo. 32 098 € dans le cadre des avenants numéros de pour l'avarie du Victor Hugo. Un sous total d'un million 826 816 €. 50 000 € correspondent à la franchise assurance dans le cadre de l'avarie. Et 2233\* € pour des travaux d'amélioration et de gros entretien des bateaux. Et enfin, 33 749 € de billets remboursés par le précédent délégataire. Ce qui nous fait un sou total de 135 828 €. Les arrêts techniques pris en charge en direct par le département ont été chiffrés à 330 210 €.

Je vais vous présenter les inscriptions budgétaires pour l'année 2023. L'arrêt technique est évalué à 250 000 €. Pour un objectif pour l'année 2023 de 450 traversées et 50 400 passages. Nous avons des fournitures de consommables et d'achat de matériel à hauteur de 70 000 € et la redevance pour la mise à disposition des bateaux de 50 000 € que l'on vient retrancher. Soit un total prévisible de 2 017 565 €. Le marché qui nous lie avec DNO jusqu'en 2023 devrait être confirmé pour 2024/2025 ou stoppé au plus tard le 30 juin 2023. Au-delà de 2023, l'avarie de Victor Hugo et le coût conséquent de la

maintenance nous amène à songer au renouvellement de la flotte. Il faudrait donc mobiliser entre 6 et 8 millions d'euros en investissement pour maintenir notre politique des liaisons vers les Iles anglo-normandes. Après analyse du modèle financier en partenariat avec DNO et en projection, avec un maximum de 343 rotations et en nombre de passages prévisionnels de 41 640 passages, la rémunération forfaitaire annuelle pour un seul bateau serait de 1 470 000 € contre 1 658 000 en 2022. La réduction des charges est loin d'être proportionnelle. La contrainte de l'obligation du passeport est encore à ce jour un frein au développement. Malgré tous les efforts entrepris par toutes les parties, aucune échéance n'est connue à ce jour pour une levée de cette obligation. En conclusion, l'événement de mère intervenue en juin a permis de montrer que les liaisons vers les îles effectuées avec un seul bateau est majoritairement depuis Granville qu'on disait à un modèle économique légèrement plus rentable, mais néanmoins encore largement déséquilibré financièrement.

Enfin, il a fait ressortir la responsabilité énorme que nous avons d'être propriétaires de deux bateaux de transport de passagers vieillissants.

À un an de l'échéance du marché de services passés avec DNO, plusieurs solutions sont envisageables. Si on devait aller vers un autre modèle, nous ne serions plus propriétaires des bateaux. Il serait nécessaire d'anticiper cette décision dans la mesure où des bateaux d'occasion répondant à des critères de sobriété et soit avec une capacité de 150 à 200 passagers n'existe pas sur le marché et devraient être construits à la demande. La revente des bateaux Victor Hugo et Granville est possible, mais doit être anticipé. L'avenir et la gestion du personnel de la compagnie DNO reste un sujet majeur du dossier en cas de fin d'exploitation des lignes et doit être annoncé et négocié au plus vite. Aussi, une décision sur l'avenir des dessertes en 2024 est nécessaire dès maintenant. Je vous propose de décider de mettre fin au service après la saison 2033. De confirmer auprès de notre prestataire la poursuite du marché sur 2024/2025 avant le 1er juillet 2023 si la fin de l'obligation du passeport élargi avant fin mai 2023. Cela ne nous engage pas sur l'acquisition d'un nouveau bateau nécessaire à moyen terme et ne nous empêche pas de poursuivre la recherche de cofinancement de cette activité.

\_ Merci pour cette présentation d'un rapport qui peut paraître complexe et long car il retrace une histoire particulière. Si l'on va chercher un peu loin en arrière, à la fin du XIXe siècle, il y avait déjà des liaisons maritimes entre nos gardes maritimes de l'Ouest vers Jersey. C'était Barneville-Carteret qui répondait avec des opérateurs. C'étaient des opérateurs privés, bien entendu. Mais cette liaison est là depuis nombre d'années. Pour écouter les avis des uns et des autres, certaines personnes, certains élus des villes ou des ports de la côte ouest, Iles anglo-normandes. Les Iles anglo-normandes pourraient-elles devenir des îles anglo-bretonnes ? Le service inter îles tel que nous le pratiquons sera peut-être assurément souvent et moins facilement. Cela fait deux ans que j'échange avec la région, Hervé Morin et nos homologues du côté anglo-normand. Se pose le problème de l'après Brexit avec cette contrainte lourde de présenter votre passeport pour passer ne serait-ce qu'une journée à Saint-Pierre côté

Guernesey. C'est un inconvénient majeur qui fait que la fréquentation des lignes s'en trouve réduite. Si l'on retient les destinations, le port de départ, le port d'arrivée... Nombre de voyageurs potentiels font demi-tour parce qu'ils n'ont pas avec eux ce passeport qui est demandé ne serait-ce que pour une journée. Le fruit des échanges que j'ai eu depuis 2021 à Jersey, en septembre et en octobre 2022 à Caen, c'était qu'il fallait obtenir cet accord de levée de présentation du passeport. Nous pourrions revenir à une fréquentation qui était antérieurement supérieure. Lorsqu'il y a des touristes qui sont là, potentiellement utilisateurs et usagers pour prendre le bateau, mais sans avoir pris la précaution de prendre leurs passeports avec eux. Il est vrai que cela crée une activité, bien évidemment. Et c'est pour cela que je m'essaye à défendre ce dossier autant que faire se peut avec la région. Mais la région ne finance pas. Nous sommes le seul financeur de ces transports. Les communes ne financent pas. Les EPCI ne financent pas non plus. Ce n'est pas faux d'avoir fait des appels du pied. Nous en avons fait quelques-uns, à savoir que la traduction d'un coût et d'un surcoût sur Jersey, ce sont les taxes portuaires. Mais les taxes que nous demandent Jersey et Guernesey sont trois fois supérieures. Ils enrichissent leurs ports beaucoup plus que les nôtres. J'avais déjà posé la question. C'est une question récurrente que je posais à chaque sommet. Cela nous faisait dire qu'il y avait des taxes portuaires, mais que c'était public/privé. Des syndicats mixtes ou équivalents. Tout le monde se satisfait pleinement de ses liaisons. Les liaisons fonctionnent. Elles ont le mérite d'exister. Mais on se retrouve seul pour les financer. Vous avez entendu dans le rapport, le coût pour un passager, c'est 200 € que nous finançons. 200 €. Pour le coût d'un billet qui est de l'ordre de 30 et quelques euros l'aller. L'écart est grand. Il y a encore un déficit un peu plus important cette année. La compagnie DNO qui est prestataire a répondu. Elle a essayé de maintenir un bateau pour répondre autant que faire se peut pas très loin de l'objectif de 44 000 qui était fixé. Nous sommes à presque 40 000. Mais la réussite n'est pas complètement au rendez-vous. Il y a ce passeport qui est déterminant pour l'avenir, pour le modèle économique. Même si l'on peut espérer qu'encore cette année, il puisse y avoir une fréquentation touristique croissante et un nombre de passagers croissants. Nous l'espérons tous. Mais l'exercice devient réellement difficile. Que donnerons nous faire en l'espèce ? Nos amis anglo-normands devaient nous donner une réponse en fin d'année ou début janvier. Le ministre des affaires étrangères m'a écrit le 18 décembre pour me dire que les liens qu'il pensait pouvoir recréer entre le ministre des affaires étrangères de Gervais est l'équivalent anglais ne s'était pas fait. Tout cela a été transposé au niveau du ministère de l'intérieur. Il reprenait une autre direction. Mais ils vont tout faire pour tout mettre en œuvre pour obtenir cette levée d'obligation de présentation du passeport dans des délais rapides. Néanmoins, nous devons prendre une décision car il y a un renouvellement pour deux ans qui est prévu au 31 décembre 2023. La question est là. Que faisons-nous ? Devons-nous aller dans cette direction ?

La période n'est pas si faste pour nous permettre de devoir mettre dans la besace 200 € par passager pour cette traversée. Cela devient difficilement défendable et nous devons y réfléchir clairement.

C'est en toute transparence que ce rapport vous est présenté. Ce qui est proposé, c'est de donner à Jersey et à Guernesey un dernier délai qui est le mois d'avril. Avec une réponse favorable, nous pourrions envisager la poursuite. Mais si nous n'obtenions pas gain de cause pour le 1er mai, le contrat ne serait pas renouvelé. Mais s'il y a renouvellement, il faut savoir que ça ne constitue pas pour autant une certitude de la continuité de l'exploitation. Un certain nombre de critères seront mentionnés. Il y a aussi la recherche de cofinancement. C'est un point essentiel. Cofinancement côté Jersey et côté Guernesey. Mais également du côté de nos collectivités du littoral qui souhaiteraient que ces liaisons se fassent. On les comprend. C'est une activité non négligeable et en plus, parce que les Normands créent le lien avec les îles anglo-normandes. C'est une tradition. C'est là que la question se pose. C'est pour ça que ce rapport est posé devant vous. L'idée est de donner un délai supplémentaire, un délai incompressible pour obtenir gain de cause sur ce passeport. Et après, à eux de jouer et de répondre en temps suffisant. Il y a deux demandes de prises de parole. Thierry Letouzé et Benoît Fidelin, dans l'ordre de présentation.

\_ La lecture de ce rapport, nous avons été surpris. À titre personnel, je n'ai pas beaucoup de recul sur le sujet. J'ai questionné des élus plus aguerris. J'ai essayé de remonter le fil de l'histoire de ce projet et de voir dans un rapport après plus de 10 ans de soutien inconditionnel comment tous les arguments étaient retournés en la défaveur du maintien de la ligne. Cela m'a surpris.

Je pense même que notre prestataire qui vous a fourni nombre d'éléments factuels sera étonné de voir comment ils sont retournés contre lui et contre le maintien de son activité. C'est un prestataire que je salue au passage. J'aperçois Monsieur Normand et Madame Depardieu. La surprise est venue de la découverte du bilan d'activité. Il semble que si l'on souligne la déconvenue de l'arrêt d'un bateau en pleine saison, que nous étions dans l'objectif initial demandé. Le prestataire a montré son professionnalisme et sa bonne gestion en répondant aux impératifs de réduction de la masse salariale, par exemple. DNO doit composer avec un matériel qui n'a pas choisi, des bateaux que nous lui louons et qui ne sont pas des plus adaptés à ce service.

S'ajoute aussi la contrainte du passé. C'est le nœud du problème. Au-delà de la surprise à la lecture de ce rapport se posent de vraies questions de fond. Est-ce au Conseil départemental d'assurer ce service ? Nous ne sommes pas dans la continuité territoriale, mais dans une activité de transport de passagers à l'étranger. Comment justifier notre intervention dans le sens où il s'agit de transporter des touristes à l'étranger ? 200 € d'argent public départemental par passage. C'est beaucoup trop. Ce n'est pas nous qui réclamons le recentrage et qui allons dire le contraire. Ça fait des années que nous prédécesseurs le disent, les liaisons maritimes ont toujours été un marqueur de dépenses superflues auxquels il faut mettre un terme. Pour autant, comment comprendre la brutalité de ce rapport ? Pour préparer cette séance, j'ai retrouvé une intervention de Frédérique Boury à qui l'on souhaite un prompt rétablissement. À la fin du mandat précédent, des questions se posent déjà. Elle demandait à ce qu'un groupe de travail se mette en place pour étudier plusieurs modèles économiques. On est loin de ça

aujourd'hui. On n'a même pas regardé si le financement pouvait être partagé avec le privé ou les futurs bravos, ou avec d'autres collectivités qui ont la compétence tourisme pour le fonctionnement. Que sont prêts à proposer les autres élus ? Si ils trouvent des intérêts à ces liaisons, sont-ils prêts à s'y investir ? Nous comprenons qu'il faille chercher là où nous pouvons nous recentrer et en terminer avec des dépenses disproportionnées. Nous allons voter pour ce rapport avec néanmoins beaucoup de regrets qu'il n'y ait pas eu un approfondissement des scénarios possibles, qu'il y ait un manque de concertation et que la méthode soit si brutale.

\_ Merci. Je ne suis peut-être pas fait comprendre suffisamment tout à l'heure. Le rapport n'est pas orienté vers une fermeture décidée unilatéralement. Il y a une condition sine qua non, mais ce n'est pas nouveau. Les îles anglo-normandes, après le Brexit, acceptent que pour un week-end des Français puissent traverser et passer avec de simples cartes d'identité. Il y a une liste de départ et une liste de retour. Lorsque vous arrivez à Jersey avec votre passeport, celui qui passe avec une simple carte d'identité, il peut reprendre l'avion sans problème. Il n'a pas besoin de présenter de passeport. Il est à l'intérieur pas directement du Royaume-Uni, mais c'est du hors Schengen. La soudaineté apparente, c'est parce que nous sommes tenus par un délai. Si tel n'était pas le cas et s'il nous fallait arrêter d'exploiter ces lignes, de respecter un préavis qui est de 6 mois. La date de fin est au 31 décembre 2023. Il nous faut prévenir officiellement la société DNO avant le 30 juin. Pour ce faire, il faut mettre une date qui soit suffisamment éloignée. On a demandé une date au 1er mai. Ça laisse trois mois avant cette date. J'ai échangé avec les autorités de Jersey. On m'a dit qu'ils sont dans cette démarche très forte d'aller vers cette obtention. Il n'y a pas véritablement de fermeture. Ce rapport n'est pas là pour décréter une fermeture. Il est là pour donner un délai. Qui plus est, si quand bien même nous avions l'obtention de cette levée de présentation du passeport, il nous faudrait aussi réfléchir à cela. Vous me dites tous que les communes concernées... Mais quand le département exploite, personne ne se pose la question. Nous voulons bien faire avec, mais nous ne pourrions pas continuer avec ce résultat négatif, un résultat négatif aussi important qui obère peu le coût du transport. C'est nous qui supporterons 200 € par passager. Ça ne peut pas durer. La réflexion qui pourrait être amenée après pourrait être celle de réfléchir sur le mode opératoire. Est-ce que nous gardons ces bateaux ? Est-ce que nous les vendons ? Est-ce que le prestataire envisage d'acheter des bateaux et de les exploiter ? Nous sommes ouverts à toutes discussions à ce sujet. Il faut savoir que l'objet n'est pas de dire à tout crin que l'on veut fermer. Si nous pouvons maintenir des lignes, nous le ferons, mais pas avec le coût que ça représente actuellement. Vous avez tous entendu les contraintes budgétaires. Nous ne pouvons pas continuer avec plus de 2 millions de déficit par an, ce n'est pas tenable. Benoît Fidelin ?

\_ Merci. Comme vous, je suis élu de toute la Manche. Je suis enraciné dans un canton qui a 40 km de côtes aux îles anglo-normandes. En face, il y a le port de Carteret et de Diélette. Aux habitants de ce canton et pour bon nombre de Manchois, ces îles, ce n'est pas qu'un simple horizon lointain. Ces îles, c'est un débouché historique, un prolongement naturel qui s'incarne par les voyages linguistiques, touristiques, par des échanges culturels et économiques. Elles créent des activités sur ce territoire. Vous comprendrez dans ces conditions qu'il m'est très difficile comme élu de ce territoire d'envisager ce qui est inscrit dans cette délibération, c'est-à-dire un arrêt du soutien du département pour les liaisons maritimes et donc la clôture des lignes qui correspondent à cet engagement. Je dis cela sans démagogie et sans refus de voir

la réalité en face. Cette réalité est de 200 € à payer par passager actuellement. Il y a l'obligation du passeport, il y a tout ce qui est dit de manière juste, un peu à charge, mais qui est bien dit. Ne pourrait-on pas voir autrement l'avenir de ces liaisons maritimes, autrement que dans ce rapport et de manière plus volontariste ? Cela grâce à une collaboration plus forte avec les élus locaux qui ne demandent que ça, Frédérique Boury, qui est ma binôme sur ce sujet, les maires dont certains ont une certaine force de frappe financière. Peut-être que l'on pourrait se rassembler à condition qu'il y ait une vraie concertation. Je pense que ça pourrait nous faire aboutir à des décisions qui pourraient sauver ces lignes.

Deuxièmement, on pourrait investir dans d'autres navires. Ça coûte cher. Des navires qui seraient plus économes en carburant, qui seraient plus adaptés au port. Notamment à ces deux ports qui ont de véritables atouts. Carteret, c'est la station la plus "parisienne" est une des plus belles stations de l'ouest du Cotentin. Il y a eu des investissements publics très importants dans le port. Il y a aussi Port Diélette, qui est le seul port en eau profonde de l'ouest. On peut miser sur ça. Il n'y a pas de déterminisme à la baisse de la clientèle. La compagnie a fait le choix l'année dernière de prendre ce marché et elle peut être un acteur parce qu'elle a le désir de cette relance. Misons sur elle. Misons sur le fait que le Cotentin, c'est plus de 2 millions de touristes par an. Il y a un gisement de clients à condition que saute l'accueil du passeport. Il n'y a pas de déterminisme au repli nationaliste de la Grande-Bretagne qui commence à regretter d'avoir quitté l'Union européenne. Il ne faut pas prendre de décision hâtive. Face au retrait et au repli de nos voisins britanniques, il ne faut pas répondre par un geste d'isolement et de prise de distance. Restons ouverts. Ce sont tous les vœux de dizaines d'élus, d'acteurs du territoire où je suis élu, mais aussi d'habitants. Pendant le marathon des vœux que j'ai vécu dans mon canton, j'ai entendu parler de ces liaisons vers les îles. Ça fait presque 150 ans. J'appliquerais plutôt, sans être déraisonnable, l'adage des entrepreneurs "qui ne risque rien risque tout". Merci de votre attention.

\_ Merci, cher collègue. Vous avez parlé de nous tourner vers des communes avec une force de frappe suffisante. Certains comprendront. Je me suis tourné vers cette force de frappe. Malheureusement, le maire n'est plus maire a priori. J'ai des échanges réguliers avec le président de l'agglo. L'idée serait d'aller... Mais cela coûte cher. On peut compter sur la bonne volonté des collectivités en général, mais jusqu'à quelles limites peuvent-elles aller ? Valérie Nouvel a demandé la parole. Et Valérie Coupel-Beaufils aussi.

\_ Je rejoins Benoît dans cette idée. J'ai l'impression d'une décision qui paraît inexorable. Tous les arguments sont vraiment accablants et semblent nous diriger vers cette décision de fermeture de la ligne. En tant qu'acteur local, d'élue, je pense que ça va créer un vrai séisme. Granville Terre et Mer compte sur ces liaisons vers Jersey. Le port de Granville fait partie d'un transit important vers les îles anglo-normandes. Cet arrêt va apparaître brutal. Je me demande s'il ne pourrait pas être accompagné d'une discussion avec les collectivités locales. Je ne sais pas si la mairie de Granville, si les élus de Granville Terre et Mer, si les élus touristiques ont été associés. Il y a des habitants qui content aussi sur cette liaison. Je connais des gens qui travaillent à Jersey et qui habitent à Granville. Peut-être qu'il y a des solutions pour accompagner cette transition. On a une compagnie qui fait le Granville-Chausey toute l'année, et qui fonctionne très bien. On est parfois allé sur une surfréquentation sur les îles Chausey. Pourquoi ne pas interroger les collectivités locales et des opérateurs privés qui pourraient être intéressés pour se saisir de ce marché ? Je m'abstiendrai sur cette décision.

\_ Merci de cette intervention. Les opérateurs privés, il y en a. DNO elle-même est une société privée. C'est un prestataire de services. Dans la réflexion qui est engagée, j'en suis certain, si nous arrivions à des échanges pour voir quelles pourraient être les choses, elle se ferait avec les EPCI concernés pour pouvoir trouver un autre modèle. Si opérateur privé il y a, nous nous retirons d'office. Nous devons nous effacer s'il y a un opérateur privé. La seule chose, certains se sont lancés dans la réflexion. Ils auront aussi un déficit. Il faudra bien le financer. Ce n'est ni vous ni nous qui pourrions le faire. Il faut être sûr de la chose. C'est une difficulté. S'il y avait besoin, nous sommes relativement importants pour boucler le budget, mais nous, collectivités, ne pourrions pas y aller. Valérie Nouvel ?

\_ Merci. Premier point concernant le travail de concertation qu'évoque notre collègue qui fait partie de la commission Nature et infrastructures. Quand on avait renouvelé le contrat, on avait dit qu'on accompagnerait d'une étude sur les retombées touristiques et tout ce qui se passait sur le territoire. Ce travail a été fait avec Lattitude Manche. Aujourd'hui, le constat est que nous sommes sur 11 000 passagers. Nous venons d'évoquer 2 millions de touristes dans le Cotentin. On a 3,5 millions sur Le Mont-Saint-Michel. Il faut savoir relativiser ce nombre de passagers concernés. Avec André, nous sommes sur le canton de Pontorson. Nous sommes limitrophes de la Bretagne. Nous vivons très bien avec nos amis bretons. Nous avons des coopérations fructueuses. On n'est pas en train de couper les îles anglo-normandes de toute vie avec la France. Il y a d'autres liaisons qui existent côté breton et qui sont aussi employées par des Manchois. On n'est pas en train d'isoler les îles. Concernant la demande du groupe de travail, je me rappelle avoir répondu à Frédérique Boury qu'il est plus opportun, vu l'ampleur du projet, de traiter ce dossier au sein de la commission Nature et infrastructures. Cela me paraît être l'instance adéquate pour un sujet de cette ampleur. L'enquête touristique a été faite, la recherche d'autres solutions a été faite, le bilan a été fait. On ne remet pas en cause la qualité de notre exploitant sur sa façon de travailler. La question, c'est que l'on a un service qui est sous perfusion d'argent public. Il ne faut pas se voiler la face. Face à une telle situation, il nous faut réagir. Sur le planning, il y a des échéances de renouvellement. Nous devons nous y plier. Sur le signe donné au privé, notre décision donne un signe aussi au privé. Ça lui permet de savoir comment nous avançons. Jusqu'alors, il aurait été déplacé de parler de ce point aux entreprises privées alors même que nous n'avions pas décidé et échangé ensemble sur le sujet. C'est un sujet un peu complexe. Rassurez-vous sur la façon dont cela a été traité. Ça ne s'est pas fait sur un coin de table. On a réfléchi, on a échangé plusieurs fois. Aujourd'hui, on vous présente quelque chose d'abouti qui est à même de vous permettre de prendre une décision éclairée.

\_ Merci. Philippe Gosselin ?

\_ Un tout petit mot. C'est un sujet qui m'avait fait réagir il y a quelques jours. Je n'ai pas de difficultés avec les Bretons. L'idée, ce n'est pas simplement que les îles soient isolées. C'est peut-être nous, continent, de nous couper un peu des îles. Je ne milite pas de façon obstinée pour qu'on maintienne à tout prix le prix de 2 millions d'euros pour 11 000 passagers et les 200 € par personne. Si on s'arrêtait à ça, ça parlerait immédiatement. Il y aurait un vote totalement unanime. L'idée, c'est peut-être d'aller au-delà. Le travail a été fait sérieusement. C'est rappeler aussi qu'au-delà d'une liaison maritime, on n'est pas en liaison uniquement avec l'étranger. Bien sûr que d'un point de vue juridique, on est à l'étranger, mais si on parle des

îles anglo-normandes, c'est qu'elles ont encore aujourd'hui des singularités. Ce n'est pas simplement d'être à quelques encablures de chez nous. C'est aussi des zones économiques exclusives. Les nôtres sont un peu réduites parce qu'il a fallu renégocier des licences de pêche. Je rappelle aussi que ce sont les avocats de Jersey qui doivent se former en France, uniquement à l'université de Caen pour pouvoir s'installer comme avocats avec la coutume de Normandie qui est applicable. C'est pour montrer que la Normandie est aussi arrimée aux îles et que les îles sont encore arrimées. Il faut peut-être essayer de maintenir tout ça. On a un syndicat mixte qui occupe une place importante avec la région Normandie pour la Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey, dans les îles. Les gens de Jersey ont un intérêt que ces lignes se maintiennent. La délibération d'aujourd'hui est peut-être un moyen de faire passer les messages. Dans ce sens-là, je la voterai. En dehors des collectivités concernées, même si certains maires sont démissionnaires, on a tous en tête deux initiales, PF, du maire en question. On peut peut-être se donner encore un peu de temps, il est assez limité, j'ai bien compris, pour essayer de poursuivre des tours de table. Et peut-être ne pas désespérer et activer tous les réseaux possibles. Il y en a quand même quelques-uns entre les ambassades, les ministères pour que Jersey et Londres puissent réfléchir sur la question des passeports. C'est la question la plus essentielle. Le reste, on peut en parler des heures. Qui empêche les jumelages de la Manche de fonctionner. On était à Montebourg. On a fait l'aller-retour avec Christèle pour passer un petit moment pour la Chandeleur. Il y avait d'autres présidents. C'est compliqué. Ils sont passés par Cherbourg, ils vont revenir par Saint-Malo, Ouistreham. C'est pour arriver à Montebourg. On pourrait peut-être faire un peu plus simple. Au-delà du vote lui-même, que l'on puisse continuer encore un peu, encore quelques minutes, je ne dirai pas Monsieur Le Bourreau, mais Monsieur le Président.

\_ Merci ? D'autres prises de parole ? Ces interventions sont sages. Elles sont empreintes d'un désir de conserver ou de prendre une décision, et que cette décision soit mesurée et étayée, que l'on puisse se mettre autour d'une table et que l'on en discute avec des élus locaux. L'avenir nous le dira. Je ne sais pas. Les îles anglo-normandes travaillent activement là-dessus. Nous devrions avoir une réponse favorable ou défavorable rapidement. Il fallait véritablement que nous puissions accélérer le délai de réponse de Jersey pour que nous puissions prévenir le cas échéant dans un délai suffisant. Merci de votre compréhension. Je mets le rapport aux voix. Sur 54 votants, 42 voix pour, 4 contre et 8 abstentions. La délibération est acceptée, sachant que nous serons attentifs sur cette affaire. Maintenant, nous passons au rapport suivant sur le contrat public-privé, le contrat de partenariat de performance énergétique, le compte-rendu annuel.

\_ Ce rapport représente le compte-rendu annuel du contrat de partenariat de performance énergétique au cours de l'année 2021. Les bâtiments situés dans le périmètre du contrat de partenariat sont 20 collèges et 3 musées, la liste est en annexe. Il y a deux phases. La première est achevée. Elle consistait à investir sur le périmètre désigné en termes d'isolation, de l'installation technique des chaufferies. Le second est consacré à l'exploitation des sites pendant une période d'une quinzaine d'années à compter de la mise en service des ouvrages. Dans la deuxième phase d'une durée de 15 ans depuis le 1er juillet 2013, en plus des engagements sur le maintien de bon état des installations, le CPPE prévoit un engagement contractuel sur la réduction de la consommation d'énergie primaire à hauteur de 32 % et de l'émission de CO2 à hauteur de 58 %. Pour votre information, la saison d'exploitation courant

du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, l'objectif n'a pas été totalement atteint. La baisse de consommation d'énergie primaire n'a été que de 27 %.

Cela va donner lieu à une pénalité de 65 000 €. Concernant le compte rendu annuel, le compte rendu établi au titre du CPE, il permet d'établir l'historique de l'année 2021 des opérations d'exploitation de maintenance, renouvellement du CPE. Il est annexé au présent rapport. Un certain nombre de chantiers qui ont été conduits par le service du patrimoine ont fait l'objet d'une clause particulière d'insertion professionnelle avec certaines entreprises. C'est un volet social très intéressant. Cela a conduit à avoir plusieurs milliers d'heures d'insertion et donc des salariés qui ont pu retrouver goût à l'emploi et parfois même retrouver un emploi définitif dans les entreprises. C'était quelque chose que je voulais souligner.

\_ Merci pour cette présentation. Avez-vous des prises de parole ? Je vous propose de mettre aux voix. Délibération adoptée avec 54 voix pour, je vous remercie. Le rapport suivant, le 3.4 concernant les centres médicaux de Cherbourg-en-Cotentin et d'Avranches. Nous sommes dans des travaux d'aménagement et d'investissement. Il faut que nous consacrons ce budget d'investissement. Il y a des besoins sur les deux centres de travaux. Damien Pillon va nous présenter à nouveau ce rapport.

\_ Merci. Pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire manchois dont le département a la charge dans le domaine social trois postes affecté dans les territoires de solidarité ont été créé au cours de l'année 2022. Le présent rapport a pour objet de vous présenter les incidences bâtementaires qui sont liées à ce rapport. Les centres médicaux de Valognes, Coutances et Saint-Lô ont nécessité des travaux qui ont été intégrés dans le programme d'entretien annuel des centres médico-sociaux. Celui de Saint-Hilaire-du-Harcouët fait l'objet d'échanges avec la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie qui est propriétaire du bâtiment. Le centre médico-social de Cherbourg Val-de-Saire bénéficie d'un projet en cours et l'évolution de l'organigramme a été intégrée dans le projet d'extension restructuration actuellement au stade de l'APD. Les centres médico-sociaux de Cherbourg-en-Cotentin, la Hague et Avranches nécessitent la création de surfaces supplémentaires. Dans un second temps, l'objet du rapport est de vous présenter les études de faisabilités qui sont réalisées par nos services pour répondre aux besoins des services médico-sociaux de Cherbourg-en-Cotentin. Le centre médico-social de Cherbourg datant de 1973 a été construit à l'origine pour accueillir un dispensaire. Le foncier disponible se limitant à l'emprise du bâti propose de transférer certains locaux au collège situé à 200 m en aménagement le rez-de-chaussée deux bâtiments très peu utilisé pour une surface de 210 m<sup>2</sup>. Le dossier propose la création d'un sas pour créer un accès indépendant du collège, un bureau d'entretien situé près du hall d'entrée pour servir d'accueil, trois salles parents/enfants, une salle d'environ 67 m<sup>2</sup> pouvant être scindé en deux salles. Un espace c'est la mangé cuisine et la création d'un bureau au premier étage du bâtiment pour permettre au collège de libérer complètement le niveau. Cette opération a été estimée à 800 000 € TTC. Étude de faisabilité réalisée en concertation

avec les occupants propose de créer un premier étage au-dessus de l'elle qui ne comporte qu'un simple rez-de-chaussée et de réaménager l'accueil. La création de 282 m<sup>2</sup> supplémentaires permettra de recevoir au premier étage 10 bureaux et une bonne quinzaine de mètres carrés. De restructurer l'accueil et de créer un abri fermé pour les vélos. D'aménager la salle de réunion avec une cloison mobile. Le dossier graphique de l'étude de faisabilité est joint au présent rapport. L'opération a été estimée à 750 000 € TTC.

Il va y avoir des travaux énergétiques pour répondre aux obligations du décret tertiaire pour environ 1 million d'euros. La création d'une autorisation de programme au budget primitif 2023 vous est proposée pour la réalisation de ces deux opérations. Au regard de tous ces éléments, on vous invitera à délibérer et à approuver les études de faisabilité les centres médico-sociaux de Cherbourg-en-Cotentin et Avranches tel que proposé dans le rapport. Et d'autoriser pour le CMS de Cherbourg La Hague a mandaté les représentants de la direction du patrimoine pour concrétiser les modalités des affectations des locaux du collègue qui sont mis à disposition du CMS, annonce la procédure de consultation le choix du coordinateur SPS et du bureau de contrôle. A signer les marchés avec les entreprises retenues. Il faudra lancer la procédure de consultation pour le choix de l'équipe pour les travaux d'extension. Le budget représentera 2 550 000 €.

\_ Merci. Y a-t-il des questions ?

\_ Vous nous présentez une délibération pour la faisabilité des centres médico-sociaux de Cherbourg La Hague et Avranches. Vous avez fait un projet hors sol, sans concertation avec les équipes de terrains. Ces retours nous ont été faits directement par des professionnels que nous rencontrons régulièrement. Même si le bâtiment est situé à 200 m, votre projet entraîne de nos risques. Nous connaissons ces risques. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été vécus et qui sont toujours vécues par les équipes du centre médico-social du territoire de solidarité de Cherbourg Val-de-Saire. Ils ont été rédigés notamment dans un diagnostic des besoins et un plan d'actions spécifiques conduits par l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail Normandie et qui avait été proposé et exposé au mandat précédent. Il était évoqué notamment les difficultés qui sont liées à la mise en place des multisites. La proposition des professionnels de terrain était la mise en place d'un nouveau CMS à l'espace René Lebas, ancien site de l'hôpital maritime, propriété de notre conseil départemental, que nous finançons annuellement à hauteur de près de 500 000 €. Cet équipement est dans le secteur du quartier prioritaire du quartier politique de la ville, qui va t'être profondément renouvelé dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, porté par les collectivités locales, comme l'agglomération du Cotentin, et la région. Et surtout, des bailleurs sociaux. Ce projet doit être envisagé avec le maintien d'antenne, notamment pour les permanences de proximité, des assistantes sociales polyvalentes de secteurs pour les puéricultrices ou les médecins de PMI. Nous aurions pu profiter de cette délibération et le cette étude pour avoir cette réflexion globale autour du découpage des

territoires de solidarité. Nous avons deux territoires de solidarité sur le même ressort d'une même commune. Selon le numéro de rue, ce sont deux CMS qui interviennent de manière différente.

Outre cette question du CMS, du territoire de solidarité de Cherbourg La Hague, à question se pose aussi sur d'autres territoires concernant les multisites qui engendrent des problématiques que nous connaissons. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et notamment par rapport à ce manque de concertation, nous voterons contre.

\_ Merci, président. Je voudrais remercier Damien Pillon de sa présentation. Il a bien remis un exemple concret. C'est lié à une avancée de la création d'emplois que vous avez portés. Au moment où Damien Pillon vous présente des travaux qui ne sont que des travaux de réhabilitation et de réaménagement pour accueillir des équipes dans les meilleures conditions, et c'est l'unique objet du rapport, vous en profitez pour réorganiser complètement les territoires de solidarité. Ce rapport est une amélioration. On est sur des personnels qui sont dans des locaux où l'on manque de place. Nous avons réagi rapidement. Au niveau de la direction du patrimoine, nous avons du mal à faire avancer les chantiers. Je m'étonne de votre réaction. Et je rappelle aussi que sur votre territoire, nous faisons parti d'un concours pour mettre en place un nouveau projet. C'est un joli projet. On peut constamment voir le négatif dans ce qui est présenté. Je ferai mon maximum pour que les travaux avancent rapidement pour les personnels qui manquent de place.

\_ Merci, cher collègue. L'exercice devient difficile. Je fais un commentaire suite à l'intervention de Valérie et de Pierre-François Lejeune. Je m'étonne de tout cela. À l'origine, ce sont 43 emplois qui ont été créés et qu'il nous faut répartir un peu partout. Les deux sites sont sur la même commune de Cherbourg-en-Cotentin. Historiquement, ils n'étaient pas sur la même commune. Il y a ce côté des numéros de rue. Mais il faut garder à l'esprit que Thierry Colin s'est rapproché des responsables de territoire pour étudier avec eux les possibilités. Ce sont des travaux dans des bâtiments existants et qui vise à redonner un certain confort. Nous nous inscrivons dans la sobriété que je me suis fixé aussi. Tout cela fait partie de cette sobriété. Il ne faut pas pour autant rebattre les cartes et entrer dans des investissements trop importants. Cette salle qui a été rénovée dans sa totalité, vous ne vous en apercevez pas. Vous avez pu lui redonner son aspect d'il y a 35 ans. Ayez confiance. Je pense que cette opération se réalisera et j'espère qu'elle donnera satisfaction à tout le monde.

\_ Loin de nous guider de minimiser les dépenses. Ce que Pierre-François a voulu dire, c'est que l'on a déjà vécu sous le précédent mandat des difficultés. Le multisite est mortifère pour les équipes. Nous avons effectivement besoin d'avoir des locaux adaptés. Je défie quiconque de trouver que l'accueil des familles dans ce CMS est digne. Ce n'est même plus encombré. Vous prenez l'ascenseur, vous arrivez partout et tous les locaux sont encombrés. L'idée de faire un centre comme nous l'interrogeons sur d'autres territoires, je trouve que c'est se projeter dans l'avenir et ne pas engager des dépenses sur des

bâtiments qui sont déjà dépassés. Il faut penser aux changements de mission des locaux. Mais ce n'est surtout pas vouloir dépenser plus. C'est de réfléchir à nos dépenses en perspective.

\_ Merci pour ces paroles. Si vous n'avez pas d'autres demandes, je vous propose de mettre aux voix. Ce dossier a été réfléchi pour peser et mesurer. Je mets donc le rapport aux voix.

Il est recommandé de partir après le vote. Cela crée des files d'attente.

Délibération adoptée à 45 voix pour et 9 voix contre. Je vous remercie. Rapport suivant concernant le projet qui va retenir l'attention de tous. C'est la mise en œuvre du projet de mandature, l'accélération du plan vélo. Jean-Claude Braud est à l'exercice. Je lui donne la parole.

\_ Merci, président. Chers collègues. Je vois que l'heure avance. Certains collègues nous quittent. Je vais essayer d'être très court dans la présentation de ce rapport. Il s'agit de vous présenter deux réalisations d'infrastructures dans le cadre de l'accélération du plan vélo. Des projets qui doivent être réalisés en 2023. Concernant le premier projet, c'est un projet sur la commune de Barneville-Carteret qui s'inscrit dans le cadre de notre RCID. C'est un projet relativement important car c'est un projet de 3 km. Sur ce tronçon de 3 km, il y aurait une voie dédiée aux cyclistes et une autre partie en route partagée.

Pour ce premier projet, cela s'inscrit dans le tronçon entre le boulevard maritime et la rue de Paris sur la commune de Barneville-Carteret. Sur ce premier projet, c'est en partenariat avec la commune de Barneville-Carteret. Le département sera maître d'ouvrage. Il y aura des aménagements routiers à supporter par la commune. Il y en aura également pour le département de la Manche. Et dans la dernière page du rapport, vous avez un tableau qui vous présente un tableau financier, les dépenses qui s'élèvent à 859 200 € et des recettes que l'on percevra de la commune de Barneville-Carteret à hauteur de 162 767 euros.

Ce premier projet est assez simple. Concernant le deuxième projet, il s'agit de résorber la discontinuité au niveau de la RD900 sur la commune de La Haye. C'est la résorption d'un point noir. Dans cette présentation, il vous est présenté trois solutions. Il y a trois possibilités.

Il y a une première solution qui est en souterrain, qui est en bleu sur le dessin. Cette solution nécessite d'acquérir des parcelles, dont les propriétaires ne souhaitent pas vendre le terrain. Il y aurait forcément obligation de rentrer dans une DUP et donc des délais assez longs pour obtenir gain de cause.

Ça, c'est pour la première solution. Dans la solution numéro deux, c'est une solution qui est en orange sur le plan à l'écran. C'est une solution à niveau de la RD900. Cela rallonge un peu l'itinéraire. On va rechercher le giratoire pour pouvoir le franchir avec des aménagements au niveau de ce giratoire. Il faut acquérir du foncier. Ce n'est pas évident de pouvoir obtenir ce foncier.

En matière de sécurité, ce n'est pas forcément la solution idéale.

La troisième solution, celle que l'on vous préconise, c'est la solution en aérien. C'est en vert sur le dessin. On est en continuité de la voie verte. On va reprendre la voie verte sur 700 m de part et d'autre. On va construire une parcelle de 3 m de largeur avec un tirant d'air de 6 m. C'est ce qui a été retenu. C'est la

solution que l'on vous proposait que l'on souhaite que vous reteniez aujourd'hui. En annexe de ce rapport, vous avez un tableau qui vous présente à la fois les inconvénients et les avantages des trois solutions, et également leur coût financier. Au niveau du coût financier, cette dernière solution numéro trois est la plus onéreuse, parce qu'elle est estimée à 600 000 €. Nous espérons pouvoir obtenir des aides de l'État à hauteur de 20 à 50 % dans le cadre du plan national vélo ou du fond vert de l'État. Voilà concernant cette solution numéro trois.

Il vous est demandé d'approuver les dispositions techniques et financières relatives à la réalisation du tronçon sur la commune de Barneville-Carteret. D'approuver le projet de consultation correspondant, puisque nous devons vous consulter car il y aura un appel d'offres pour retenir une entreprise pour réaliser les travaux. Autoriser le président à lancer la procédure de consultation et assigner et exécuter les marchés de travaux qui s'y rapportent. Il vous est demandé d'acter le choix de la réalisation d'une passerelle et d'un coût estimé à 600 000 € pour résorber la discontinuité de la voie verte au niveau de la RD900 sur la commune de La Haye, d'autoriser les services de la continuer les procédures. Avis favorable de la commission nature et infrastructure pour la solution numéro trois dans le cadre du deuxième projet et avis favorable de la commission des affaires générales sur les deux projets. Voilà, président.

\_ Merci. Nous avons parlé de Barneville-Carteret, mais cette ville a lancé son Plan Vélo. Ça va assez vite. On est un exemple où le RCID peut se greffer sur la volonté d'une collectivité, d'aller de l'avant. Barneville-Carteret se développe à une grande vitesse. Il y a la traversée du Havre qui va se faire. C'est un endroit très fréquenté. Il y a besoin de sécurité pour les vélos. Concernant Saint-Symphorien, je peux vous dire que ça fait 12 ans que j'en entends parler. On fait un retour arrière. Initialement, c'était une passerelle qui était prévue. Elle a été abandonnée. Ça ne donnait pas satisfaction. Pour des raisons de foncier, ça a été abandonné, la solution de rejoindre le passage piéton au rond-point. Cette solution sera un peu plus douce qu'elle n'était prévue au départ. Il va y avoir une réponse côté chemin, côté voie verte pour qu'il n'y ait pas un côté trop pointu. Ça faisait partie des points noirs qui ont été repérés sur ce réseau cyclable. Cette voie verte nous dirige vers Barneville-Carteret. C'était essentiel dans le traitement des discontinuités de ce réseau. Voilà ce que je peux vous en dire. Si vous avez des interventions... Axel ?

\_ Je me réjouis de ces premières annonces. Merci, Jean-Claude. Pour accélérer quelque chose, il faut repartir de l'endroit où l'on s'était peut-être arrêté lors de la dernière mandature. En mars 2021, la dernière réunion dans le cadre du RCD avait eu lieu à Barneville-Carteret. On recommence à ce point avec un maire qui est très content de la relation qu'il a avec les services. Je parle aussi des ATD. De plus en plus, on a des agents qui s'intéressent vraiment en termes d'innovations et de propositions. Pour accélérer, il faut une équipe et des moyens. Je remercie d'ores et déjà la DIER qui, sur les aspects de construction... Et aussi sur toute la partie gestion des routes. J'ai déjà parlé de la grande chance que l'on avait de bénéficier de 7800 km de routes départementales, dont 4 000 de toutes petites tailles, ce qui va nous permettre de faire plein de choses intéressantes. J'en profite aussi pour saluer le partenariat autour de cette

équipe à vélo. Il n'y a pas que la DUER, mais aussi la mission d'appui à la transition écologique. La direction des collèges et des sports et de la jeunesse à travers la capacité à aider nos collégiens à se rendre sur de petits trajets à vélo ou en trottinette dans leur collège. Je remercie aussi toute la mission d'ingénierie sur le soutien pour le vélo. Le département n'a pas vocation à développer les infrastructures de tout le monde. Nous nous sommes fixé l'objectif de faire en sorte que nous puissions facilement relier les différents points qui sont les lieux du département. Par exemple l'île de Tatihou, Le Mont-Saint-Michel. Merci beaucoup pour votre écoute. Je tiens à rajouter qu'en ce qui concerne cette passerelle, c'était une discontinuité. Maintenant, on va pouvoir faire Carentan-Port-Bail d'une seule traite. C'est très facile. On a coupé tous ces petits liens.

\_ Tout ça s'articule bien, à la plus grande satisfaction de nos amis du Calvados qui voient tout cela venir avec intérêt. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Bon. Je vais accélérer. Unanimité autour de cette délibération. 52 voix. La suite concerne maintenant l'attractivité et le numérique avec le rapport 4-1 qui concerne les subventions, les participations et les adhésions. C'est Catherine Brunaud-Rhyn qui nous présente ce rapport.

\_ Merci, Monsieur le Président. Je vais vous faire grâce de la liste des adhésions au réseau et clubs divers. Je vais m'attarder plus sur les subventions. Le centre des arts et du cirque en Normandie et à Cherbourg, 280 800 €. Le théâtre du Trident, 145 000 €. Le théâtre municipal de Coutances, 42 000 €. Le centre d'art national, de la photographie à Cherbourg, 42 000 €. La compagnie de théâtre Les Échappés vifs, 23 000 €... Normandie livre lecture, 2000 €, la fondation du patrimoine, 26 000 €, et la Rolex Fastnet, 22 €. La Rolex Fastnet n'ayant lieu que tous les deux ans, la première année est un acompte et la deuxième année est un solde. J'espère que j'ai été assez concise.

\_ Merci. Est-ce que ce rapport amène une demande de prise de parole ? Je ne vois pas. Nous le mettons au vote avant que certains d'entre vous ne partent. Nous n'avons pas fini. Délibération adoptée à l'unanimité. Merci. Rapport 4-2 : projet de mandature 2022-2028. Politique attractivité du territoire et tourisme, subventions à l'agence d'attractivité en 2023.

\_ Je vais essayer de faire une présentation dynamique vu l'heure. L'assemblée départementale a validé le 24 juin 2022 un projet de mandature constituée de plusieurs actions. Il pose le cadre d'action pour la mandature de 2022-2028. La politique d'attractivité mise en œuvre sur le territoire de la Manche s'appuie sur l'ingénierie de l'agence attractivité Attitude Manche. L'agence d'attractivité Attitude Manche continue d'œuvrer au développement de la Manche conférant les acteurs publics et privés autour des questions d'attractivité touristique et résidentielle. La mission de l'agence reste inchangée. Révéler les richesses du territoire pour attirer des publics cibles. Les orientations stratégiques se déploient en un programme opérationnel. En 2023, les plans d'action tourisme, nouveaux talents et influence se déclinent sous un positionnement commun. La Manche à contre-courant. En 2023, la question environnementale est intégrée à toutes les opérations portées par l'agence, les campagnes de promotion orienteront les visiteurs vers les sites touristiques et les activités de loisirs situés en zone rurale. Cela incitera à la désaisonnalisation des séjours. Hiver à contre-courant est lancé la semaine prochaine sur les réseaux sociaux. L'agence a accueilli la semaine dernière plus de 200 agents des offices de tourisme de la Manche pour des temps d'échanges et une conférence sur le thème de l'hospitalité. En 2023, un programme innovant d'hospitalité sera

développé de façon participative avec les acteurs locaux du tourisme et se concrétisera sous la forme d'une marque de reconnaissance. La deuxième édition du Salon de l'emploi organisé par Attitude Manche a mobilisé 40 entreprises, collectivités et établissements hospitaliers. L'agence travaille à l'organisation d'une tournée des campus et des facultés de médecine pour tous les étudiants en fin de cursus. Les services d'accompagnement à l'installation au travers d'Attitude Manche sont plébiscités par des personnes pour optimiser... [Débit trop rapide]

La stratégie d'influence sera dynamisée en 2023. Des manifestations sportives ont pour objectif de montrer que la Manche est un territoire à part où il fait très bon séjourner ou vivre. C'est ce que promet le nouveau portail [attitudemanche.fr](http://attitudemanche.fr). Le nouveau site Internet regroupe des contenus afférents autour de l'attractivité touristique et résidentielle. Ce site est accessible à tous les publics. J'insiste sur le caractère innovant de la démarche. Aucun territoire en France n'a pensé son attractivité de manière unifiée. La démarche d'attractivité de la Manche est reconnue par de nombreux territoires français et étrangers. Une évaluation quantitative et qualitative de la démarche d'attractivité et de ses impacts sera menée au cours du deuxième semestre de cette année. Pour 2023, l'agence d'attractivité Attitude Manche a un budget prévisionnel de 3 millions d'euros, dont une masse salariale prévisionnelle à 1 857 000. Cette hausse s'explique par une revalorisation de 4 % d'un point d'indice négocié. Je vous invite à prendre acte et à vous prononcer sur l'ensemble des propositions du plan d'action 2023 validé par le conseil d'administration de l'agence d'attractivité. [Débit trop rapide] Voilà.

\_ Merci pour cette présentation. Est-ce que cela appelle à des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport au vote. Délibération adoptée par 48 voix pour, 2 ne prenant pas part au vote. Merci. Avant de clôturer l'ordre du jour et d'annoncer le calendrier, nous avons cette motion SDIS à présenter pour nous mettre d'accord sur sa rédaction. On m'a demandé du côté de l'opposition un report.

\_ Je vous avais demandé un report. Comme on a l'habitude de le faire quand on vote une motion, on l'a au début. On ne l'avait pas pour X raison. J'aimerais mieux un report pour que l'on puisse échanger de cette motion avant de la voter. Un report en mars, à la prochaine session.

\_ Alors nous reportons et nous en parlons en mars.

\_ Merci.

\_ Tout le monde est d'accord sur ce principe. Est-ce que le président du groupe de la majorité est d'accord ? Merci d'y penser, chers collègues. Prochaine séance le 24 mars 2023. Vous êtes tous invités avant de partir à vous précipiter devant le registre pour la signature... Oups ! Pour la signature du BP. Et ensuite, je déclare la séance... Je clôture la séance. Je remercie ceux qui sont restés jusqu'au bout. Félicitations ! Les plus attentifs !

